

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Procédure de protection Réglementaire des sources du Mont et des Fougerets

Dossier d'enquête publique

Version définitive



Sciences Environnement

 Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Commune de Solemont

Septembre 2023– Ver 1.3

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Procédure de protection réglementaire des sources du Mont et des Fougerets

Dossier d'enquête publique

Pièce n°1 : Délibération du conseil communautaire



Sciences Environnement



Commune de Solemont

Septembre 2023 – Ver 1.3

Objet : Solemont - Protection des captages - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 22 septembre 2023 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

PRESENTS :

M. Charles DEMOUGE, Mme Marie-Noëlle BIGUINET, M. Damien CHARLET, M. Daniel GRANJON, M. Pierre Aimé GIRARDOT, Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO, M. Alexandre GAUTHIER, Mme Magali DUVERNOIS, M. Didier KLEIN, M. Jean-Louis NORIS, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Jean ANDRE, Mme Sophie RADREAU, M. Joël VERNIER, M. Jean FRIED, Mme Agnès MARTIN, M. Arnaud ROTA, Mme Mélanie DAF, Mme Céline DURUPHTY, Mme Zina GUEMAZI, M. Alain MONNIEN, M. Pascal TOURNOUX, M. Samuel GOMES, M. Jean-Luc GUYON, M. Jean-Luc MARTINO, M. Jean-Luc PETIOT, M. Philippe MAURO, M. Guy BARBIER, Mme Christine BOSCHI, M. Matthieu BLOCH, M. Christian QUENOT, M. Christophe DALONGEVILLE, M. Marc TIROLE, M. Yanick GENIN, M. Philippe GASSER, M. Philippe LACROIX, M. Christian PILEYRE, M. Alain SYLVANT, M. Philippe CLAUDEL, Mme Marielle BALLAY, Mme Véronique PERRIOD, M. José ANTUNES, M. Christian MAILLARD, M. Daniel MORNARD, M. Jean-Paul MUNNIER, M. Robert GRILLON, M. Alphonse RICHARD, M. Jean-Pierre HOCQUET, M. Christian METHOT, Mme Christine SCHMITT, M. Christophe FROPPIER, Mme Hélène MAITRE, M. Karim DJILALI, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, Mme Ghenia BENSAOU, M. Olivier TRAVERSIER, Mme Nora ZARLENGA, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Mathieu KALYNTSCHUK, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, M. Denis ARNOUX, Mme Marilyne HASSENFRTZ, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Jacques PELLICOLI, M. Georges HABERSTICH, M. Gérard GROSCLAUDE, M. Frédéric TCHOBANIAN, Mme Laurence DEVAUX, M. Jacques DEMANGEON, M. Daniel BUCHWALDER, Mme Lysiane MABIRE, M. Pascal PAVILLARD, M. Albert MATOCQ-GRABOT, M. Michel BOGAERT, M. Eric SALAS, M. Philippe GAUTIER, Mme Nadine MERCIER, Mme Claude Françoise SAUMIER, M. Dominique BOUVERESSE, M. Patrick LECHINE, M. Christian HIRSCH, Mme Martine VOIDEY.

ABSENTS, EXCUSES :

M. Renaud FOUCHE (pouvoir à M. Damien CHARLET), M. Martial BOURQUIN (pouvoir à Mme Mélanie DAF), M. David BARBIER (pouvoir à M. Gilles BORNOT), Mme Samia MESSAOUDI (pouvoir à M. Philippe CLAUDEL), M. Roland THIERRY (pouvoir à M. Pierre Aimé GIRARDOT), M. Claude PERROT (pouvoir à Mme Claude Françoise SAUMIER), Mme Gladys DEUSCHER (pouvoir à M. Marc TIROLE), Mme Sophie ROBERT (pouvoir à M. Matthieu BLOCH), M. André DUFRESNES (pouvoir à M. Alain SYLVANT), M. Mathieu MOINE (pouvoir à Mme Magali DUVERNOIS), Mme Zahia LAZAAL (pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER), Mme Danièle HUGENDBLER (pouvoir à M. Pascal PAVILLARD), M. Patrick FROEHLI (pouvoir à M. Jean-Louis NORIS), Mme Marilyn PERNOT (pouvoir à M. Jean-Pierre HOCQUET), M. Gilles MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET), M. Eric LANCON (pouvoir à Mme Sidonie MARCHAL), M. Gilles BOURDOIS-RISSE (pouvoir à M. Jean FRIED), Mme Catherine MEUNIER (pouvoir à Mme Marie-Line LEBRUN), M. Denis TISSERAND (pouvoir à M. Yanick GENIN), Mme Pascale MERCIER (pouvoir à M. Frédéric TCHOBANIAN), Mme Dominique DANGEL (pouvoir à M. Philippe GAUTIER), M. Claude STIQUEL (pouvoir à Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO), M. Anselme DESMIRAZ (pouvoir à M. Joël VERNIER), M. Christian BEAUFILS (pouvoir à Mme Martine VOIDEY),
Mme Carole THOUESNY, M. Valère NEDEY.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GAUTHIER

DELIBERATION N° C2023/141

Objet : Solemont - Protection des captages - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique

1. Contexte

La commune de Solemont est alimentée en eau potable par un captage réunissant deux sources très proches l'une de l'autre, situées en pied de falaises au Nord de la commune :

- la source captée « du Mont » ;
- la source captée « des Fougerets ».

Conformément aux prescriptions du Code de la Santé Publique, la commune a engagé en 2000 les démarches nécessaires à leur Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ces dernières n'ayant pas abouti, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) les a reprises à son compte en 2021 afin de pouvoir les mener à bon terme.

Il est à noter que le débit des sources, depuis l'exercice de la compétence par PMA en 2020, est suffisant pour couvrir les besoins en eau du village et ce, même en période de sécheresse.

2. La procédure de Déclaration d'Utilité Publique

La procédure de DUP d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine est instruite par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette procédure comprend les étapes suivantes :

- délibération de la collectivité demandant le lancement de la procédure de DUP ;
- production d'un rapport hydrogéologique préalable définissant les Périmètres de Protection Immédiate (PPI), Rapprochée (PPR) et Eloignée (PPE) autour des sources « du Mont » et « des Fougerets » ainsi qu'une notice d'incidence autorisant les prélèvements d'eau ;
- avis de l'hydrogéologue agréé nommé par l'ARS sur le projet ;
- réalisation de plans et états parcellaires des terrains inclus dans les PPI et PPR ;
- mise en œuvre d'une enquête publique et parcellaire conjointes (instruites par les services de la Préfecture du Doubs) ;
- rapport du commissaire-enquêteur ;
- présentation d'un projet d'arrêté préfectoral au Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) par l'ARS ;
- arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection, autorisant les prélèvements au titre du Code de l'Environnement et la distribution pour la consommation humaine au titre du Code de la Santé Publique.

Le cas échéant, des travaux de mise en conformité (achat des terrains inclus dans le PPI, mise en place de clôtures, ...) seront à effectuer par PMA.

3. Etat d'avancement de la procédure de DUP des captages « du Mont » et « des Fougerets »

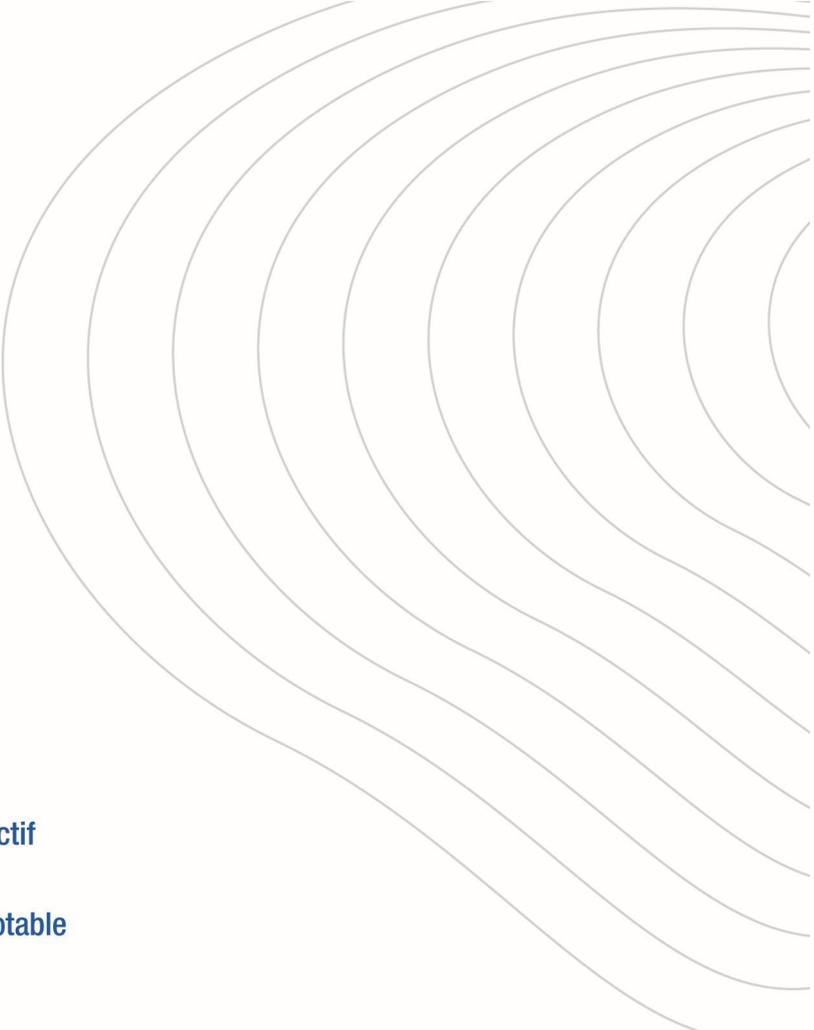
PMA a procédé à la mise à jour, en lien avec l'ARS et l'hydrogéologue coordonnateur du Doubs, de l'ensemble des documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête publique et parcellaire.

Décision(s) :

- se prononcer favorablement sur la conduite à bon terme de la procédure de DUP des sources « du Mont » et « des Fougerets » ;
- demander au Préfet l'ouverture de l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des sources « du Mont » et « des Fougerets », l'établissement des servitudes pour la mise en conformité des périmètres de protection et établissement des servitudes d'accès aux ouvrages ;
- autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour ce faire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés , adopte le rapport proposé.

<p>DELIBERATION N° C2023/141</p> <p>Transmission Sous-Préfecture le : 02/10/2023 Id télétransmission : 025-200065647-20230928-111607-DE-1-1 Publiée le : 02/10/2023</p> <p>Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.</p>	<p>"Ont signé au registre les membres présents" Pour extrait certifié conforme</p> <p>Pour le Président et par délégation, La Directrice Générale des Services,</p>  <p>Aline PELLET</p>
--	---

- 
-  **Énergies renouvelables**
 -  **Aménagement et environnement**
 -  **Déchets, Diagnostics de pollution**
 -  **Carrières, Installations classées**
 -  **Milieu naturel**
 -  **Hydrogéologie**
 -  **Eaux superficielles**
 -  **Assainissement collectif et non collectif**
 -  **Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable**



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
222, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont Ferrand
Tél. +33 (0)4 73 83 69 21
Fax +33 (0)4 73 61 67 78
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 route de Joigny
89113 Fleury-la-Vallée
Tél. +33 (0)3 86 73 17 60
Fax +33 (0)3 86 73 16 37
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Procédure de protection réglementaire des sources du Mont et des Fougerets

Dossier d'enquête publique

Pièce n°2 : Arrêté préfectoral d'ouverture



Sciences Environnement

 **pays de
Montbéliard**
AGGLOMÉRATION

Commune de Solemont

Septembre 2023 – Ver 1.3

Arrêté N° Préfecture-DCICT-BCEEP-2023-12-19-001

Pays de Montbéliard Agglomération

Commune de Solemont

Protection des sources du Mont et des Fougerets

**Mise en place des périmètres de protection
Dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine**

ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Préfet du Doubs
Chevalier de la légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de l'expropriation et notamment ses articles R 112-8 et suivants ;
- VU le code de la santé publique et notamment son article L 1321-2 ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 215-13 et R 123-5 ;
- VU la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964 modifiée relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;
- VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 modifiée sur l'eau ;
- VU le décret du 23 juin 2021 portant nomination de Monsieur Jean-François COLOMBET, préfet du Doubs ;
- VU l'arrêté n° 25-2023-12-07-00010 du 7 décembre 2023 portant délégation de signature à Mme Saadia TAMELIKECHT, Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs par intérim ;
- VU la délibération du Conseil communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération, en date du 28 septembre 2023, sollicitant l'ouverture d'une enquête d'utilité publique en vue de la délimitation des périmètres de protection autour des sources du Mont et des Fougerets situées sur la commune de Solemont ;
- VU l'avis de l'Agence Régionale de Santé en date du 20 novembre 2023 ;
- VU le dossier parvenu en préfecture le 28 novembre 2023, en vue de l'ouverture de l'enquête susvisée ;
- VU la décision en date du 11 décembre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Besançon désignant le commissaire enquêteur ;
- SUR proposition de la secrétaire générale de la Préfecture du Doubs par intérim ;

- **ARRETE** -

Article 1 : Il sera procédé du **30 janvier 2024 à partir de 9h00 au 13 février 2024 jusqu'à 18h30** sur le territoire de la commune de Solemont, à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue :

- de la délimitation des périmètres de protection autour des sources du Mont et des Fougerets situées sur la commune de Solemont et exploitées par le Pays de Montbéliard Agglomération ;

- de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine.

Article 2 : Monsieur Albert GROSPERRIN, directeur régional des maisons familiales de Franche-Comté en retraite, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. GROSPERRIN, celui-ci sera remplacé par son suppléant, Pierre-Marie BADOT, professeur des universités.

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés du **30 janvier 2024 à partir de 9h00 au 13 février 2024 jusqu'à 18h30**, à la mairie de Solemont, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et sous réserve de dispositions particulières :

les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 18h30
les vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

En outre, le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Solemont, ou adressées directement par écrit en cette mairie (8 rue de l'Église – 25190 Solemont) à l'attention de Monsieur Albert GROSPERRIN, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique du **30 janvier 2024 à partir de 9h00 au 13 février 2024 jusqu'à 18h30**, à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Captages de Solemont) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités).

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Solemont :

- le mardi 30 janvier 2024 de 09h30 à 11h30,
- le vendredi 9 février 2024 de 09h30 à 11h30,
- le mardi 13 février 2024 de 16h00 à 18h30.

Article 4 : A l'expiration du délai fixé à l'article précédent, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Article 5 : Le commissaire enquêteur, après avoir examiné les observations consignées ou annexées au registre d'enquête, entendu toute personne qu'il lui aura paru utile de consulter et reçu le maître d'ouvrage s'il en fait la demande, rédigera un rapport énonçant ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

Il transmettra, dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le registre accompagné de son rapport énonçant ses conclusions au préfet du Doubs.

Article 6 : L'avis d'ouverture de l'enquête sera affiché huit jours au moins avant le début de celle-ci et restera affiché durant toute sa durée dans la mairie de Solemont, et publié éventuellement par tous autres procédés en usage dans cette commune.

Il sera, en outre, inséré en caractères apparents, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département : "L'Est Républicain" et "La Terre de chez Nous".

Article 7 : Le dépôt du dossier d'enquête d'utilité publique à la mairie de Solemont sera notifié individuellement par le président de Pays de Montbéliard Agglomération (maître d'ouvrage) ou son mandataire, sous pli recommandé avec accusé de réception, aux propriétaires et usufruitiers concernés par l'institution de servitudes, figurant au document parcellaire inséré au dossier, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par le maître d'ouvrage.

Les propriétaires et usufruitiers auxquels cette notification aura été faite, devront fournir au maître d'ouvrage les indications relatives à leur identité dans les conditions suivantes :

- ✓ **Personnes physiques :** nom, prénoms dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance, profession, nom du conjoint ;
- ✓ **Personnes morales** (sociétés, associations, syndicats, etc...) : leur dénomination, ainsi qu'il suit :
 - pour toutes les sociétés : leur forme juridique et leur siège social,
 - pour les sociétés commerciales : leur numéro d'immatriculation au registre du commerce,
 - pour les associations : leur siège, la date et le lieu de dépôt de leurs statuts, le nom et le prénom, la qualité et le pouvoir du mandataire.

A défaut de ces indications, les propriétaires et usufruitiers devront donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires et usufruitiers actuels.

Article 8 : Une copie du rapport et des conclusions rendus par le commissaire enquêteur sera adressée au maire de Solemont et au président de Pays de Montbéliard Agglomération pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également adressée à la présidente du Conseil Départemental du Doubs, au directeur général de l'Agence Régionale de Santé, au directeur départemental des territoires, au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ainsi qu'à la présidente du tribunal administratif de Besançon.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès de la préfecture du Doubs (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur www.doubs.gouv.fr (rubrique précitée).

Article 9 : La secrétaire générale de la préfecture du Doubs par intérim, le maire de Solemont, le président de Pays de Montbéliard Agglomération, et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour information, à la sous-préfète de Montbéliard, à la présidente du Conseil Départemental du Doubs, à la présidente du tribunal administratif de Besançon, au directeur de l'Agence Régionale de Santé, au directeur départemental des territoires ainsi qu'au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Besançon, le 19 DEC. 2023

Pour le Préfet,
La Directrice de Cabinet
Secrétaire Générale par intérim,



Saadia TAMELIKECHT

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Procédure de protection réglementaire des sources du Mont et des Fougerets

Dossier d'enquête publique

Pièce 3 : Désignation du commissaire enquêteur



Sciences Environnement

 Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Commune de Solemont

Septembre 2023 – Ver 1.3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

11/12/2023

N° E23000080 /25

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 07/12/2023, la lettre par laquelle le préfet du Doubs demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la protection réglementaire des sources du Mont et des Fougerets situées sur la commune de Solemont et exploitées par le Pays de Montbéliard Agglomération* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Albert GROSPERRIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierre-Marie BADOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet du Doubs, à Monsieur Albert GROSPERRIN, à Monsieur Pierre-Marie BADOT et au Pays de Montbéliard Agglomération.

Fait à Besançon, le 11/12/2023

La présidente,

C. SCHMERBER

Pour expédition conforme,
Pour le Greffier en Chef,
Le



Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Procédure de protection réglementaire des sources du Mont et des Fougerets

Dossier d'enquête publique

Pièce n°4 : Notice explicative de l'ARS



Sciences Environnement

 Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Commune de Solemont

Septembre 2023 – Ver 1.3

Direction : Santé Publique
Département : Santé environnement
Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté

**NOTICE EXPLICATIVE SUR LES PRINCIPALES CONTRAINTES LIEES A
LA PROTECTION DE LA SOURCE « DU MONT » ET « DES FOUGERETS »
ALIMENTANT LA COMMUNE DE SOLEMONT EN EAU DESTINEE A LA
CONSOMMATION HUMAINE**

➤ **Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI)**

- Le PPI est constitué par la parcelle n°458 section A sur la commune de Solemont, il englobe les deux captages et aussi les deux galeries drainantes.
- La parcelle est propriété de la commune de Solemont. Une convention de gestion doit être établie avec PMA comme le prévoit les dispositions du code de la santé publique.
- Le PPI est clôturé de façon à ne permettre l'accès qu'aux seules personnes autorisées.
- Toutes les activités seront interdites dans le PPI, sauf celles liées à l'exploitation du captage et à l'entretien mécanique du terrain.

Travaux :

- Mise en place d'une clôture autour des captages
- Etanchéification et pose d'un cadenas sur le regard extérieur
- Mise en place d'une grille anti-intrusion sur le trop plein des captages
- L'entretien des drains et la végétation de cette zone sera maîtriser tout en maintenant le couvert forestier.

➤ **Le Périmètres de Protection Rapprochée (PPR)**

- les prairies permanentes sont maintenues en l'état
- les parcelles boisées conservent leur vocation forestière.

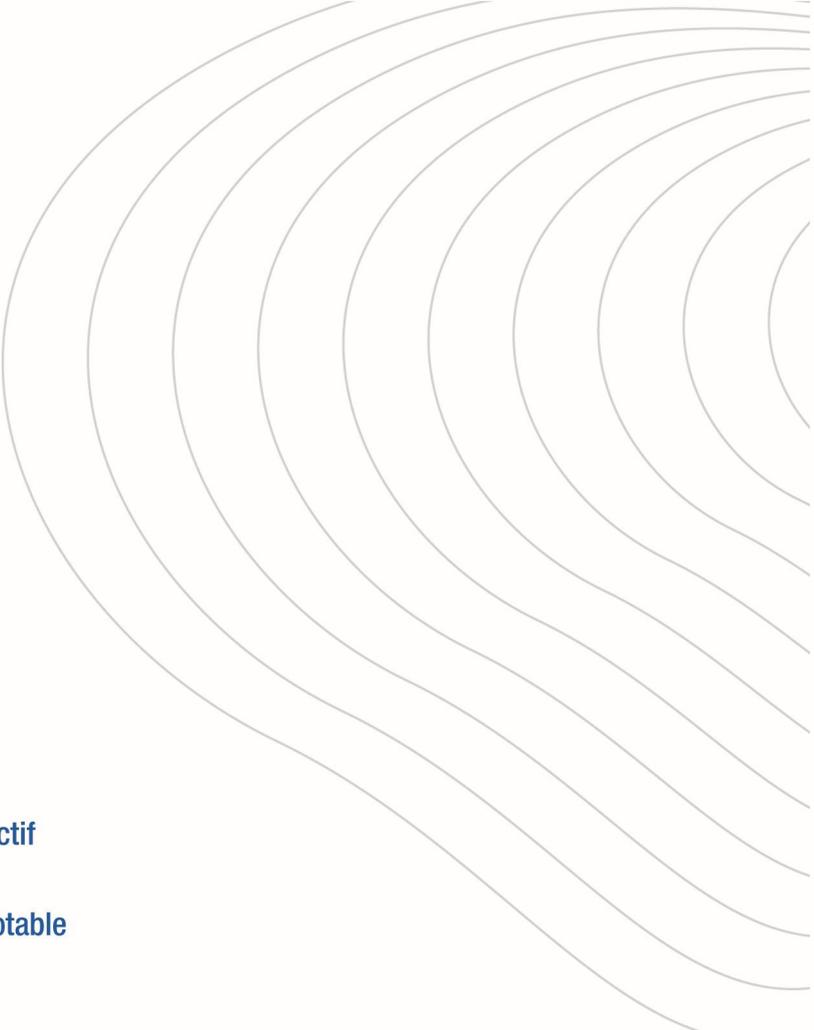
① **Interdictions**

- les pesticides, y compris pour le traitement du bois sur place.
- les épandages d'effluents liquides dont le lisier et le purin.
- les épandages de boues de station d'épuration.
- les excavations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du réservoir aquifère, tels que la création de forages, de carrières, d'éoliennes, de plans d'eau.
- les travaux de terrassements, de drainage et de remblaiement
- de création et d'exploitation de carrière
- les constructions à l'exception des reconstructions à l'identique après sinistre, des extensions de bâtiments existants et des aménagements réalisés en faveur de la protection des captages.

- les stockages et les dépôts sur sol nu de matières fermentescibles, et d'une manière générale de toutes les substances qui par leur nature ou leurs conditions d'entreposage sont susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau
- les sports et loisirs mécaniques, y compris le moto-cross et la pratique du quad
- les rejets d'effluents domestiques, agricoles et industriels, à l'exception des rejets issus des dispositifs d'assainissement non collectif conforme à la réglementation en vigueur
- les installations classées pour la protection de l'environnement et les installations non classées susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des masses d'eau souterraine et superficielle
- les places à bois même provisoires

② Activités réglementées

- l'exploitation du bois est réalisée sans travail du sol et sans création de nouvelles pistes à l'exception de celles envisagées dans le cadre d'un schéma de desserte locale, après avis du préfet.
- les coupes à blanc sont réalisées de manière à maintenir autant que de possible le couvert forestier, par une exploitation en « damiers », chaque case étant d'une superficie inférieure ou égale à 1 hectare ; un délai de 5 ans sera laissé entre 2 coupes à blanc de cases juxtaposées,
- l'usage d'outils forestiers, dont les tronçonneuses, débroussailleuses, outils de débardage et de façonnage, s'effectue avec des lubrifiants biodégradables. Des dispositifs assurent un confinement des substances utilisées comprenant notamment les hydrocarbures, notamment lors des remplissages.
- les engins et outils utilisés dans le cadre des activités forestières doivent faire l'objet de vérifications pour garantir l'absence de fuite de substances susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines, comprenant notamment les fluides de refroidissement, les hydrocarbures, les huiles.

- 
-  **Énergies renouvelables**
 -  **Aménagement et environnement**
 -  **Déchets, Diagnostics de pollution**
 -  **Carrières, Installations classées**
 -  **Milieu naturel**
 -  **Hydrogéologie**
 -  **Eaux superficielles**
 -  **Assainissement collectif et non collectif**
 -  **Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable**



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
222, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont Ferrand
Tél. +33 (0)4 73 83 69 21
Fax +33 (0)4 73 61 67 78
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 route de Joigny
89113 Fleury-la-Vallée
Tél. +33 (0)3 86 73 17 60
Fax +33 (0)3 86 73 16 37
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Procédure de protection réglementaire des sources du Mont et des Fougerets

Dossier d'enquête publique

Pièce n°5 : Mémoire technique



Sciences Environnement

 Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Commune de Solemont

Septembre 2023 – Ver 1.3

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon

Pour le compte de : Pays Montbéliard Agglomération

Personnel ayant participé à l'étude :

Rédactrice : Sandra Decormes

Relectrice : Océane Marguier

Révisions du dossier :

- Version **1.3 de septembre 2023** : Protection réglementaire des sources captées du Mont et des Fougerets
Dossier d'enquête publique – Version définitive et complétée
- Version **1.2 d'aout 2023** : Protection réglementaire des sources captées du Mont et des Fougerets
Dossier d'enquête publique – Version définitive
- Version **1.1 de mars 2023** : Protection réglementaire des sources captées du Mont et des Fougerets
Dossier d'enquête publique – Version corrigée
- Version **1.0 de novembre 2022** : Protection réglementaire des sources captées du Mont et des Fougerets
Dossier d'enquête publique – Version provisoire

Sommaire

1	Préambule	5
2	Contexte réglementaire	6
3	Présentation de la commune	9
3.1	Population et activité	9
3.2	Consommation d'eau	9
3.3	Estimation des besoins futurs	11
4	Description des ouvrages	11
4.1	Situation et accès	11
4.2	Caractéristiques des ouvrages	12
4.3	Environnement immédiat de l'ouvrage	15
4.4	Débits d'exploitation	16
4.5	Qualité de l'eau	16
4.5.1	Eaux brutes	16
4.5.2	Unité de production	17
4.5.3	Unité de distribution	17
4.6	Mesures de protection existante	17
5	Description du système d'alimentation en eau potable	18
5.1	Présentation des caractéristiques du système	18
5.1.1	Fonctionnement	18
5.1.2	Réseaux	19
5.1.3	Système de traitement	19
5.2	Interconnexion	20
5.3	Prise en compte du potentiel de dissolution du plomb	20
5.3.1	Inventaire des branchements publics en plomb	20
5.3.2	Réserves sur la présence de canalisation en plomb en domaine privé	20
5.3.3	Bases de calcul du potentiel de dissolution du plomb	20
6	Connaissance de la ressource	21
6.1	Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques	21
6.1.1	Contexte géologique	21
6.1.2	Contexte hydrogéologique	21
6.2	Zones d'alimentation du captage	23
7	Vulnérabilité de l'aquifère et risques de pollution	24
7.1	Vulnérabilité de la ressource	24
7.2	Inventaire des activités et rejets temporaires	25
8	Description des périmètres de protection	26
9	Formalités au titre du Code de l'Environnement	31

Liste des figures

Figure 1 : Plan de situation générale.....	10
Figure 2 : Localisation cadastrale des sources captées.....	12
Figure 3 : Vue extérieure du captage des sources	13
Figure 4 : Schéma de fonctionnement des captages	14
Figure 5 : Vue sur la chambre de collecte	14
Figure 6 : Vue sur la station de pompage et la fontaine aménagée	15
Figure 7 : Vue sur l’environnement immédiat des captages	16
Figure 8 : Plan schématique du réseau	18
Figure 9 : Plan schématique de fonctionnement.....	19
Figure 10 : Contexte géologique	22
Figure 11 : Synthèse des traçages existants autour de Solemont	23
Figure 12 : Bassin d’alimentation des sources captées.....	24
Figure 13 : Occupation des sols sur les bassins d’alimentation des sources	25
Figure 14 : Vue aérienne du PPI des sources du Mont et des Fougerets	27
Figure 15 : Plan parcellaire des périmètres de protection des sources du Mont et des Fougerets	28
Figure 16 : Vue aérienne des périmètres de protection.....	29
Figure 17 : Plan IGN des périmètres de protection.....	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution de la population – Source INSEE	9
Tableau 2 : Consommation et prélèvements d’eau de la commune.....	10
Tableau 3 : Localisation des ouvrages.....	12
Tableau 4 : Liste des parcelles concernées par les périmètres de protection.....	26

Liste des annexes

Annexe 1 : Bilan des analyses.....	32
Annexe 2 : Base de calcul du potentiel de dissolution du plomb	33

1 Préambule

La commune de Solemont se situe dans le département du Doubs.

Elle est alimentée en eau potable par le biais de deux sources :

- La source captée « du Mont » ;
- La source captée « des Fougerets ».

Elle fait partie de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), détentrice de la compétence liée à eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020, qui a entrepris une procédure réglementaire de mise en place des périmètres de protection autour de ces deux sources communales et devant aboutir à la signature d'un arrêté préfectoral de déclaration d'Utilité Publique (DUP). Cette procédure permettra également de régulariser les prélèvements au titre du Code de l'Environnement et l'utilisation de ces ressources au titre du Code de la Santé Publique.

Les deux sources, très proches l'une de l'autre, sont situées en pied de falaises au nord de la commune. Elles sont chacune issues d'un blocage en enrochement en bout d'un seul et même dispositif de captage dont les eaux sont acheminées jusqu'à la bêche de reprise d'une station de pompage pour être chlorées et envoyées vers un réservoir. L'alimentation de la commune se fait ensuite gravitairement depuis ce réservoir exception faite de la ferme du Mont alimentée en direct par cette même bêche de reprise.

Les bassins versants des deux sources se confondent et sont dépourvus d'habitations et de rejets d'eaux usées, l'occupation du sol étant exclusivement consacrée à la forêt et à l'herbe. Le suivi de la qualité du mélange de leurs eaux indique des eaux globalement de bonne qualité, des problèmes ponctuels de turbidité étant présents lors d'épisodes de forte pluviosité.

Dans son rapport de mai 2022 puis dans sa version révisée de septembre 2022, M. METTETAL, hydrogéologue agréé pour le département du Doubs, a délimité deux types de périmètres de protection autour du captage des sources du Mont et des Fougerets alimentant la commune de Solemont, en vue d'améliorer et pérenniser la qualité générale de l'eau.

Remarque : La production et la distribution d'eau potable sont déléguées à une société dédiée « Eau du Pays de Montbéliard » (SEPM).

2 Contexte réglementaire

Les eaux destinées à la consommation humaine sont soumises à différentes réglementations destinées à mieux gérer les ressources pour l'intérêt général et à veiller à la qualité des eaux distribuées.

L'enquête publique aboutit à la prise d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique pour un captage d'eau destiné à la consommation humaine. Cette procédure, conformément à la réglementation française, doit aboutir à la signature :

- d'un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection, au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique.
- Et d'un arrêté portant autorisation de traiter et distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine, au titre de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

➤ Au titre de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique :

« I. - Sans préjudice des dispositions de l'article L. 214-1 du code de l'environnement, est soumise à autorisation de l'autorité administrative compétente l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, à l'exception de l'eau minérale naturelle, pour :

- ✓ 1° La production ;
- ✓ 2° La distribution par un réseau public ou privé, à l'exception de la distribution à l'usage d'une famille mentionnée au 3° du II et de la distribution par des réseaux particuliers alimentés par un réseau de distribution public ;
- ✓ 3° Le conditionnement.

II. - Sont soumises à déclaration auprès de l'autorité administrative compétente :

- ✓ 1° L'extension ou la modification d'installations collectives de distribution qui ne modifient pas de façon notable les conditions de l'autorisation prévue au I ;
- ✓ 2° La distribution par des réseaux particuliers alimentés par un réseau de distribution public qui peuvent présenter un risque pour la santé publique. »

➤ Au titre de l'article L 1321-2 du Code de la Santé Publique

(Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 art. 57, art. 59 | Journal Officiel du 11 août 2004, modifié par Ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022)

Un prélèvement destiné à l'alimentation en eau humaine est régularisé par un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines. Cette déclaration définit des périmètres de protection autour de la ressource. Ceux-ci peuvent également faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique des périmètres de protection, distincte de la D.U.P. précédente.

« **Art. L1321-2** : En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, l'acte portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine mentionné à l'article L. 215-13 du code de l'environnement détermine autour du point de prélèvement un périmètre de protection immédiate dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété et un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux. Pour les points de prélèvement qui ne sont pas considérés comme sensibles au sens de l'article L. 211-11-1 du même code, un périmètre de protection éloignée peut être adjoint aux périmètres de protection immédiate et rapprochée. A

l'intérieur du périmètre de protection éloignée, peuvent être réglementés les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols et dépôts ci-dessus mentionnés.

Lorsque les conditions hydrologiques et hydrogéologiques permettent d'assurer efficacement la préservation de la qualité de l'eau par des mesures de protection limitées au voisinage immédiat du captage, l'acte portant déclaration d'utilité publique instaure un simple périmètre de protection immédiate.

Les captages d'eau d'origine souterraine dont le débit exploité est inférieur, en moyenne annuelle, à 100 mètres cubes par jour font également l'objet d'un simple périmètre de protection immédiate établi selon des modalités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Lorsque les résultats d'analyses de la qualité de l'eau issue des points de prélèvement mentionnés au troisième alinéa du présent article ne satisfont pas aux critères de qualité fixés par l'arrêté mentionné au même troisième alinéa, établissant un risque avéré de dégradation de la qualité de l'eau, un périmètre de protection rapprochée et, le cas échéant, un périmètre de protection éloignée, mentionnés au premier alinéa, sont adjoints au périmètre de protection immédiate.

Lorsque des terrains situés dans un périmètre de protection immédiate appartiennent à une collectivité publique, il peut être dérogé à l'obligation d'acquérir les terrains visés au premier alinéa par l'établissement d'une convention de gestion entre la ou les collectivités publiques propriétaires et l'établissement public de coopération intercommunale ou la collectivité publique responsable du captage.

L'acte portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine détermine, en ce qui concerne les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols existant à la date de sa publication, les délais dans lesquels il doit être satisfait aux conditions prévues par le présent article et ses règlements d'application.

Les servitudes afférentes aux périmètres de protection ne font pas l'objet d'une publication aux hypothèques. Un décret en Conseil d'Etat précise les mesures de publicité de l'acte portant déclaration d'utilité publique prévu au premier alinéa, et notamment les conditions dans lesquelles les propriétaires sont individuellement informés des servitudes portant sur leurs terrains.

Des actes déclaratifs d'utilité publique déterminent, dans les mêmes conditions, les périmètres de protection autour des points de prélèvement existants et peuvent déterminer des périmètres de protection autour des ouvrages d'adduction à écoulement libre et des réservoirs enterrés.

Nonobstant toutes dispositions contraires, les collectivités publiques qui ont acquis des terrains situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine peuvent, lors de l'instauration ou du renouvellement des baux ruraux visés au titre 1er du livre IV du code rural et de la pêche maritime portant sur ces terrains, prescrire au preneur des modes d'utilisation du sol afin de préserver la qualité de la ressource en eau.

Par dérogation au titre 1er du livre IV du code rural, le tribunal administratif est seul compétent pour régler les litiges concernant les baux renouvelés en application de l'alinéa précédent.

Dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents peuvent instaurer le droit de préemption urbain dans les conditions définies à l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme. Ce droit peut être délégué à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale responsable de la production d'eau destinée à la consommation humaine dans les conditions prévues à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme.

Le département ou un syndicat mixte constitué en application de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales peut, à la demande du service bénéficiaire du captage, assurer la réalisation des mesures nécessaires à l'institution des périmètres de protection mentionnés au premier alinéa. »

Parallèlement, une procédure de déclaration sur la dérivation des eaux souterraines depuis le milieu naturel est menée au titre de l'article L215-13 du Code de l'Environnement.

➤ Au titre de l'article L 215-13 du Code de l'Environnement

Un prélèvement en eau est régularisé par un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique (D.U.P.) des travaux de dérivation.

« **Art. L 215-13** : La dérivation des eaux d'un cours d'eau non domanial, d'une source ou d'eaux souterraines, entreprise dans un but d'intérêt général par une collectivité publique ou son concessionnaire, par une association syndicale ou par tout autre établissement public, est autorisée par un acte déclarant d'utilité publique les travaux. »

➤ Au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement

Un prélèvement est soumis soit à déclaration, soit à autorisation ou à aucune formalité. L'arrêté préfectoral porte alors déclaration ou autorisation du prélèvement.

La nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation est précisée dans l'article **R 214-1** du code de l'environnement.

➤ Au titre de l'article R.214-1 du code de l'Environnement

« La nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles **L.214-1** à **L.214-6** figure au tableau annexé au présent article. »

Pour les prises d'eau issues d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion des nappes d'accompagnement de cours d'eau, la rubrique concernant le prélèvement est la **rubrique 1.1.2.0**.

- Si le débit prélevé est égal ou supérieur à 200 000 m³/an, les ouvrages de prélèvement seront soumis à autorisation.
- Si le débit prélevé est compris entre 10 000 et 200 000 m³/an, les ouvrages de prélèvement seront soumis à déclaration.

En dessous de ces seuils, le prélèvement n'est soumis à aucune formalité.

3 Présentation de la commune

3.1 Population et activité

La commune de Solemont est située dans le département du Doubs, à environ 30 km au sud-ouest de Montbéliard, à une altitude de 831 m. Elle fait partie de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

La population desservie est d'environ 149 habitants en 2021 pour 78 abonnés au réseau d'eau potable (compteurs).

Année		1968	2008	2013	2018	2020	2021
Population totale		99	145	167	149	157	149*

Tableau 1 : Évolution de la population – Source INSEE

* D'après l'estimation du délégataire

La population de la commune a fortement augmenté entre 1968 (99 habitants) et 2008 (145 habitants) mais semble se stabiliser depuis.

3.2 Consommation d'eau

La commune est alimentée en eau potable par le biais de deux ressources :

- La source naturelle « Du Mont »,
- La source naturelle « Des Fougerets »

L'ensemble de ses habitants est alimenté par le réseau d'adduction communal.

Les données de consommation et de prélèvement antérieures à la reprise de compétence par PMA sont mal connues. On note toutefois une augmentation du volume consommé entre 1969 et 2020 en corrélation avec l'augmentation du nombre d'habitants sur la commune.

Les volumes prélevés correspondent aux volumes comptabilisés au niveau de la station de production et ne comprennent pas les volumes dirigés au niveau du trop-plein.

En 2021, un pic de consommation a été enregistré par rapport à 2020. La consommation moyenne journalière est ainsi passée de 14 m³/j à 21 m³/j soit une augmentation de près de 50%. Si les origines de cette augmentation ne sont pas clairement identifiées, elle est probablement liée à une amélioration du comptage des volumes consommés, les volumes produits ayant peu évolués sur la même période.

Les volumes produits étant en moyenne de 13 250 m³ par an, ils mettent en évidence un rendement de réseau relativement médiocre à ce jour. Il est toutefois à noter que la Collectivité a demandé à la SEPM de réaliser des campagnes de recherche de fuites sur le réseau d'adduction de Solemont en 2022.

	2020	2021	2022
Volume total produit par les sources (m³)	13 177	13 348	10 183
Volume consommé (m³)	5 143	7 626	8 252
Volumes de service (m³) (purge, vidange pour nettoyage, test de poteaux incendie ...)		672	244
Rendement		63 %	83,4 %

Tableau 2 : Consommation et prélèvements d'eau de la commune

Les deux ressources de Solemont permettent de couvrir la demande de la commune en eau. A noter qu'un approvisionnement complémentaire par camion-citerne a été nécessaire au cours de l'été 2018. Cette situation ne s'étant pas reproduite au cours des sécheresses suivantes, il est probable qu'elle soit plutôt liée au mauvais rendement du réseau et moins en lien avec une véritable baisse des volumes produits par les ouvrages.

En 2021, le rendement du réseau était de 63 %, la commune était donc non conforme aux attentes du Grenelle. Des efforts ont été réalisés sur les prélèvements et sur l'état du réseau de distribution pour atteindre un rendement cible d'au moins 67 % (D 213-48-14-1 du Code de l'Environnement). Ces efforts ont porté leurs fruits et en 2022, le rendement a atteint 83 %. A noter également que les deux ressources de Solemont couvrent les besoins de la commune.

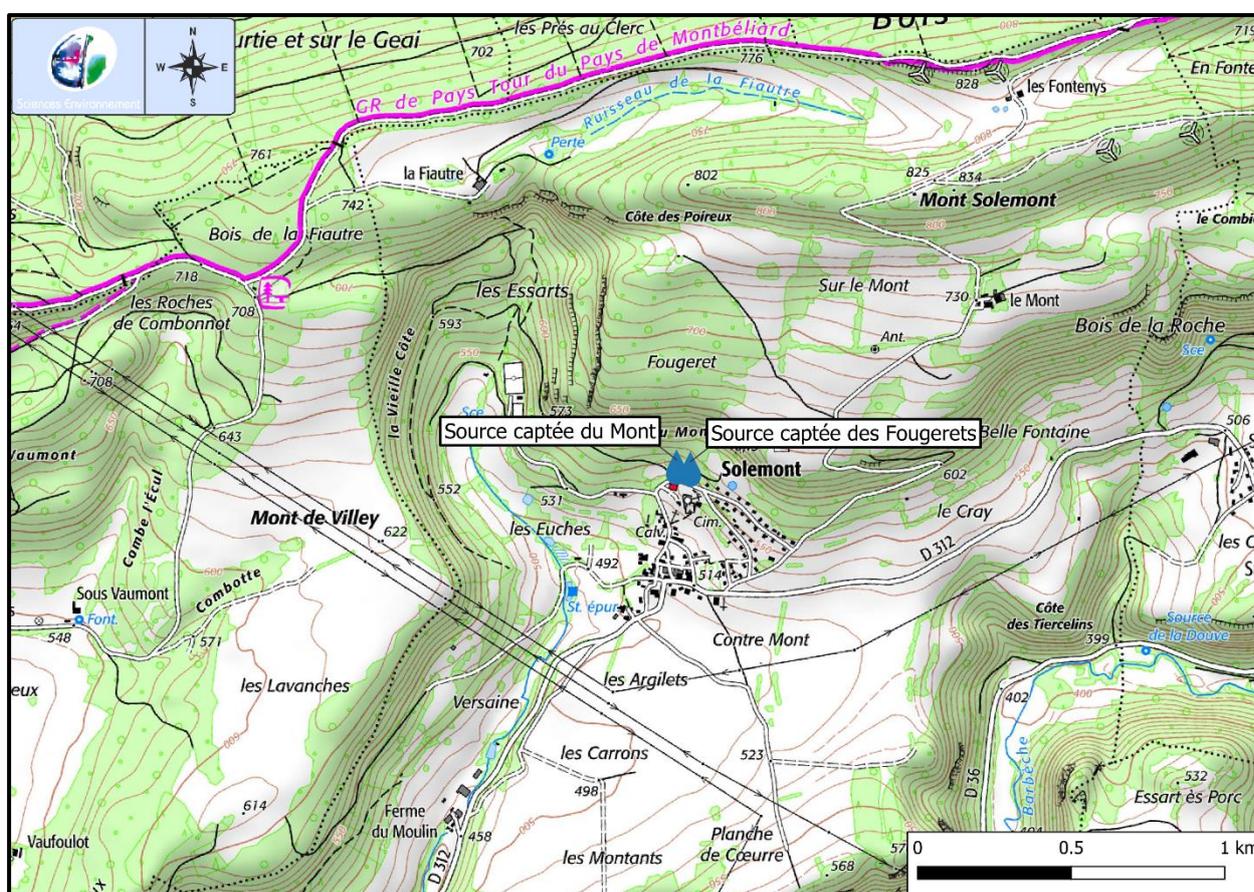


Figure 1 : Plan de situation générale

3.3 Estimation des besoins futurs

L'estimation des besoins futurs se base habituellement sur la consommation observée depuis les 5 dernières années et sur les projets d'urbanismes annoncés par la collectivité. Ici, seules les deux dernières années sont connues et montrent des variations importantes tandis que les volumes prélevés sont restés stables.

Ainsi, nous considérerons que la collectivité est en mesure d'améliorer le rendement de son réseau pour ne pas augmenter les prélèvements en eau malgré une augmentation éventuelle de la consommation en eau sur la commune.

D'après les données de l'INSEE, de 2019, il y avait sur la commune de Solemont, 6 logements vacants et 6 logements secondaires. En moyenne, les logements de Solemont abritent 2,2 habitants. Si l'on considère une consommation moyenne de 7 700 m³ par an pour les résidents, à laquelle on ajoute une éventuelle future occupation des logements vacants actuellement soit 785 m³ (moyenne de l'ADEME à 143 l/j/hab), il est possible d'estimer une consommation potentielle de 8 485 m³ par an. En considérant un rendement au minimum de 67 %, le prélèvement maximal autorisé pourrait alors atteindre 12 700 m³ par an.

Le volume de prélèvement maximal demandé par Pays de Montbéliard Agglomération sur les sources du Mont et des Fougerets est de **12 700 m³/ an**, soit une production moyenne de **35 m³/j** qui pourra atteindre **60 m³/jour** au maximum en période de pointe.

4 Description des ouvrages

4.1 Situation et accès

Les sources du « Mont » et des « Fougerets », très proches l'une de l'autre, sont situées sur une même parcelle appartenant à la commune en pied de falaise au Nord du village à l'orée d'un bois.

	Source du Mont	Source des Fougerets
Commune	Solemont	Solemont
Situation cadastrale	n°458 section A	n° 458 section A
Nouveau code BSS	BSS001GDWP	BSS001GDXA
Code BSS avant 2017	04747X0014/S	04747X0025/S
Coordonnées Lambert 93		
X	979 580	979 906
Y	6 700 647	6700 695
Z	545 m (NGF)	505 m (NGF)

	Source du Mont	Source des Fougerets
Masse d'eau souterraine	Calcaire jurassique chaîne du Jura – Doubs (Haut et médian) et Dessoubre	
Entités hydrogéologiques BDLisa	Complément de l'entité NV2 : Calcaires jurassiques et crétacés du Haut-Doubs 515AJ00	

Tableau 3 : Localisation des ouvrages

Les sources du « Mont » et des « Fougerets » sont facilement accessibles. La rue sous les Roches longe l'orée du bois où se situe le captage.

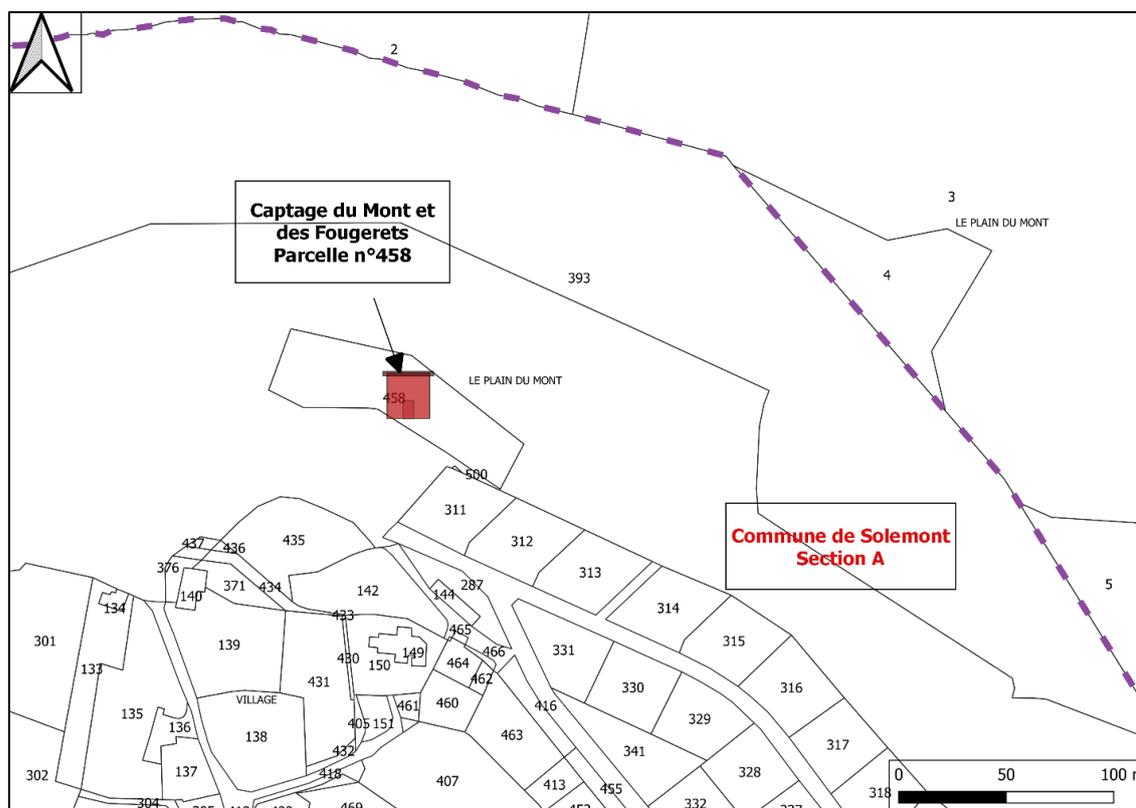


Figure 2 : Localisation cadastrale des sources captées

4.2 Caractéristiques des ouvrages

L'eau exhale à même la roche des sources communales des « Fougerets » et du « Mont » qui sont réunies par deux galeries ovoïdes de 1 mètre de haut et d'une longueur de 20,2 m pour la galerie ouest et 42,8 m pour la galerie est.



Figure 3 : Vue extérieure du captage des sources

Ces galeries sont en partie visitables (existence de trappes de visite) et convergent dans un regard (ouvrage de captage) de 4,65 mètres de profondeur puis vers une chambre de collecte.

Au niveau de la chambre de collecte, sont présentes deux conduites d'eau :

- Une conduite acheminant l'eau jusqu'à la station de pompage de Solemont et permettant l'alimentation du réservoir communal et de la ferme du Mont.
- Une conduite permettant d'évacuer le trop-plein d'eau.



Figure 4 : Schéma de fonctionnement des captages

Le trop-plein du captage est évacué par une ancienne conduite du réseau de distribution qui se déverse au niveau d'une fontaine aménagée.



Figure 5 : Vue sur la chambre de collecte

La chambre de collecte est relativement vétuste, particulièrement altérée par la végétation. L'ouvrage est correctement fermé au moyen d'une porte en fonte laquelle n'est cependant pas verrouillée.



Figure 6 : Vue sur la station de pompage et la fontaine aménagée

La station de pompage est quant à elle en bon état et correctement verrouillée.

4.3 Environnement immédiat de l'ouvrage

La parcelle d'implantation du captage et des regards de visite n'est pas clôturée.

L'amont du captage est constitué de parcelles boisées et de prés. Il est exempt d'habitations ou d'industries et les risques de pollution restent donc limités.

Un chemin en gravier est situé en aval immédiat du captage puis des habitations et routes communales.



Figure 4 : Vue extérieure du captage des sources



Figure 7 : Vue sur l'environnement immédiat des captages

4.4 Débits d'exploitation

Les débits fournis par ces ouvrages semblent relativement faibles mais suffisent à couvrir les besoins en eau de la commune.

Remarque : La commune a été dans l'obligation de compléter son alimentation en eau par camion-citerne lors de la sécheresse de 2018. Cela ne s'est plus reproduit depuis et laisse à penser que cette pénurie ponctuelle était liée, non pas à un manque de productivité des sources, mais bien à un faible rendement du réseau de distribution.

4.5 Qualité de l'eau

4.5.1 *Eaux brutes*

Au regard des résultats du contrôle sanitaire réalisé par les services de l'ARS, l'eau prélevée aux sources du Mont et des Fougerets présente les caractéristiques générales suivantes :

- Elle est moyennement minéralisée (conductivité proche de 500 $\mu\text{S}/\text{cm}$),
- Elle est moyennement dure (dureté de l'eau proche de 28 °F),
- Le pH est légèrement basique (proche de 8.10).

D'un point de vue physico-chimique, l'ensemble des paramètres analysés respecte la norme en vigueur pour la consommation d'eau potable.

Lors de ces analyses, la qualité de l'eau est également marquée par une faible turbidité (0,4 NTU).

Les teneurs en nitrates sont quant à elles très faibles (inférieures à 10 mg/l) et témoignent de l'absence d'activité agricole sur le bassin d'alimentation des sources ou de son faible impact.

D'un point de vue bactériologique, des coliformes et des bactéries d'origine fécale sont parfois mises en évidence.

4.5.2 Unité de production

De nombreuses analyses sont réalisées par l'ARS (délégation territoriale Nord Franche Comté) au droit des installations de production, à savoir la bache de reprise de la station et le réservoir.

D'un point de vue physico-chimique, les paramètres analysés lors du contrôle courant sont conformes aux normes en vigueur.

En revanche, les analyses bactériologiques font apparaître des pollutions liées à la présence d'Escherichia Coli et de streptocoques fécaux. Cette présence au droit de la bache de reprise s'explique par l'absence de traitement à ce niveau du réseau. Une désinfection a lieu sur la conduite de refoulement en sortie de station.

Depuis plusieurs années, les analyses réalisées après traitement ne font plus apparaître de pollution bactériologique caractérisée. Le traitement des eaux s'avère donc efficace. Les paramètres physico-chimiques sont également bons et conformes aux normes en vigueur.

4.5.3 Unité de distribution

Sur le réseau de distribution, aucune pollution fécale n'a été mise en évidence confirmant le bon fonctionnement du système de traitement des eaux.

La turbidité reste la plupart du temps inférieure à 1 NTU et est conforme aux normes en vigueur.

Au regard des paramètres mesurés par l'ARS lors de son suivi effectué régulièrement depuis 2000, l'eau fourni dans le réseau de distribution de la commune de Solemont est de bonne qualité générale.

4.6 Mesures de protection existante

Le captage est implanté à l'orée d'un bois mais aucune protection physique n'en limite l'accès.

5 Description du système d'alimentation en eau potable

5.1 Présentation des caractéristiques du système

5.1.1 Fonctionnement

La production en eau potable est assurée par le biais des sources captées du Mont et des Fougerets.

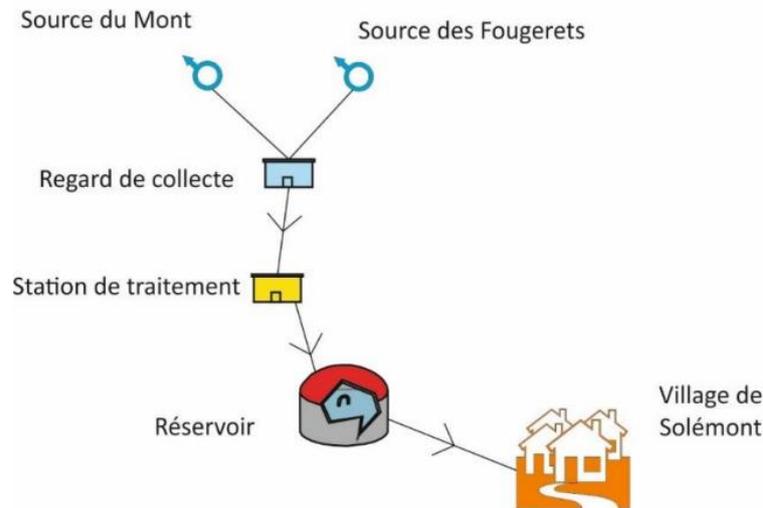


Figure 8 : Plan schématique du réseau

Les eaux produites sont acheminées gravitairement jusqu'à la bache de reprise de la station de traitement d'une capacité de 20 m³.

Elles sont ensuite refoulées par pompage jusqu'au réservoir communal et de manière spécifique vers la ferme du Mont.

Le réservoir est implanté au Nord du village. D'une capacité de 200 m³ (dont 120 m³ utilisés comme réserve incendie), il permet l'alimentation par gravité de l'ensemble de la population de Solemont exception faite de la ferme du Mont.

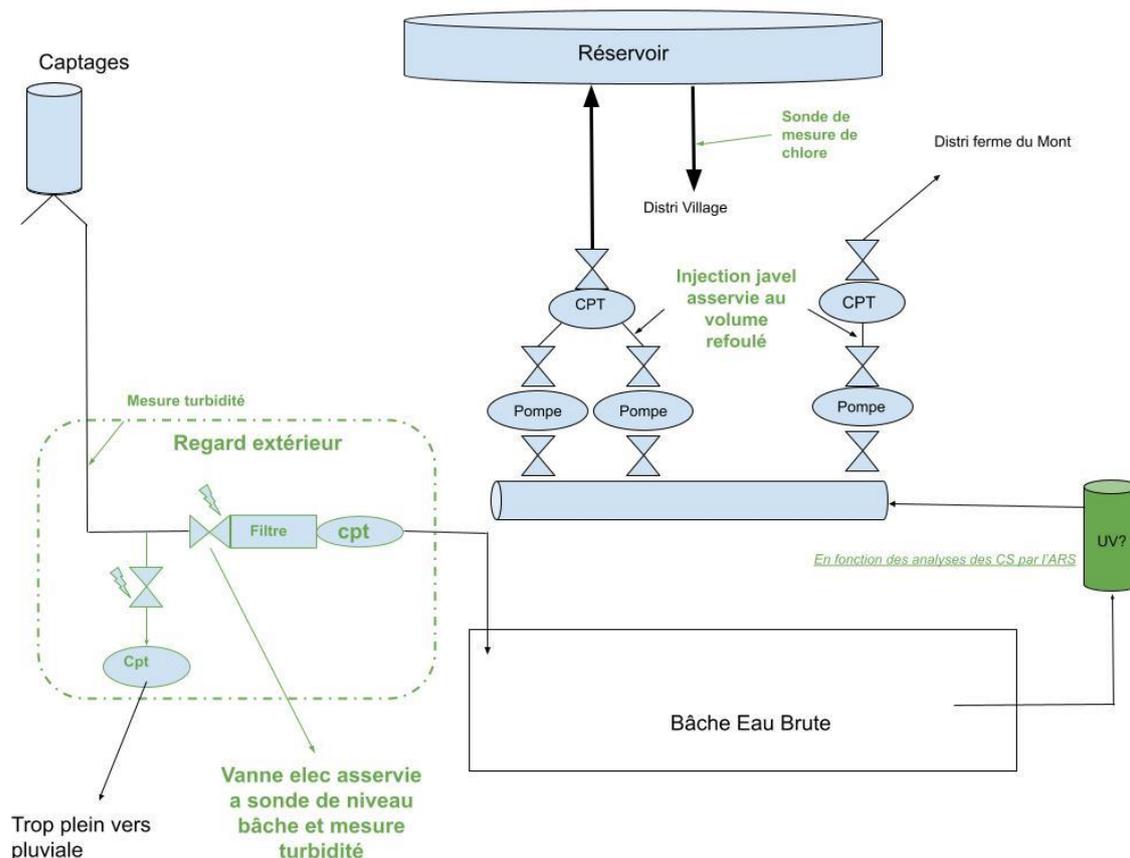


Figure 9 : Plan schématique de fonctionnement

5.1.2 Réseaux

Le réseau d'alimentation en eau potable fut créé dans les années 1930. Actuellement, il s'étend sur une longueur de près de 5 km, constitué presque entièrement par des canalisations en fonte dont les diamètres varient de 40 à 100 mm. Seule une portion du réseau est constituée de canalisations en PVC de diamètre de 63 mm.

L'état du réseau est médiocre avec 63 % de rendement. Il tend toutefois s'améliorer nettement grâce aux campagnes de recherche et de réparation des fuites engagées par la Société des Eaux du pays de Montbéliard (SEPM).

5.1.3 Système de traitement

A l'heure actuelle, les eaux produites par les deux sources de Solemont sont traitées au niveau de la station de traitement.

Le traitement est réalisé par désinfection via une injection de javel directement sur la conduite de refoulement des eaux vers le réservoir, associés aux volumes refoulés.

Compte tenu des résultats des analyses d'eau du contrôle sanitaire réalisées par l'ARS, le système de traitement se révèle efficace.

5.2 Interconnexion

Actuellement, la commune de Solemont est autosuffisante vis-à-vis de sa consommation en eau, les deux sources communales couvrant les besoins de la population.

La commune ne dispose donc d'aucune interconnexion

5.3 Prise en compte du potentiel de dissolution du plomb

Ce volet du dossier d'enquête publique a pour objet la présentation des mesures répondant à l'objectif défini à l'article R.1321-44 et, notamment la prise en compte du potentiel de dissolution du plomb dans l'eau produite à partir des deux sources pour l'alimentation en eau potable de la commune de Colombier-Fontaine (Annexe 2).

5.3.1 Inventaire des branchements publics en plomb

D'après les inventaires, il ne subsisterait plus de branchements en plomb sur le domaine public.

5.3.2 Réserves sur la présence de canalisation en plomb en domaine privé

En plus des canalisations en plomb sur le réseau de distribution, il convient de souligner la possibilité que certaines des installations privées alimentées par le réseau puissent contenir des éléments de canalisation en plomb.

N'ayant pas la possibilité de collecter des informations sur le nombre des installations qui se trouvent dans ce cas, nous donnons dans le chapitre suivant des indications sur l'agressivité de l'eau distribuée et donc sur le potentiel de dissolution du plomb.

5.3.3 Bases de calcul du potentiel de dissolution du plomb

Valeurs Mesurées*							Valeurs Calculées					Equilibre calco-carbonique
T °C	pH	TAC °F	TH °F	Conductivité µS/cm	Cl mg/l	SO4 mg/l	CO2 libre mg/l	pHs	IL Langelier	IR Ryznar	IC Larson	
Mélange des eaux – Analyse du 11/07/22												
13.3	7.6	26,6	27.6	509	<5	7.5	13.61	7,2	0,40	6.8	0.06	Entartrante

*Valeurs issues du Ministère chargé de la santé

Tableau 5 : Résultats du calcul du potentiel de dissolution du plomb

L'étude des résultats d'analyses, effectuées sur l'eau issue des sources du Mont et des Fougerets, montre que nous sommes en présence d'une eau entartrante qui ne présente donc pas de tendance à la corrosion des métaux.

L'indice de Langelier montre, qu'il y a formation d'une couche de protection protégeant les tuyauteries. Enfin, l'indice de Larson révèle que la présence de chlorures et de sulfates n'implique aucune tendance à la corrosion (cf annexe).

6 Connaissance de la ressource

6.1 Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques

6.1.1 *Contexte géologique*

La commune de Solemont est située sur le flanc Sud du relief du Lomont culminant à 834 m d'altitude.

Ce dernier correspond à un anticlinal de couches calcaires d'orientation est-ouest, c'est un pli coffré dont les flancs très redressés sont localement affectés par des failles transversales. Cet anticlinal est directement suivi d'un synclinal dans la forte pente menant au village. Les formations géologiques visibles sont datées du Jurassique moyen et supérieur : Bajocien (J1a, J1b et J1aP), Bathonien (J2) et Callovien (J3), Oxfordien inférieur à supérieur (J4 à J6), Kimméridgien inférieur (J7a).

Les captages de Solemont exhaurent des calcaires de l'Argovien à proximité des marnes de l'Oxfordien.

Le relief du Lomont est délimité à l'ouest et à l'est par deux accidents tectoniques majeurs :

- à l'ouest, la zone affaissée de Dambelin/Villars-sous-Écot,
- à l'est le fossé d'effondrement de Pont de Roide au cœur duquel se trouve le lit de Doubs.

Ces deux systèmes sont liés à la présence de failles décrochantes d'orientation nord-sud. Ces failles s'atténuent vers le nord et se caractérisent par un rejet important pouvant atteindre près de 120 m (à Pont de Roide).

6.1.2 *Contexte hydrogéologique*

D'un point de vue hydrogéologique, les calcaires du Jurassique supérieur : Séquanien et Rauracien, qui dominant la vallée du Doubs constituent de bons aquifères. A l'affleurement, ils sont souvent érodés, fracturés et sont donc très perméables expliquant la présence d'un nombre important de résurgences aux interfaces avec des niveaux marneux telles que les marnes du Séquanien inférieur : J7a et les marno-calcaires du Callovien : J5. D'après les données de ma Banque du Sous-Sol disponible en ligne sur infoterre.brgm.fr, de nombreuses cavités naturelles, témoins d'une forte activité karstiques, sont recensées sur les flancs du Lomont au sein de ces calcaires du Jurassique supérieur.

Solemont se situe sur un replat de marnes de l'Oxfordien, les sources peuvent donc se trouver au niveau du contact des calcaires du Jurassique supérieur et des marnes de l'Oxfordien ou des marnes et calcaires marneux de l'Argovien.

LEGENDE DE LA CARTE GEOLOGIQUE

Extrait de la carte géologique de Montbelliard n°474

(carte géologique de la France-BRGM)

Echelle 1/50000

Formations superficielles

E Eboulis et grises

Formations quaternaires fluviales

Fw Alluvions calcaires et siliceuses

Fx Alluvions siliceuses à élément d'origine alpine

Fy Alluvions calcaires des anciennes terrasses du Doubs

Fz Alluvions fluviales récentes du Doubs et de ses affluents

Cf Remplissage de fond de vallées : limons argilo-calcaires

Formations Tertiaires

R Argiles d'altération

Formations secondaires

J8a Kimméridgien supérieur : calcaires et marnes à Ptérocères

J7c Séquanien : calcaires à térébratules

J7b Séquanien : Marnes à térébratules

J7a Séquanien : Calcaires à Astartes et calcaires à natices

J6 Rauracien : calcaires oolithiques et coralligènes

J5 Argovien : marno-calcaire

J4 Oxfordien : marnes à ammonites pyriteuses

J3 Callovien : Calcaires argileux à oolithes ferrugineuse

J2 Bathonien : Marnes à rhinçonelles et calcaires compacts

J1b Bajocien sup : calcaire de la "grande oolithe"

J1a Bajocien inf : calcaire à polypiers et entroques

I6b Aalenien sup : Marno-calcaire

I5-6a Aalenien inf et Toarcien : Formation marneuse ferrugineuse

— Faille
 ↙ Pendage

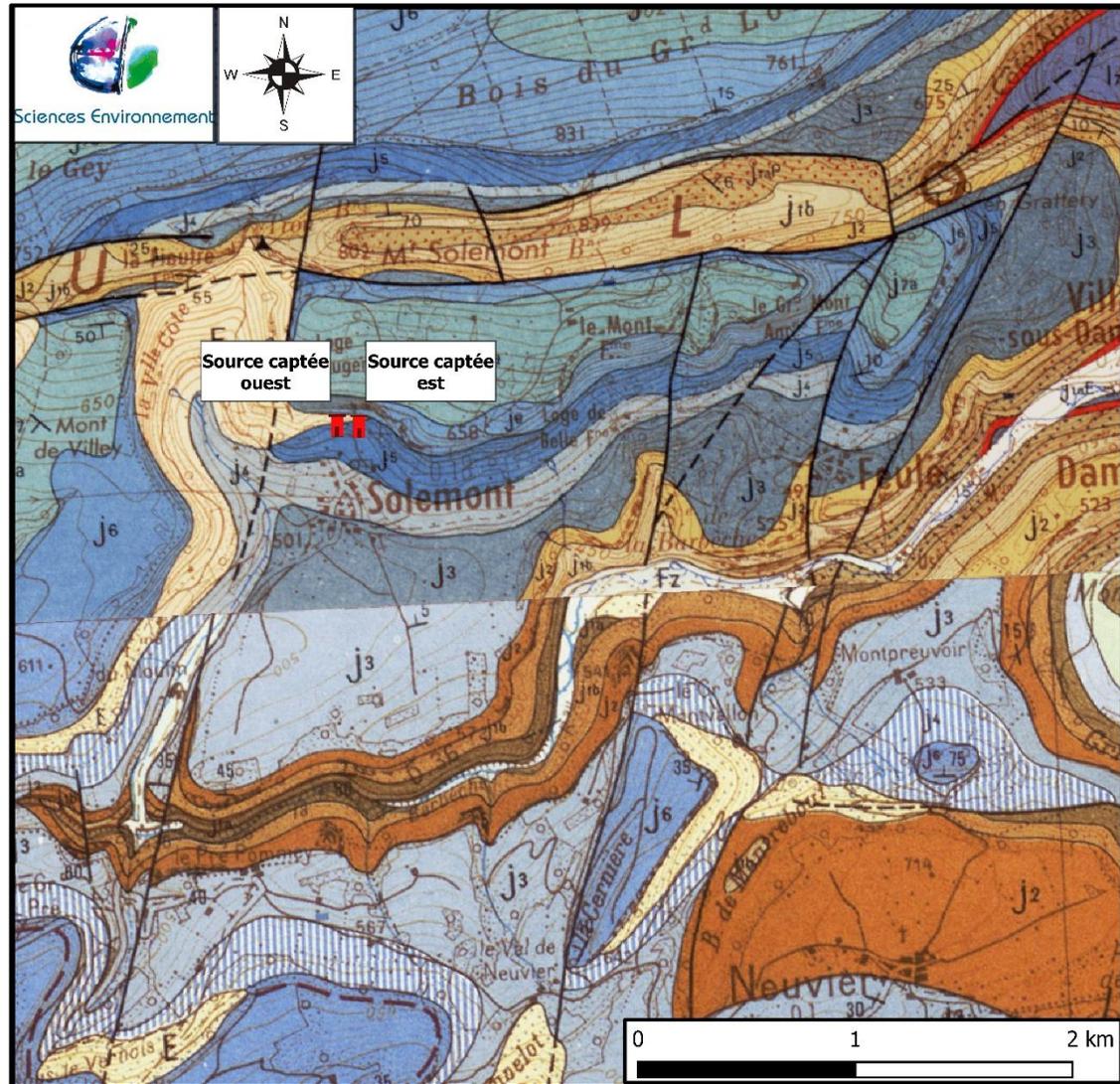


Figure 10 : Contexte géologique

De même, au sein des calcaires du Jurassique moyen s’est développé un système karstique important dont les indices superficiels s’expriment par des dolines voire des gouffres. Les écoulements au sein du karst se font globalement en direction du Doubs comme en témoignent les colorations déjà effectuées sur le secteur.

Les sources captées du Mont et des Fougerets éloignées de 60 mètres l’une de l’autre exhaustent toutes les deux en pied de falaise, au Nord du village.

6.2 Zones d’alimentation du captage

Un traçage réalisé en 1997 dans le cadre de la protection des sources du Mont et des Fougerets a permis de réfuter une relation hydraulique entre les zones de production de substance indésirables au Nord du village et les sources de Solemont. Ces sources semblent naturellement protégées des transferts de substances provenant des zones d’activité agricole tel que le Fougerets et la ferme du Mont. Les différentes colorations des eaux souterraines réalisées dans le secteur depuis sont visibles sur la figure suivante.

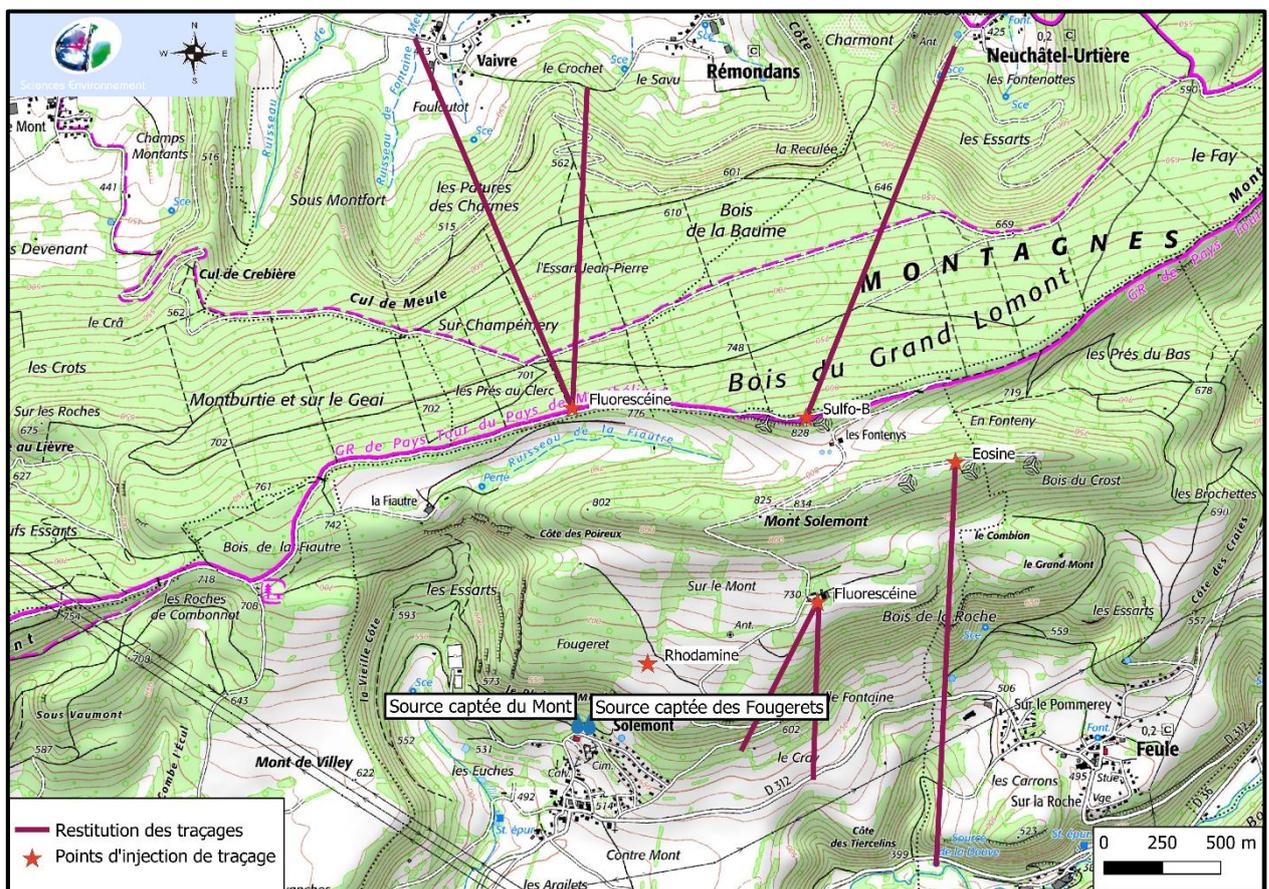


Figure 11 : Synthèse des traçages existants autour de Solemont

Le bassin d’alimentation des sources du Mont et des Fougerets a été défini à partir du contexte topographique et géologique, englobant le point d’injection de coloration effectuée à la rhodamine en 1997. Il délimite les terrains calcaires jusqu’à la partie haute de la Montagne du Lomont.

Ce bassin englobe en partie le Plain du Mont et s'étend globalement selon une direction nord-est/sud-est jusqu'au Mont Solemont et au lieu-dit « Belle Fontaine ». Il représente une surface d'environ 1.152 km².

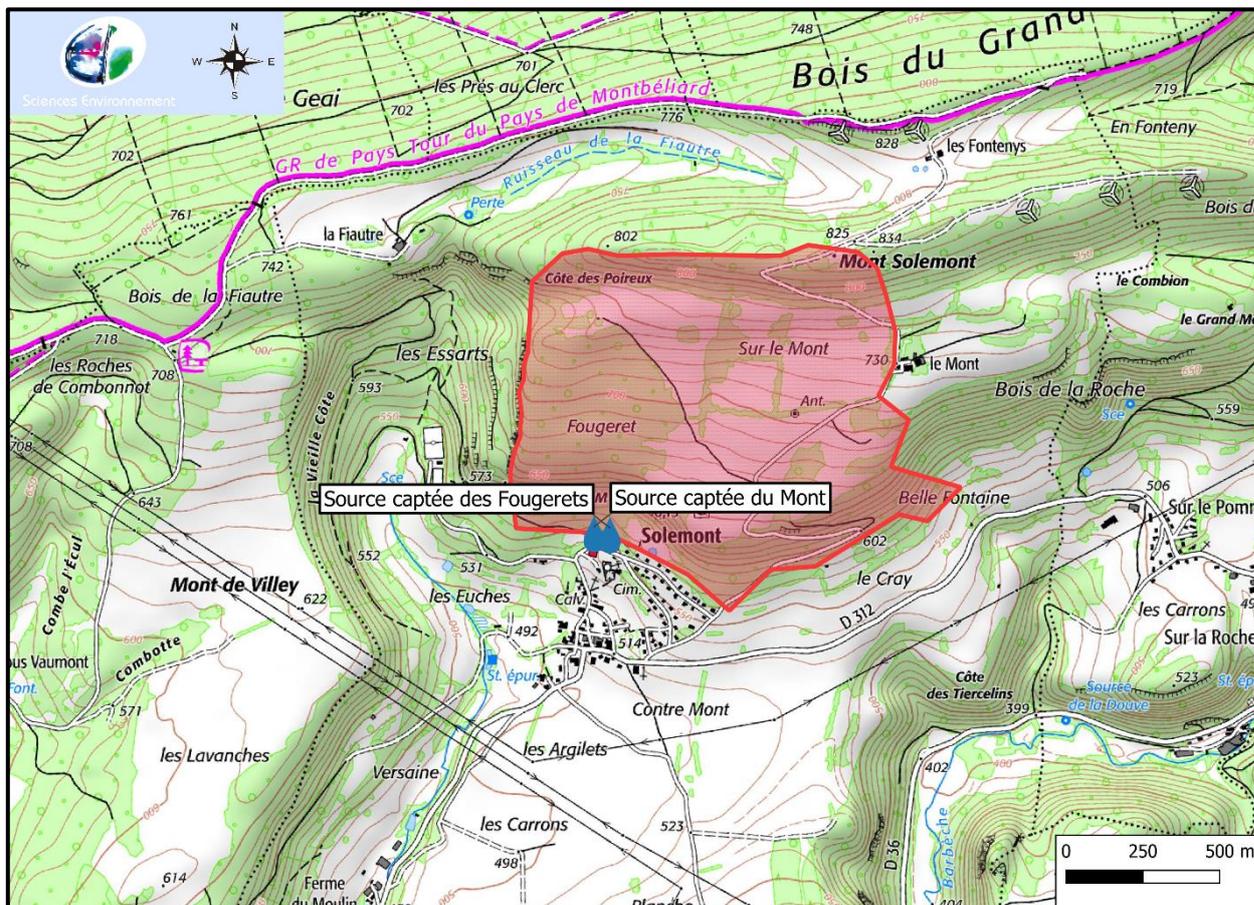


Figure 12 : Bassin d'alimentation des sources captées

7 Vulnérabilité de l'aquifère et risques de pollution

7.1 Vulnérabilité de la ressource

Le plateau sur lequel se développent les bassins d'alimentation est marqué par une fracturation considérable et par un développement karstique important générant des vitesses de transit des eaux conséquentes.

De plus, les formations rauraciennes et séquaniennes ne bénéficient d'aucune protection de surface particulière et par l'absence de pouvoir épurateur des calcaires, le bassin d'alimentation des sources des Fougerets et du Mont peut être considéré comme particulièrement vulnérable à toute pollution pouvant avoir pour origine les diverses activités présentes sur le bassin versant.

7.2 Inventaire des activités et rejets temporaires

A l'intérieur du bassin d'alimentation, aucune industrie ou bâtiment agricole n'est recensé à l'exception des zones agricoles aux lieux-dits Fougerets et sur le Mont.

Les sources ne sont pas reliées non plus au réseau d'écoulement superficiel d'après cette étude, ainsi la turbidité de leurs eaux ne varie pas même après un violent orage.

Le bassin versant est dépourvu d'habitation et de rejets d'eaux usées, l'occupation du sol est consacrée à la forêt et à l'herbe. Les contaminations ne peuvent provenir que de l'activité agricole : épandage d'effluents d'élevages, présence de bétail et de produits phytosanitaires.

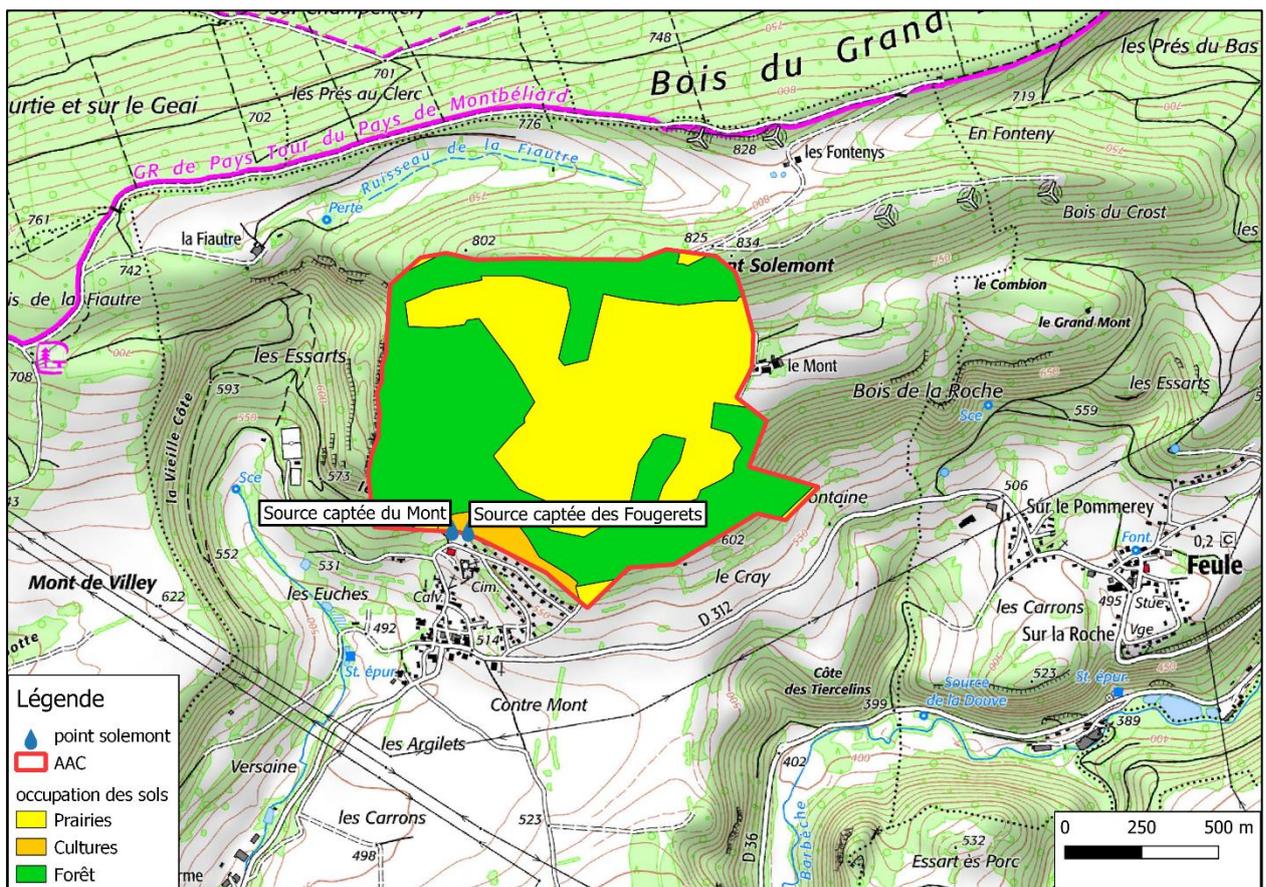


Figure 13 : Occupation des sols sur les bassins d'alimentation des sources

8 Description des périmètres de protection

Deux types de périmètres de protection ont été définis par Monsieur METTETAL, hydrogéologue agréé pour le département du Doubs, dans son rapport du 7 mai 2022 pour les deux sources de la commune.

Une réunion technique en mairie de Solemont suivie d'une visite de terrain a été réalisée le 8 septembre 2022, en présence de PMA, le délégataire VEOLIA, l'ARS et l'hydrogéologue coordinateur du département du Doubs en charge d'émettre un avis sur le dossier de protection des deux captages.

Cette réunion, faisant office de réunion-bilan, a permis de décliner les principales contraintes de protection de la ressource, conduisant à ce que l'hydrogéologue agréé produise un avis conforme dans la continuité. Cet avis a été communiqué aux différentes parties prenantes.

Les caractéristiques des parcelles et le nom des propriétaires concernés par les périmètres de protection immédiate et rapprochée des deux sources se trouvent dans le document parcellaire (Pièce n° 8).

Captage	Commune	Périmètre	Section	N° de parcelle
Source du Mont et des Fougerets	Solemont	PPI	A	458
		PPR	A	109, 393p, 500p
			ZB	1 à 12, 14 à 19

Tableau 4 : Liste des parcelles concernées par les périmètres de protection

Ainsi, deux périmètres ont été définis pour la protection des deux sources d'alimentation de Solemont.

Un **périmètre de protection immédiate** (PPI) : Il représente une surface de 3545 m² et est constitué par la parcelle n° 458, de la section A du cadastre de la commune de Solemont.



Figure 14 : Vue aérienne du PPI des sources du Mont et des Fougerets

Ce périmètre a pour fonction d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter que des déversements de substances polluantes ne se produisent à proximité de la zone de captage.

Pour l'ensemble des captages, le périmètre sera matérialisé par un grillage rigide d'une hauteur de 2 m minimum ancré au sol. Un portail fermant à clé permettra l'accès aux ouvrages.

Aucune activité n'est autorisée à l'intérieur du périmètre de protection immédiate, en dehors de l'exploitation des ouvrages et de l'entretien de ces périmètres.

L'entretien des périmètres doit être réalisé manuellement ou mécaniquement mais en aucun cas avec des produits phytosanitaires.

Un **périmètre de protection rapprochée (PPR)** : Un périmètre de protection rapprochée a été défini sur une surface d'approximativement 88.91 ha.

Ce périmètre a pour but de protéger les captages vis-à-vis de la migration souterraine de substances polluantes.

Les prescriptions applicables à ces périmètres, concernant principalement les activités agricoles et forestières, sont présentées dans la notice explicative de l'ARS (Pièce n° 4).

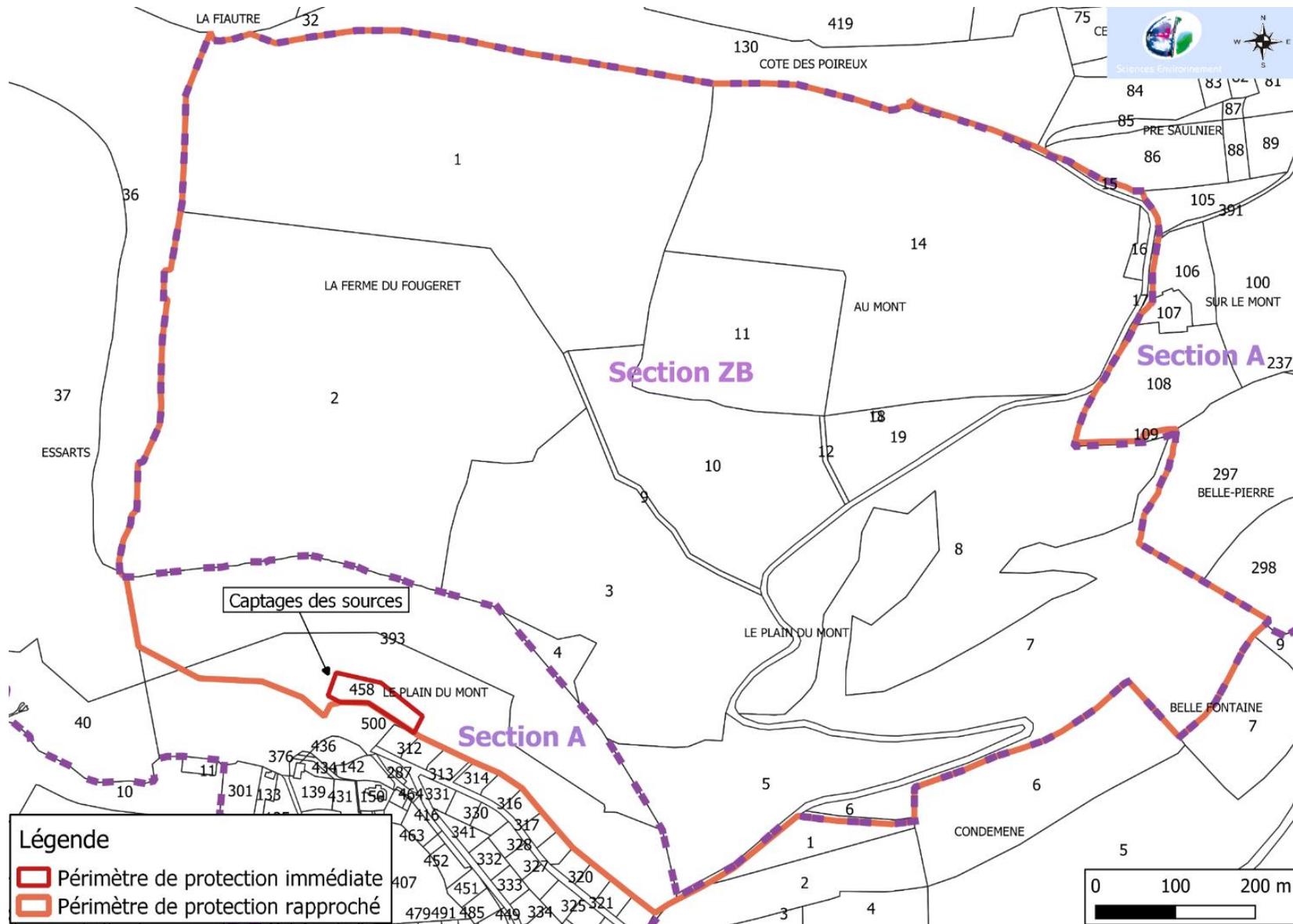


Figure 15 : Plan parcellaire des périmètres de protection des sources du Mont et des Fougerets

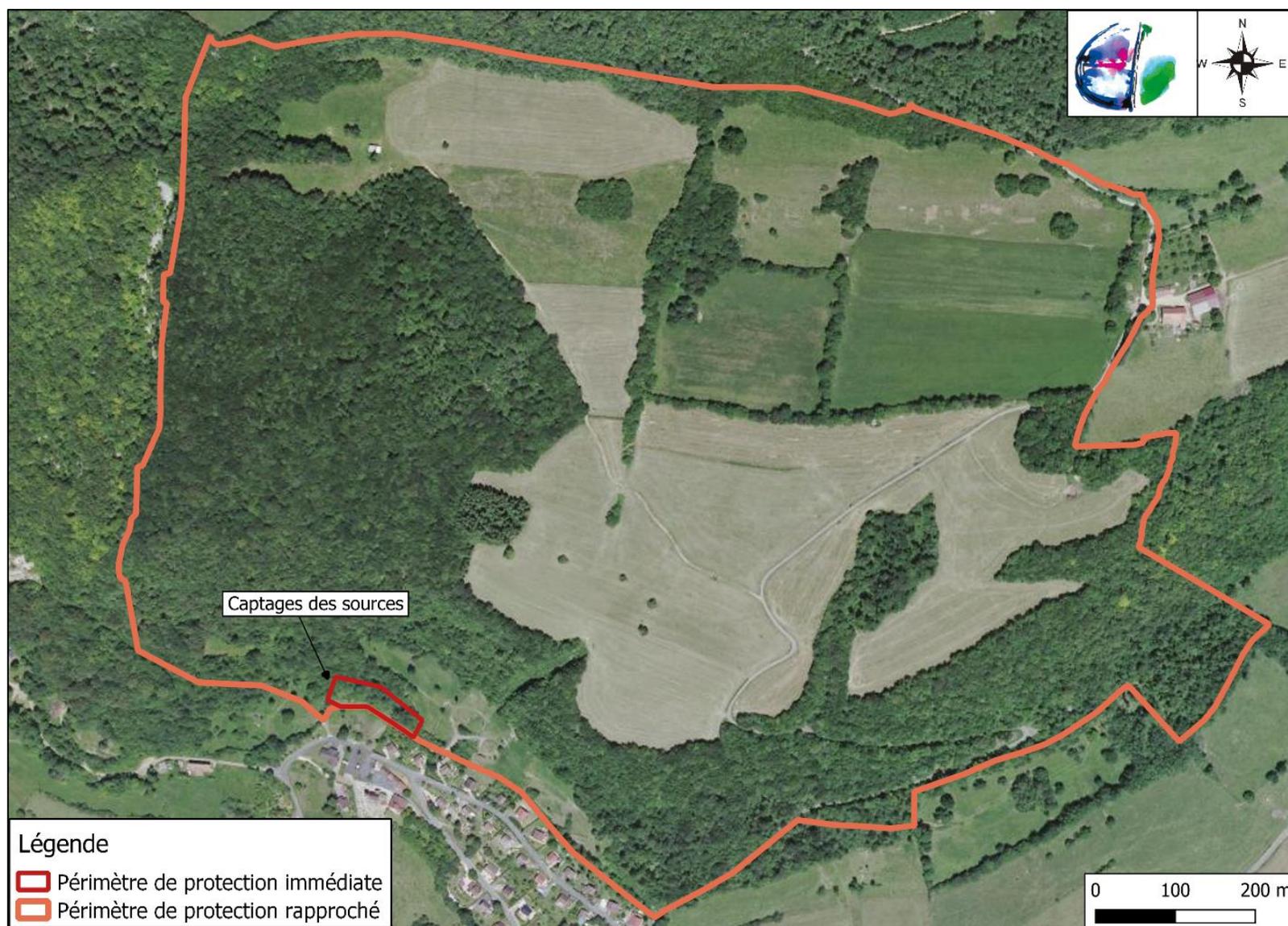


Figure 16 : Vue aérienne des périmètres de protection

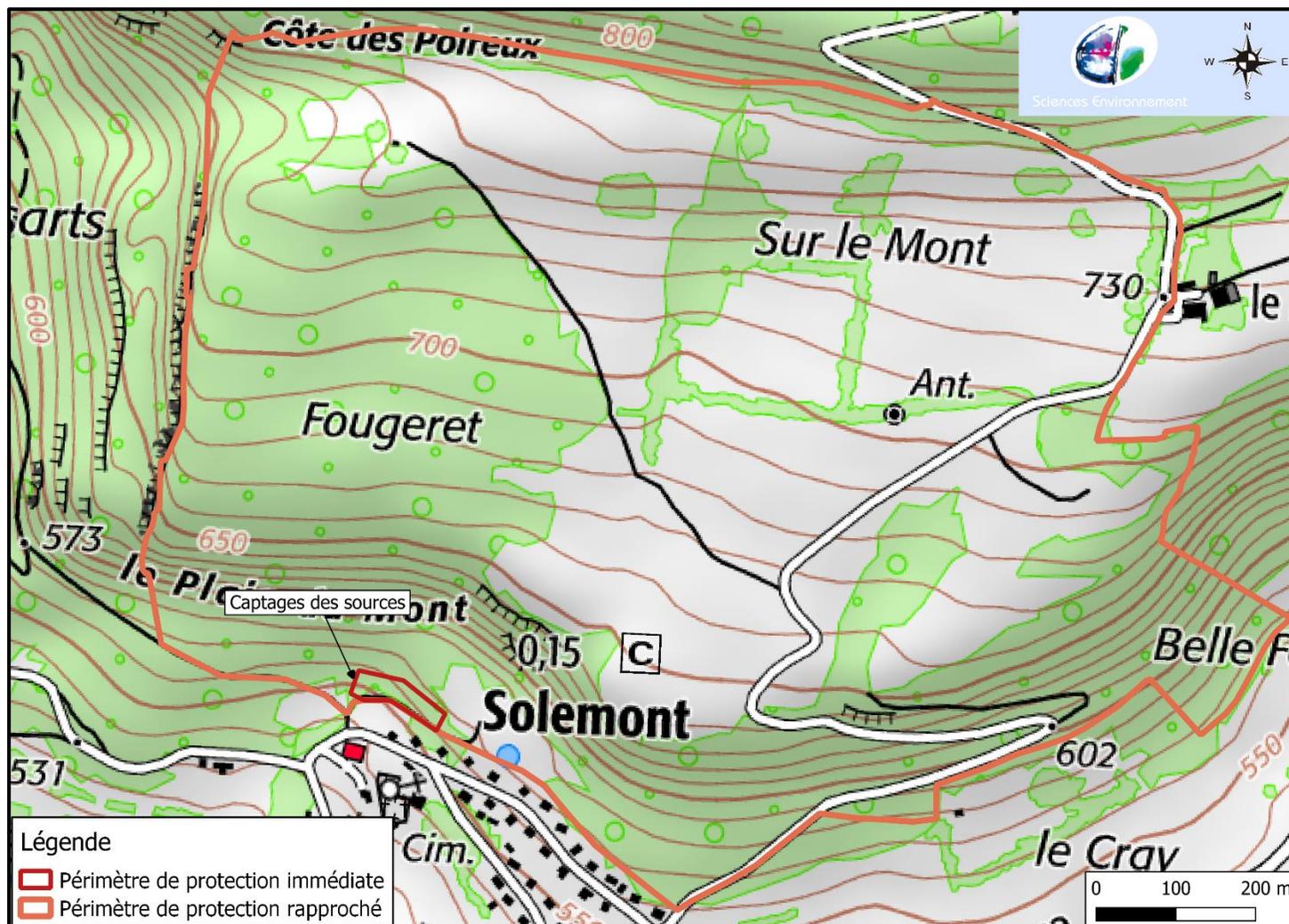


Figure 17 : Plan IGN des périmètres de protection

9 Formalités au titre du Code de l'Environnement

Conformément à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du même code, le projet concerne la rubrique suivante :

- Pour les prélèvements d'eau : Rubrique 1.1.2.0
 - « Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion des nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage drainage, dérivation ou tout autre procédé ».
 - Si le débit prélevé est égal ou supérieur à 200 000 m³/an, les prélèvements seront soumis à autorisation.
 - Si le débit prélevé est compris entre 10 000 et 200 000 m³/an, les prélèvements seront soumis à déclaration.

Le volume annuel de prélèvement sur chacune des sources captées par la commune de Solemont est supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an. Les prélèvements sur les captages des sources du Mont et des Fougerets sont donc **soumis à Déclaration** au titre du Code de l'Environnement.

Annexe 1 :

Bilan des analyses

Source ARS 25



ZONE DE DISTRIBUTION : SOLEMONT

Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 6 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 455 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst). Les périmètres de protection sont en cours.

Elle est désinfectée au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 139 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SEPM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 5
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **7,15 mg/L**
Valeur maxi : **8,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Nombre de mesures : **346**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur maxi : **0,88 NFU**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **28,6 °f**
Valeur maxi : **29,6 °f**

Édité le 07/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Unité de distribution SOLEMONT (025000708)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2022

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.

Unité de distribution : SOLEMONT

Code : 025000708

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					5	0.00		80.00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					5	0.00		186.00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0.00	5	0.00		9.00		1
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0.00	5	0.00		0.00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0.00			5	0.00		0.00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0.00			5	0.00		0.00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25.00	6	5.30	11.20	15.40		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
ASPECT (QUALITATIF)						5	0.00	0.00	0.00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15.00	5	0.00	0.00	0.00		
ODEUR (QUALITATIF)						5	0.00	0.00	0.00		
SAVEUR (QUALITATIF)						5	0.00	0.00	0.00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2.00	3	0.00	0.42	0.88		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					5	0.05	0.08	0.16		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					5	0.06	0.11	0.21		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	0		0		1
PH	unité pH			6.50	9.00	6	7.50		8.00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7.34		7.34		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	26.60		27.70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	27.60		29.60		
MINÉRALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	92.00	92.00	92.00		
CHLORURES	mg/L				250.00	2	0.00	1.50	3.00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200.00	1,100.00	5	461.00	507.80	542.00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5.00	5.00	5.00		
POTASSIUM	mg/L					1	0.47	0.47	0.47		
SODIUM	mg/L				200.00	1	1.60	1.60	1.60		
SULFATES	mg/L				250.00	2	7.20	7.35	7.50		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200.00	1	0.00	0.00	0.00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50.00	1	0.00	0.00	0.00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0.10	5	0.00	0.00	0.02		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50.00			2	5.80	7.15	8.50		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0.10			2	0.00	0.00	0.00		

Unité de distribution : SOLEMONT

Code : 025000708

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2.00	2	0.60	0.72	0.84		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200.00	1	0.00	0.00	0.00		
ARSENIC	microgramme/L		10.00			1	0.00	0.00	0.00		
BARYUM	mg/L				0.70	1	0.00	0.00	0.00		
BORE MG/L	mg/L		1.00			1	0.00	0.00	0.00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50.00			1	0.00	0.00	0.00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1.50			1	0.00	0.00	0.00		
MERCURE	microgramme/L		1.00			1	0.09	0.09	0.09		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		10.00			1	0.00	0.00	0.00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0.00	0.00	0.00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0.00	0.00	0.00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0.00	0.00	0.00		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0.02	0.02	0.02		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100.00	1	0.00	0.00	0.00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100.00	1	0.00	0.00	0.00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0.10	1	0.00	0.00	0.00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10.00			1	0.00	0.00	0.00		
BROMOFORME	microgramme/L		100.00			1	0.00	0.00	0.00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100.00			1	0.64	0.64	0.64		
CHLOROFORME	microgramme/L		100.00			1	3.40	3.40	3.40		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100.00			1	1.50	1.50	1.50		
TRISHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100.00			1	5.54	5.54	5.54		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1.00			1	0.00	0.00	0.00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0.50			1	0.00	0.00	0.00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3.00			1	0.00	0.00	0.00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0.00	0.00	0.00		
HEXACHLOROPENTADIÈNE	microgramme/L					1	0.00	0.00	0.00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10.00			1	0.00	0.00	0.00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10.00			1	0.00	0.00	0.00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10.00			1	0.00	0.00	0.00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRAQUINONE (HAP)	microgramme/L					1	0.00	0.00	0.00		
COMPOSES ORGANOMETALLIQUES											
MONOBUTYLÉTAÏN CATION	microgramme/L					1	0.03	0.03	0.03		
PESTICIDES TRICETONES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES CARBAMATES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES TRIAZINES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
<i>Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée</i>											

Unité de distribution : NOIREFONTAINE

Code : 025000545

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHROME TOTAL	microgramme/L		50.00			1	0.00	0.00	0.00		
CUIVRE	mg/L		2.00		1.00	1	0.02	0.02	0.02		
NICKEL	microgramme/L		20.00			1	0.00	0.00	0.00		
PLOMB	microgramme/L		10.00			1	0.00	0.00	0.00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100.00			1	0.00	0.00	0.00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100.00			1	0.32	0.32	0.32		
CHLOROFORME	microgramme/L		100.00			1	6.50	6.50	6.50		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100.00			1	2.00	2.00	2.00		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100.00			1	8.82	8.82	8.82		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0.50			1	0.00	0.00	0.00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0.01			1	0.00	0.00	0.00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0.10			1	0.00	0.00	0.00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0.10			1	0.00	0.00	0.00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0.10			1	0.00	0.00	0.00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0.10			1	0.00	0.00	0.00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0.10			1	0.00	0.00	0.00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0.10			1	0.00	0.00	0.00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0.10			1	0.00	0.00	0.00		

Unité de distribution SOLEMONT (025000708)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2022

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité :

2

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : SOLEMONT	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	12/04/2022	9 n/(100mL)

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : STATION DE SOLEMONT	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	11/07/2022	0

Unité de distribution SOLEMONT (025000708)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2022

(uniquement par rapport aux valeurs limites de qualité)

Qualité bactériologique :

(Indicateur SISPEA P101.1)

Nombre de prélèvements :	5	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes :		100.00 %

Qualité physico-chimique :

(Indicateur SISPEA P102.1)

Nombre de prélèvements :	6	
Nombre de prélèvements non conformes :	0	
Proportion de prélèvements conformes (ne tient pas compte des dérogations) :		100.00 %

Conclusion sur la qualité de l'eau distribuée

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Conclusion sanitaire :

Eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Observations / recommandations techniques :

Eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

L'exploitant doit engager des mesures techniques pour garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée (limites et références de qualité), au travers notamment des démarches structurelles suivantes : schéma directeur (SDAEP), plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et plan interne de crise (PIC).

Nom de l'unité de gestion	PMA SEPM
---------------------------	----------

					AMMONIUM (EN NH4)	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	CONDUCTIVITÉ À 25°C	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	NITRATES (EN NO3)	PH	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NTU
					mg/L	n/(100mL)	mg(C)/L	µS/cm	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	unité pH	NFU	NTU
MCA	SOURCES DE SOLEMONT	SOLEMONT	00037468	08/02/2005										0,30
		SOLEMONT	00037468	08/02/2005								7,66		
		SOLEMONT	00037468	08/02/2005					0,00					
		SOLEMONT	00037468	08/02/2005				555,00						
		SOLEMONT	00037468	08/02/2005		1,00								
		SOLEMONT	00037468	08/02/2005	0,00									
		SOLEMONT	00037468	08/02/2005							8,10			
		SOLEMONT	00037468	08/02/2005						0,00				
		SOLEMONT	00037835	08/02/2005			0,70							
		SOLEMONT	00058162	26/10/2009		100,00								
		SOLEMONT	00058162	26/10/2009				503,00						
		SOLEMONT	00058162	26/10/2009			1,04							
		SOLEMONT	00058162	26/10/2009						4,00				
		SOLEMONT	00058162	26/10/2009					1,00					
		SOLEMONT	00058162	26/10/2009	0,00									
		SOLEMONT	00058162	26/10/2009							2,78			
		SOLEMONT	00058162	26/10/2009									9,80	
		SOLEMONT	00058162	26/10/2009							8,00			
		SOLEMONT	00085510	28/09/2015									7,00	
		SOLEMONT	00085510	28/09/2015				517,00						
		SOLEMONT	00085510	28/09/2015	0,02									
		SOLEMONT	00085510	28/09/2015							5,10			
		SOLEMONT	00085510	28/09/2015								7,90		
		SOLEMONT	00085510	28/09/2015						3,00				
		SOLEMONT	00085510	28/09/2015					5,00					
		SOLEMONT	00085510	28/09/2015			1,50							

		SOLEMONT	00130249	05/10/2020					8,00				
		SOLEMONT	00130249	05/10/2020							8,50		
		SOLEMONT	00130249	05/10/2020								8,10	
		SOLEMONT	00130249	05/10/2020			0,61						
		SOLEMONT	00130249	05/10/2020	0,00								
		SOLEMONT	00130249	05/10/2020								0,57	
		SOLEMONT	00130249	05/10/2020						21,00			
		SOLEMONT	00130249	05/10/2020				499,00					
	SOURCES DE SOLEI												
MCA													

BILAN DES PRINCIPAUX PARAMETRES DU CONTROLE SANITAIRE

Nom et code de l'UGE : 0810 PMA SEPM

Type et nom de l'installation : MCA SOURCES DE SOLEMONT

				AMMONIUM (EN NH4)	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	CONDUCTIVITÉ À 25°C	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	NITRATES (EN NO3)	PH	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NTU
08/02/2005	00037468	SOLEMONT	BACHE	0,00	1,00		555,00	0,00	0,00	8,10	7,66		0,30
08/02/2005	00037835	SOLEMONT	Bâche			0,70							
26/10/2009	00058162	SOLEMONT	TROP PLEIN ARRIVEE EAU BRU	0,00	100,00	1,04	503,00	1,00	4,00	2,78	8,00	9,80	
28/09/2015	00085510	SOLEMONT		0,02		1,50	517,00	5,00	3,00	5,10	7,90	7,00	
05/10/2020	00130249	SOLEMONT	Sources de Solemont	0,00		0,61	499,00	8,00	21,00	8,50	8,10	0,57	
Moyenne:				0,01	50,50	0,96	518,50	3,50	7,00	6,12	7,91	5,79	0,30
Nombre:	00130249			4	2	4	4	4	4	4	4	3	1
Minimum:				0,00	1,00	0,61	499,00	0,00	0,00	2,78	7,66	0,57	0,30
Maximum:				0,02	100,00	1,50	555,00	8,00	21,00	8,50	8,10	9,80	0,30

Nom de l'unité de gestion PMA SEPM

TTP	STATION DE SOLEMONT	SOLEMONT	00015679	20/03/2000	AMMONIUM (EN NH4)	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU /100ML	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	CONDUCTIVITÉ À 25°C	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	NITRATES (EN NO3)	PH	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU
					mg/L	n/(100mL)	n/(100mL)	mg(C)/L	µS/cm	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	unité pH	NFU
		SOLEMONT	00015679	20/03/2000	0,00									
		SOLEMONT	00015679	20/03/2000										
		SOLEMONT	00015679	20/03/2000								6,14		
		SOLEMONT	00015679	20/03/2000									7,82	
		SOLEMONT	00015679	20/03/2000						0,00				
		SOLEMONT	00016814	27/06/2000					580,00					
		SOLEMONT	00016814	27/06/2000										
		SOLEMONT	00016814	27/06/2000								6,95		
		SOLEMONT	00016814	27/06/2000	0,00									
		SOLEMONT	00016814	27/06/2000									7,86	
		SOLEMONT	00016814	27/06/2000						0,00				
		SOLEMONT	00016814	27/06/2000		0,00								
		SOLEMONT	00019514	20/02/2001										
		SOLEMONT	00019514	20/02/2001					549,00					
		SOLEMONT	00019514	20/02/2001	0,00									
		SOLEMONT	00019514	20/02/2001						0,00				
		SOLEMONT	00019514	20/02/2001									7,68	
		SOLEMONT	00019514	20/02/2001								6,68		
		SOLEMONT	00019514	20/02/2001		15,00								
		SOLEMONT	00027189	27/11/2002	0,00									
		SOLEMONT	00027189	27/11/2002									7,71	
		SOLEMONT	00027189	27/11/2002					544,00					
		SOLEMONT	00027189	27/11/2002										
		SOLEMONT	00027189	27/11/2002						0,00				
		SOLEMONT	00027189	27/11/2002								5,61		
		SOLEMONT	00027189	27/11/2002		23,00								

		SOLEMONT	00030856	04/11/2003				557,00					
		SOLEMONT	00030856	04/11/2003								13,30	
		SOLEMONT	00030856	04/11/2003									7,62
		SOLEMONT	00030856	04/11/2003	0,00								
		SOLEMONT	00030856	04/11/2003					7,00				
		SOLEMONT	00030856	04/11/2003									
		SOLEMONT	00030856	04/11/2003			300,00						
		SOLEMONT	00032143	23/03/2004								11,06	
		SOLEMONT	00032143	23/03/2004						0,00			
		SOLEMONT	00032143	23/03/2004	0,00								
		SOLEMONT	00032143	23/03/2004									8,00
		SOLEMONT	00032143	23/03/2004			0,00						
		SOLEMONT	00032143	23/03/2004									
		SOLEMONT	00032143	23/03/2004					0,00				
		SOLEMONT	00032143	23/03/2004				532,00					
		SOLEMONT	00032882	23/03/2004					0,70				
		SOLEMONT	00035760	13/10/2004								8,50	
		SOLEMONT	00035760	13/10/2004									7,79
		SOLEMONT	00035760	13/10/2004				560,00					
		SOLEMONT	00035760	13/10/2004			12,00						
		SOLEMONT	00035760	13/10/2004						18,00			
		SOLEMONT	00035760	13/10/2004	0,00								
		SOLEMONT	00035760	13/10/2004									
		SOLEMONT	00035760	13/10/2004							12,00		
		SOLEMONT	00036297	13/10/2004					0,60				
		SOLEMONT	00037148	31/01/2005			10,00						
		SOLEMONT	00037148	31/01/2005								8,50	
		SOLEMONT	00037148	31/01/2005						0,00			
		SOLEMONT	00037148	31/01/2005							2,00		
		SOLEMONT	00037148	31/01/2005	0,00								
		SOLEMONT	00037148	31/01/2005				540,00					
		SOLEMONT	00037148	31/01/2005									7,73
		SOLEMONT	00037148	31/01/2005									
		SOLEMONT	00037220	31/01/2005					0,70				

		SOLEMONT	00039922	30/08/2005				0,70					
		SOLEMONT	00039945	30/08/2005						0,00			
		SOLEMONT	00039945	30/08/2005								6,90	
		SOLEMONT	00039945	30/08/2005									7,83
		SOLEMONT	00039945	30/08/2005			0,00						
		SOLEMONT	00039945	30/08/2005					555,00				
		SOLEMONT	00039945	30/08/2005							0,00		
		SOLEMONT	00039945	30/08/2005	0,00								
		SOLEMONT	00039945	30/08/2005									
		SOLEMONT	00042884	18/04/2006						0,00			
		SOLEMONT	00042884	18/04/2006									7,70
		SOLEMONT	00042884	18/04/2006			2,00						
		SOLEMONT	00042884	18/04/2006					520,00				
		SOLEMONT	00042884	18/04/2006									
		SOLEMONT	00042884	18/04/2006							0,00		
		SOLEMONT	00042884	18/04/2006	0,00								
		SOLEMONT	00042884	18/04/2006								7,40	
		SOLEMONT	00043029	18/04/2006					0,80				
		SOLEMONT	00044852	07/09/2006							0,00		
		SOLEMONT	00044852	07/09/2006	0,00								
		SOLEMONT	00044852	07/09/2006					555,00				
		SOLEMONT	00044852	07/09/2006			0,00						
		SOLEMONT	00044852	07/09/2006									7,60
		SOLEMONT	00044852	07/09/2006								9,10	
		SOLEMONT	00044852	07/09/2006						0,00			
		SOLEMONT	00044883	07/09/2006					0,70				
		SOLEMONT	00044953	07/09/2006									7,75
		SOLEMONT	00047060	21/02/2007									7,50
		SOLEMONT	00047060	21/02/2007									0,40
		SOLEMONT	00047060	21/02/2007			46,00						
		SOLEMONT	00047060	21/02/2007							0,00		
		SOLEMONT	00047060	21/02/2007	0,00								
		SOLEMONT	00047060	21/02/2007								10,40	

		SOLEMONT	00047060	21/02/2007					0,00				
		SOLEMONT	00047060	21/02/2007				560,00					
		SOLEMONT	00047155	21/02/2007			0,80						
		SOLEMONT	00048597	17/07/2007	0,00								
		SOLEMONT	00048597	17/07/2007					0,00				
		SOLEMONT	00048597	17/07/2007						7,20			
		SOLEMONT	00048597	17/07/2007		0,00							
		SOLEMONT	00048597	17/07/2007								0,30	
		SOLEMONT	00048597	17/07/2007				565,00					
		SOLEMONT	00048597	17/07/2007							7,60		
		SOLEMONT	00048597	17/07/2007					0,00				
		SOLEMONT	00048731	17/07/2007			0,90						
		SOLEMONT	00051004	13/02/2008		2,00							
		SOLEMONT	00051004	13/02/2008				1,00					
		SOLEMONT	00051004	13/02/2008	0,00								
		SOLEMONT	00051004	13/02/2008					0,00				
		SOLEMONT	00051004	13/02/2008							6,30		
		SOLEMONT	00051004	13/02/2008								0,19	
		SOLEMONT	00051004	13/02/2008				534,00					
		SOLEMONT	00051004	13/02/2008							7,65		
		SOLEMONT	00053237	27/08/2008				534,00					
		SOLEMONT	00053237	27/08/2008					0,00				
		SOLEMONT	00053237	27/08/2008							5,61		
		SOLEMONT	00053237	27/08/2008			0,50						
		SOLEMONT	00053237	27/08/2008		0,00							
		SOLEMONT	00053237	27/08/2008								0,51	
		SOLEMONT	00053237	27/08/2008							7,75		
		SOLEMONT	00053237	27/08/2008	0,00								
		SOLEMONT	00053237	27/08/2008						0,00			
		SOLEMONT	00055658	12/05/2009		0,00							
		SOLEMONT	00055658	12/05/2009				508,00					
		SOLEMONT	00055658	12/05/2009							5,13		
		SOLEMONT	00055658	12/05/2009			0,80						

	SOLEMONT	00055658	12/05/2009	0,00									
	SOLEMONT	00055658	12/05/2009							0,00			
	SOLEMONT	00055658	12/05/2009										1,30
	SOLEMONT	00055658	12/05/2009						0,00				
	SOLEMONT	00055658	12/05/2009									7,75	
	SOLEMONT	00057814	14/10/2009	0,00									
	SOLEMONT	00057814	14/10/2009								4,25		
	SOLEMONT	00057814	14/10/2009									8,00	
	SOLEMONT	00057814	14/10/2009							1,00			
	SOLEMONT	00057814	14/10/2009					478,00					
	SOLEMONT	00057814	14/10/2009		5,00								
	SOLEMONT	00057814	14/10/2009						0,00				
	SOLEMONT	00057814	14/10/2009					0,76					
	SOLEMONT	00057814	14/10/2009										0,39
	SOLEMONT	00059784	28/04/2010								6,20		
	SOLEMONT	00059784	28/04/2010	0,00									
	SOLEMONT	00059784	28/04/2010							0,00			
	SOLEMONT	00059784	28/04/2010									7,85	
	SOLEMONT	00059784	28/04/2010										0,95
	SOLEMONT	00059784	28/04/2010					500,00					
	SOLEMONT	00059784	28/04/2010						0,00				
	SOLEMONT	00059784	28/04/2010					0,67					
	SOLEMONT	00059784	28/04/2010	0,00									
	SOLEMONT	00062309	14/10/2010					0,68					
	SOLEMONT	00062309	14/10/2010	0,00									
	SOLEMONT	00062309	14/10/2010										0,37
	SOLEMONT	00062309	14/10/2010	0,00									
	SOLEMONT	00062309	14/10/2010						0,00				
	SOLEMONT	00062309	14/10/2010									7,90	
	SOLEMONT	00062309	14/10/2010					515,00					
	SOLEMONT	00062309	14/10/2010								5,60		
	SOLEMONT	00062309	14/10/2010						0,00				
	SOLEMONT	00063960	28/02/2011										1,70
	SOLEMONT	00063960	28/02/2011						16,00				

	SOLEMONT	00063960	28/02/2011		100,00								
	SOLEMONT	00063960	28/02/2011	0,00									
	SOLEMONT	00063960	28/02/2011								6,10		
	SOLEMONT	00063960	28/02/2011						12,00				
	SOLEMONT	00063960	28/02/2011				1,13						
	SOLEMONT	00063960	28/02/2011									7,70	
	SOLEMONT	00063960	28/02/2011					505,00					
	SOLEMONT	00066774	14/09/2011		0,00								
	SOLEMONT	00066774	14/09/2011				0,91						
	SOLEMONT	00066774	14/09/2011						0,00				
	SOLEMONT	00066774	14/09/2011									7,90	
	SOLEMONT	00066774	14/09/2011							0,00			
	SOLEMONT	00066774	14/09/2011	0,00									
	SOLEMONT	00066774	14/09/2011					524,00					
	SOLEMONT	00066774	14/09/2011								4,40		
	SOLEMONT	00066774	14/09/2011										0,73
	SOLEMONT	00069445	16/04/2012					503,00					
	SOLEMONT	00069445	16/04/2012							8,00			
	SOLEMONT	00069445	16/04/2012		28,00								
	SOLEMONT	00069445	16/04/2012								4,50		
	SOLEMONT	00069445	16/04/2012						16,00				
	SOLEMONT	00069445	16/04/2012	0,00									
	SOLEMONT	00069445	16/04/2012										1,90
	SOLEMONT	00069445	16/04/2012									7,80	
	SOLEMONT	00069445	16/04/2012				1,34						
	SOLEMONT	00072046	16/10/2012	0,00									
	SOLEMONT	00072046	16/10/2012						9,00				
	SOLEMONT	00072046	16/10/2012				1,40						
	SOLEMONT	00072046	16/10/2012							18,00			
	SOLEMONT	00072046	16/10/2012									7,70	
	SOLEMONT	00072046	16/10/2012		33,00								
	SOLEMONT	00072046	16/10/2012										0,40
	SOLEMONT	00072046	16/10/2012					549,00					
	SOLEMONT	00072046	16/10/2012								4,90		

		SOLEMONT	00074800	03/06/2013							12,00		
		SOLEMONT	00074800	03/06/2013		22,00							
		SOLEMONT	00074800	03/06/2013	0,00								
		SOLEMONT	00074800	03/06/2013						11,00			
		SOLEMONT	00074800	03/06/2013					507,00				
		SOLEMONT	00074800	03/06/2013								7,70	
		SOLEMONT	00074800	03/06/2013				0,87					
		SOLEMONT	00074800	03/06/2013									0,51
		SOLEMONT	00074800	03/06/2013							4,10		
		SOLEMONT	00076805	15/10/2013									0,16
		SOLEMONT	00076805	15/10/2013				0,82					
		SOLEMONT	00076805	15/10/2013						0,00			
		SOLEMONT	00076805	15/10/2013								7,70	
		SOLEMONT	00076805	15/10/2013							5,60		
		SOLEMONT	00076805	15/10/2013		0,00							
		SOLEMONT	00076805	15/10/2013					552,00				
		SOLEMONT	00076805	15/10/2013						0,00			
		SOLEMONT	00076805	15/10/2013	0,00								
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014	0,00								
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014						0,00			
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014								7,80	
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014		0,00							
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014			0,00						
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014					536,00				
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014							5,00		
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014						0,00			
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014				0,73					
		SOLEMONT	00079486	21/05/2014									0,24
		SOLEMONT	00081249	29/09/2014						0,00			
		SOLEMONT	00081249	29/09/2014	0,00								
		SOLEMONT	00081249	29/09/2014					556,00				
		SOLEMONT	00081249	29/09/2014								7,80	
		SOLEMONT	00081249	29/09/2014				0,75					
		SOLEMONT	00081249	29/09/2014									1,20

	SOLEMONT	00081249	29/09/2014		0,00								
	SOLEMONT	00081249	29/09/2014			0,00							
	SOLEMONT	00081249	29/09/2014						0,00				
	SOLEMONT	00081249	29/09/2014								4,90		
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015								4,40		
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015			1,00							
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015									7,90	
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015										0,60
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015						0,00				
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015					546,00					
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015							0,00			
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015	0,00									
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015		0,00								
	SOLEMONT	00084064	09/06/2015					0,54					
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015		0,00								
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015					498,00					
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015	0,00									
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015							0,00			
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015								3,80		
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015						0,00				
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015					0,50					
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015									8,10	
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015										0,54
	SOLEMONT	00085921	20/10/2015			1,00							
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016										0,29
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016							0,00			
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016					0,73					
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016			0,00							
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016		0,00								
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016									7,80	
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016							0,00			
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016	0,00									
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016									5,70	
	SOLEMONT	00087256	23/02/2016					509,00					

	SOLEMONT	00089845	20/09/2016										7,90
	SOLEMONT	00089845	20/09/2016						0,00				
	SOLEMONT	00089845	20/09/2016										0,50
	SOLEMONT	00089845	20/09/2016					522,00					
	SOLEMONT	00089845	20/09/2016								4,20		
	SOLEMONT	00089845	20/09/2016			0,00							
	SOLEMONT	00089845	20/09/2016				1,00						
	SOLEMONT	00089845	20/09/2016					0,62					
	SOLEMONT	00089845	20/09/2016		0,00								
	SOLEMONT	00089845	20/09/2016							0,00			
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017								5,60		
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017					0,70					
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017			2,00							
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017								7,80		
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017					543,00					
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017							0,00			
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017		0,00								
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017						0,00				
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017				0,00						
	SOLEMONT	00091876	28/02/2017										0,31
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017							0,00			
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017		0,00								
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017				0,00						
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017					0,68					
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017					527,00					
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017			0,00							
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017								8,00		
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017								4,90		
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017						0,00				
	SOLEMONT	00094429	25/09/2017										0,77
	SOLEMONT	00118386	02/07/2018		0,00								
	SOLEMONT	00118386	02/07/2018							0,00			
	SOLEMONT	00118386	02/07/2018					0,61					
	SOLEMONT	00118386	02/07/2018				0,00						

		SOLEMONT	00118386	02/07/2018				525,00					
		SOLEMONT	00118386	02/07/2018					0,00				
		SOLEMONT	00118386	02/07/2018								8,20	
		SOLEMONT	00118386	02/07/2018									2,10
		SOLEMONT	00118386	02/07/2018							6,30		
		SOLEMONT	00118386	02/07/2018		0,00							
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018								8,00	
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018			1,15						
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018			1,00						
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018					0,00				
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018	0,00								
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018						0,00			
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018							5,70		
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018		0,00							
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018									0,30
		SOLEMONT	00120571	03/12/2018				472,00					
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019		0,00							
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019				0,80					
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019									0,41
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019					0,00				
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019				515,00					
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019							15,00		
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019								7,80	
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019			2,00						
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019	0,00								
		SOLEMONT	00122070	01/04/2019						0,00			
		SOLEMONT	00125265	30/09/2019		9,00							
		SOLEMONT	00125265	30/09/2019				523,00					
		SOLEMONT	00125265	30/09/2019									0,59
		SOLEMONT	00125265	30/09/2019				0,59					
		SOLEMONT	00125265	30/09/2019							7,60		
		SOLEMONT	00125265	30/09/2019								8,00	
		SOLEMONT	00125265	30/09/2019						6,00			
		SOLEMONT	00125265	30/09/2019			2,00						

		SOLEMONT	00125265	30/09/2019	0,00								
		SOLEMONT	00125265	30/09/2019					5,00				
		SOLEMONT	00125434	22/10/2019				525,00					
		SOLEMONT	00125434	22/10/2019		23,00							
		SOLEMONT	00125434	22/10/2019								7,90	
		SOLEMONT	00125434	22/10/2019						23,00			
		SOLEMONT	00125434	22/10/2019			2,00						
		SOLEMONT	00125434	22/10/2019									0,99
		SOLEMONT	00125434	22/10/2019					15,00				
		SOLEMONT	00125434	22/10/2019	0,00								
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020									7,90
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020					0,00				
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020				0,64					
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020			0,00						
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020								10,30	
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020		0,00							
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020					483,00				
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020									1,20
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020						0,00			
		SOLEMONT	00127415	30/03/2020	0,00								
		SOLEMONT	00129730	28/09/2020	0,02								
		SOLEMONT	00129730	28/09/2020									2,00
		SOLEMONT	00129730	28/09/2020						0,00			
		SOLEMONT	00129730	28/09/2020									
		SOLEMONT	00129730	28/09/2020				0,51					
		SOLEMONT	00129730	28/09/2020								9,00	
		SOLEMONT	00129730	28/09/2020					496,00				
		SOLEMONT	00129730	28/09/2020			1,00						
		SOLEMONT	00129730	28/09/2020									8,10
		SOLEMONT	00129732	02/10/2020									8,00
		SOLEMONT	00129732	02/10/2020						0,00			
		SOLEMONT	00129732	02/10/2020									0,46
		SOLEMONT	00129732	02/10/2020	0,00								

		SOLEMONT	00129732	02/10/2020				524,00				
		SOLEMONT	00129732	02/10/2020		0,00						
		SOLEMONT	00129732	02/10/2020			0,00					
		SOLEMONT	00129732	02/10/2020					0,00			
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021			0,73					
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021					0,00			
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021							7,90	
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021		0,00						
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021				501,00				
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021		0,00						
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021	0,01							
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021								1,90
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021					0,00			
		SOLEMONT	00131681	15/03/2021						8,60		
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021								0,50
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021							6,90	
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021			0,60					
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021		1,00						
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021					1,00			
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021							8,00	
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021				520,00				
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021		1,00						
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021						0,00		
		SOLEMONT	00133904	27/09/2021	0,00							
		SOLEMONT	00134069	05/10/2021					0,00			
		SOLEMONT	00134069	05/10/2021		0,00						
		SOLEMONT	00134069	05/10/2021				537,00				
		SOLEMONT	00134069	05/10/2021			0,00					
		SOLEMONT	00134069	05/10/2021								0,45
		SOLEMONT	00134069	05/10/2021					0,00			
		SOLEMONT	00134069	05/10/2021	0,00							
		SOLEMONT	00134069	05/10/2021							8,00	
		SOLEMONT	00137861	11/07/2022				509,00				
		SOLEMONT	00137861	11/07/2022						0,00		

		SOLEMONT	00137861	11/07/2022								5,80	
		SOLEMONT	00137861	11/07/2022	0,02								
		SOLEMONT	00137861	11/07/2022		0,00							
		SOLEMONT	00137861	11/07/2022			0,00						
		SOLEMONT	00137861	11/07/2022									0,50
		SOLEMONT	00137861	11/07/2022								7,60	
		SOLEMONT	00137861	11/07/2022				0,60					
		SOLEMONT	00137861	11/07/2022						0,00			
		SOLEMONT	00137895	11/07/2022								8,00	
	STATION DE SOLEM												
TTP													

BILAN DES PRINCIPAUX PARAMETRES DU CONTROLE SANITAIRE

Nom et code de l'UGE : 0810 PMA SEPM

Type et nom de l'installation : TTP STATION DE SOLEMONT

				AMMONIUM (EN NH4)	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	BACT. ET SPORE SULFITO-RÉDU./100ML	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	CONDUCTIVITÉ À 25°C	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	NITRATES (EN NO3)	PH	TURBIDITÉ NÉPHELOMÉTRIQUE NFU	TURBIDITÉ NÉPHELOMÉTRIQUE NTU
20/03/2000	00015679	SOLEMONT	MELANGE DES DEUX SOURCES	0,00					0,00		6,14	7,82		0,71
27/06/2000	00016814	SOLEMONT	ROBINET STATION	0,00	0,00			580,00	0,00		6,95	7,86		1,17
20/02/2001	00019514	SOLEMONT	STATION DE SOLEMONT	0,00	15,00			549,00	0,00		6,68	7,68		0,48
27/11/2002	00027189	SOLEMONT	BACHE STATION	0,00	23,00			544,00	0,00		5,61	7,71		0,73
04/11/2003	00030856	SOLEMONT	BACHE DE LA STATION	0,00	300,00			557,00	7,00		13,30	7,62		0,70
23/03/2004	00032143	SOLEMONT	BACHE STATION	0,00	0,00			532,00	0,00	0,00	11,06	8,00		0,60
23/03/2004	00032882	SOLEMONT	Bâche station				0,70							
13/10/2004	00035760	SOLEMONT	STATION DE TRAITEMENT ET P	0,00	12,00			560,00	18,00	12,00	8,50	7,79		0,40
13/10/2004	00036297	SOLEMONT	Station de traitement et pompage (0,60							
31/01/2005	00037148	SOLEMONT	STATION BACHE	0,00	10,00			540,00	0,00	2,00	8,50	7,73		0,30
31/01/2005	00037220	SOLEMONT	STATION-BACHE				0,70							
30/08/2005	00039922	SOLEMONT	SOLEMONT : BACHE STATION				0,70							
30/08/2005	00039945	SOLEMONT	BACHE STATION	0,00	0,00			555,00	0,00	0,00	6,90	7,83		0,50
18/04/2006	00042884	SOLEMONT	STATION DE SOLEMONT	0,00	2,00			520,00	0,00	0,00	7,40	7,70		0,40
18/04/2006	00043029	SOLEMONT	Station : Bache				0,80							
07/09/2006	00044852	SOLEMONT	STATION : BACHE	0,00	0,00			555,00	0,00	0,00	9,10	7,60		0,30
07/09/2006	00044883	SOLEMONT	BACHE				0,70							
07/09/2006	00044953	SOLEMONT	STATION : BACHE									7,75		
21/02/2007	00047060	SOLEMONT	STATION DE POMPAGE ET TRAI	0,00	46,00			560,00	0,00	0,00	10,40	7,50	0,40	
21/02/2007	00047155	SOLEMONT	STATION DE POMPAGE ET TRAI				0,80							
17/07/2007	00048597	SOLEMONT	STATION DE POMPAGE ET TRAI	0,00	0,00			565,00	0,00	0,00	7,20	7,60	0,30	
17/07/2007	00048731	SOLEMONT	STATION DE POMPAGE ET TRAI				0,90							
13/02/2008	00051004	SOLEMONT	STATION : BACHE	0,00	2,00		1,00	534,00	0,00	0,00	6,30	7,65	0,19	
27/08/2008	00053237	SOLEMONT	STATION : BACHE DE REPIRSE	0,00	0,00		0,50	534,00	0,00	0,00	5,61	7,75	0,51	
12/05/2009	00055658	SOLEMONT	STATION - BACHE	0,00	0,00		0,80	508,00	0,00	0,00	5,13	7,75	1,30	
14/10/2009	00057814	SOLEMONT	STATION - BACHE	0,00	5,00		0,76	478,00	0,00	1,00	4,25	8,00	0,39	
28/04/2010	00059784	SOLEMONT	STATION - BACHE	0,00	0,00		0,67	500,00	0,00	0,00	6,20	7,85	0,95	
14/10/2010	00062309	SOLEMONT	STATION	0,00	0,00		0,68	515,00	0,00	0,00	5,60	7,90	0,37	
28/02/2011	00063960	SOLEMONT	STATION	0,00	100,00		1,13	505,00	16,00	12,00	6,10	7,70	1,70	
14/09/2011	00066774	SOLEMONT	STATION	0,00	0,00		0,91	524,00	0,00	0,00	4,40	7,90	0,73	
16/04/2012	00069445	SOLEMONT	STATION	0,00	28,00		1,34	503,00	16,00	8,00	4,50	7,80	1,90	
16/10/2012	00072046	SOLEMONT	STATION	0,00	33,00		1,40	549,00	9,00	18,00	4,90	7,70	0,40	
03/06/2013	00074800	SOLEMONT	STATION	0,00	22,00		0,87	507,00	11,00	12,00	4,10	7,70	0,51	
15/10/2013	00076805	SOLEMONT	STATION	0,00	0,00		0,82	552,00	0,00	0,00	5,60	7,70	0,16	

BILAN DES PRINCIPAUX PARAMETRES DU CONTROLE SANITAIRE

21/05/2014	00079486	SOLEMONT	STATION	0,00	0,00	0,00	0,73	536,00	0,00	0,00	5,00	7,80	0,24	
29/09/2014	00081249	SOLEMONT	STATION	0,00	0,00	0,00	0,75	556,00	0,00	0,00	4,90	7,80	1,20	
09/06/2015	00084064	SOLEMONT	STATION	0,00	0,00	1,00	0,54	546,00	0,00	0,00	4,40	7,90	0,60	
20/10/2015	00085921	SOLEMONT	STATION	0,00	0,00	1,00	0,50	498,00	0,00	0,00	3,80	8,10	0,54	
23/02/2016	00087256	SOLEMONT	STATION	0,00	0,00	0,00	0,73	509,00	0,00	0,00	5,70	7,80	0,29	
20/09/2016	00089845	SOLEMONT	STATION	0,00	0,00	1,00	0,62	522,00	0,00	0,00	4,20	7,90	0,50	
28/02/2017	00091876	SOLEMONT	STATION	0,00	2,00	0,00	0,70	543,00	0,00	0,00	5,60	7,80	0,31	
25/09/2017	00094429	SOLEMONT	Station de Solemont	0,00	0,00	0,00	0,68	527,00	0,00	0,00	4,90	8,00	0,77	
02/07/2018	00118386	SOLEMONT	Station de Solemont	0,00	0,00	0,00	0,61	525,00	0,00	0,00	6,30	8,20	2,10	
03/12/2018	00120571	SOLEMONT	Station de Solemont	0,00	0,00	1,00	1,15	472,00	0,00	0,00	5,70	8,00	0,30	
01/04/2019	00122070	SOLEMONT	Station de Solemont	0,00	0,00	2,00	0,80	515,00	0,00	0,00	15,00	7,80	0,41	
30/09/2019	00125265	SOLEMONT	Station de Solemont	0,00	9,00	2,00	0,59	523,00	5,00	6,00	7,60	8,00	0,59	
22/10/2019	00125434	SOLEMONT	Station de Solemont	0,00	23,00	2,00		525,00	15,00	23,00		7,90	0,99	
30/03/2020	00127415	SOLEMONT	Station de Solemont	0,00	0,00	0,00	0,64	483,00	0,00	0,00	10,30	7,90	1,20	
28/09/2020	00129730	SOLEMONT	Réservoir	0,02		1,00	0,51	496,00	0,00		9,00	8,10	2,00	
02/10/2020	00129732	SOLEMONT	Réservoir	0,00	0,00	0,00		524,00	0,00	0,00		8,00	0,46	
15/03/2021	00131681	SOLEMONT	Station de Solemont	0,01	0,00	0,00	0,73	501,00	0,00	0,00	8,60	7,90	1,90	
27/09/2021	00133904	SOLEMONT	Station de Solemont	0,00	1,00	1,00	0,60	520,00	1,00	0,00	6,90	8,00	0,50	
05/10/2021	00134069	SOLEMONT	Réservoir	0,00	0,00	0,00		537,00	0,00	0,00		8,00	0,45	
11/07/2022	00137861	SOLEMONT	Station de Solemont	0,02	0,00	0,00	0,60	509,00	0,00	0,00	5,80	7,60	0,50	
11/07/2022	00137895	SOLEMONT	Station de Solemont									8,00		
Moyenne:				0,00	14,72	0,60	0,76	527,11	2,18	2,41	6,77	7,83	0,75	0,57
Nombre:	00137895			45	44	20	37	44	45	40	42	47	34	11
Minimum:				0,00	0,00	0,00	0,50	472,00	0,00	0,00	3,80	7,50	0,16	0,30
Maximum:				0,02	300,00	2,00	1,40	580,00	18,00	23,00	15,00	8,20	2,10	1,17

Nom de l'unité de gestion PMA SEPM

UDI	SOLEMONT	SOLEMONT	00015566	20/03/2000	AMMONIUM (EN NH4)	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU /100ML	CONDUCTIVIT É À 25°C	ENTÉROCOQU ES /100ML-MS	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	PH	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉT RIQUE NFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉT RIQUE NTU
					mg/L	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	n/(100mL)	n/(100mL)	unité pH	NFU	NTU
								518,00					
											7,82		
													0,80
									0,00				
						0,00							
									0,00				
						0,00							
													0,61
								566,00					
											7,81		
											7,74		
									0,00				
													1,62
						0,00							
								574,00					
								608,00					
						0,00							
											7,67		
									0,00				
													0,39
						0,00							
									0,00				
													0,72
								538,00					
											7,58		
								559,00					

		SOLEMONT	00021221	03/07/2001		0,00							
		SOLEMONT	00021221	03/07/2001					0,00				
		SOLEMONT	00021221	03/07/2001							7,80		
		SOLEMONT	00021221	03/07/2001								3,80	
		SOLEMONT	00021410	18/07/2001					16,00				
		SOLEMONT	00021410	18/07/2001		300,00							
		SOLEMONT	00021410	18/07/2001							7,75		
		SOLEMONT	00021410	18/07/2001				555,00					
		SOLEMONT	00021410	18/07/2001								1,22	
		SOLEMONT	00024761	06/06/2002								0,68	
		SOLEMONT	00024761	06/06/2002		300,00							
		SOLEMONT	00024761	06/06/2002					50,00				
		SOLEMONT	00024761	06/06/2002				558,00					
		SOLEMONT	00024761	06/06/2002							7,73		
		SOLEMONT	00025033	08/07/2002							7,77		
		SOLEMONT	00025033	08/07/2002								0,47	
		SOLEMONT	00025033	08/07/2002					0,00				
		SOLEMONT	00025033	08/07/2002		0,00							
		SOLEMONT	00025033	08/07/2002				557,00					
		SOLEMONT	00027172	27/11/2002					0,00				
		SOLEMONT	00027172	27/11/2002								1,65	
		SOLEMONT	00027172	27/11/2002		0,00							
		SOLEMONT	00027172	27/11/2002							7,67		
		SOLEMONT	00027172	27/11/2002				548,00					
		SOLEMONT	00029257	10/06/2003		0,00							
		SOLEMONT	00029257	10/06/2003				537,00					
		SOLEMONT	00029257	10/06/2003							7,92		
		SOLEMONT	00029257	10/06/2003								0,50	
		SOLEMONT	00029257	10/06/2003					0,00				
		SOLEMONT	00030579	13/08/2003		0,00							
		SOLEMONT	00030579	13/08/2003							7,83		
		SOLEMONT	00030579	13/08/2003				499,00					
		SOLEMONT	00030579	13/08/2003					0,00				
		SOLEMONT	00030579	13/08/2003								0,90	

		SOLEMONT	00030351	08/09/2003									0,30
		SOLEMONT	00030351	08/09/2003							7,62		
		SOLEMONT	00030351	08/09/2003					0,00				
		SOLEMONT	00030351	08/09/2003				490,00					
		SOLEMONT	00030351	08/09/2003			2,00						
		SOLEMONT	00030831	04/11/2003			300,00						
		SOLEMONT	00030831	04/11/2003				549,00					
		SOLEMONT	00030831	04/11/2003									0,80
		SOLEMONT	00030831	04/11/2003							7,68		
		SOLEMONT	00030831	04/11/2003					9,00				
		SOLEMONT	00030887	10/11/2003					0,00				
		SOLEMONT	00030887	10/11/2003							7,63		
		SOLEMONT	00030887	10/11/2003				560,00					
		SOLEMONT	00030887	10/11/2003									0,40
		SOLEMONT	00030887	10/11/2003			0,00						
		SOLEMONT	00032142	23/03/2004		0,00							
		SOLEMONT	00032142	23/03/2004				531,00					
		SOLEMONT	00032142	23/03/2004						0,00			
		SOLEMONT	00032142	23/03/2004							8,04		
		SOLEMONT	00032142	23/03/2004					0,00				
		SOLEMONT	00032142	23/03/2004									0,90
		SOLEMONT	00032142	23/03/2004			0,00						
		SOLEMONT	00033095	19/05/2004							7,67		
		SOLEMONT	00033095	19/05/2004			0,00						
		SOLEMONT	00033095	19/05/2004				540,00					
		SOLEMONT	00033095	19/05/2004					0,00				
		SOLEMONT	00033095	19/05/2004									0,70
		SOLEMONT	00033095	19/05/2004						0,00			
		SOLEMONT	00033095	19/05/2004		0,00							
		SOLEMONT	00035759	13/10/2004				540,00					
		SOLEMONT	00035759	13/10/2004					0,00				
		SOLEMONT	00035759	13/10/2004			0,00						
		SOLEMONT	00035759	13/10/2004									0,40
		SOLEMONT	00035759	13/10/2004						0,00			

		SOLEMONT	00035759	13/10/2004	0,00								
		SOLEMONT	00035759	13/10/2004							7,75		
		SOLEMONT	00037147	31/01/2005	0,00								
		SOLEMONT	00037147	31/01/2005							7,65		
		SOLEMONT	00037147	31/01/2005									0,50
		SOLEMONT	00037147	31/01/2005				536,00					
		SOLEMONT	00037147	31/01/2005					0,00				
		SOLEMONT	00037147	31/01/2005		0,00							
		SOLEMONT	00037147	31/01/2005						0,00			
		SOLEMONT	00038403	03/05/2005									0,30
		SOLEMONT	00038403	03/05/2005				506,00					
		SOLEMONT	00038403	03/05/2005	0,00								
		SOLEMONT	00038403	03/05/2005						0,00			
		SOLEMONT	00038403	03/05/2005							7,77		
		SOLEMONT	00038403	03/05/2005	0,00								
		SOLEMONT	00038403	03/05/2005						0,00			
		SOLEMONT	00039946	30/08/2005							7,73		
		SOLEMONT	00039946	30/08/2005									0,50
		SOLEMONT	00039946	30/08/2005	0,00								
		SOLEMONT	00039946	30/08/2005							0,00		
		SOLEMONT	00039946	30/08/2005		0,00							
		SOLEMONT	00039946	30/08/2005						0,00			
		SOLEMONT	00039946	30/08/2005				534,00					
		SOLEMONT	00042855	18/04/2006				510,00					
		SOLEMONT	00042855	18/04/2006							0,00		
		SOLEMONT	00042855	18/04/2006	0,00								
		SOLEMONT	00042855	18/04/2006									0,80
		SOLEMONT	00042855	18/04/2006						0,00			
		SOLEMONT	00042855	18/04/2006		0,00							
		SOLEMONT	00042855	18/04/2006							7,65		
		SOLEMONT	00044309	08/08/2006						0,00			
		SOLEMONT	00044309	08/08/2006							7,55		
		SOLEMONT	00044309	08/08/2006									0,70
		SOLEMONT	00044309	08/08/2006				500,00					

		SOLEMONT	00044309	08/08/2006					0,00			
		SOLEMONT	00044309	08/08/2006	0,00							
		SOLEMONT	00044309	08/08/2006		0,00						
		SOLEMONT	00045608	07/11/2006			545,00					
		SOLEMONT	00045608	07/11/2006				0,00				
		SOLEMONT	00045608	07/11/2006		0,00						
		SOLEMONT	00045608	07/11/2006	0,00							
		SOLEMONT	00045608	07/11/2006					0,00			
		SOLEMONT	00045608	07/11/2006						7,85		
		SOLEMONT	00045608	07/11/2006							0,70	
		SOLEMONT	00047059	21/02/2007			560,00					
		SOLEMONT	00047059	21/02/2007	0,00							
		SOLEMONT	00047059	21/02/2007					0,00			
		SOLEMONT	00047059	21/02/2007							0,60	
		SOLEMONT	00047059	21/02/2007		0,00						
		SOLEMONT	00047059	21/02/2007				0,00				
		SOLEMONT	00047059	21/02/2007						7,70		
		SOLEMONT	00048593	17/07/2007	0,00							
		SOLEMONT	00048593	17/07/2007					0,00			
		SOLEMONT	00048593	17/07/2007				0,00				
		SOLEMONT	00048593	17/07/2007			565,00					
		SOLEMONT	00048593	17/07/2007						7,60		
		SOLEMONT	00048593	17/07/2007							0,70	
		SOLEMONT	00048593	17/07/2007		0,00						
		SOLEMONT	00050364	04/12/2007		0,00						
		SOLEMONT	00050364	04/12/2007							0,50	
		SOLEMONT	00050364	04/12/2007					0,00			
		SOLEMONT	00050364	04/12/2007	0,00							
		SOLEMONT	00050364	04/12/2007			580,00					
		SOLEMONT	00050364	04/12/2007						7,70		
		SOLEMONT	00050364	04/12/2007				0,00				
		SOLEMONT	00051246	13/02/2008					0,00			
		SOLEMONT	00051246	13/02/2008	0,00							
		SOLEMONT	00051246	13/02/2008						7,70		

		SOLEMONT	00051246	13/02/2008			534,00						
		SOLEMONT	00051246	13/02/2008				0,00					
		SOLEMONT	00051246	13/02/2008		0,00							
		SOLEMONT	00051246	13/02/2008								0,65	
		SOLEMONT	00052182	05/06/2008				0,00					
		SOLEMONT	00052182	05/06/2008		0,00							
		SOLEMONT	00052182	05/06/2008	0,00								
		SOLEMONT	00052182	05/06/2008					0,00				
		SOLEMONT	00052182	05/06/2008								1,40	
		SOLEMONT	00052182	05/06/2008			529,00						
		SOLEMONT	00052182	05/06/2008							7,95		
		SOLEMONT	00053582	16/10/2008				0,00					
		SOLEMONT	00053582	16/10/2008		0,00							
		SOLEMONT	00053582	16/10/2008							7,60		
		SOLEMONT	00053582	16/10/2008	0,00								
		SOLEMONT	00053582	16/10/2008					0,00				
		SOLEMONT	00053582	16/10/2008								0,22	
		SOLEMONT	00053582	16/10/2008			527,00						
		SOLEMONT	00054547	19/01/2009					0,00				
		SOLEMONT	00054547	19/01/2009	0,00								
		SOLEMONT	00054547	19/01/2009			515,00						
		SOLEMONT	00054547	19/01/2009		0,00							
		SOLEMONT	00054547	19/01/2009								0,31	
		SOLEMONT	00054547	19/01/2009				0,00					
		SOLEMONT	00054547	19/01/2009							7,75		
		SOLEMONT	00055657	12/05/2009			506,00						
		SOLEMONT	00055657	12/05/2009					0,00				
		SOLEMONT	00055657	12/05/2009	0,00								
		SOLEMONT	00055657	12/05/2009								2,70	
		SOLEMONT	00055657	12/05/2009							7,70		
		SOLEMONT	00055657	12/05/2009				0,00					
		SOLEMONT	00055657	12/05/2009		0,00							
		SOLEMONT	00057166	26/08/2009							7,90		
		SOLEMONT	00057166	26/08/2009				0,00					

		SOLEMONT	00057166	26/08/2009								0,56	
		SOLEMONT	00057166	26/08/2009		0,00							
		SOLEMONT	00057166	26/08/2009	0,00								
		SOLEMONT	00057166	26/08/2009						0,00			
		SOLEMONT	00057166	26/08/2009				494,00					
		SOLEMONT	00057269	31/08/2009						0,00			
		SOLEMONT	00057269	31/08/2009								0,46	
		SOLEMONT	00057269	31/08/2009					0,00				
		SOLEMONT	00057269	31/08/2009							7,95		
		SOLEMONT	00057269	31/08/2009				474,00					
		SOLEMONT	00057269	31/08/2009		0,00							
		SOLEMONT	00057269	31/08/2009	0,00								
		SOLEMONT	00059117	16/02/2010	0,00								
		SOLEMONT	00059117	16/02/2010						4,00			
		SOLEMONT	00059117	16/02/2010					3,00				
		SOLEMONT	00059117	16/02/2010							7,75		
		SOLEMONT	00059117	16/02/2010								0,31	
		SOLEMONT	00059117	16/02/2010		100,00							
		SOLEMONT	00059117	16/02/2010				499,00					
		SOLEMONT	00059433	17/03/2010	0,00								
		SOLEMONT	00059433	17/03/2010						0,00			
		SOLEMONT	00059433	17/03/2010								0,27	
		SOLEMONT	00059433	17/03/2010				494,00					
		SOLEMONT	00059433	17/03/2010							7,95		
		SOLEMONT	00059433	17/03/2010					0,00				
		SOLEMONT	00059433	17/03/2010		0,00							
		SOLEMONT	00061586	02/09/2010								0,50	
		SOLEMONT	00061586	02/09/2010						0,00			
		SOLEMONT	00061586	02/09/2010	0,00								
		SOLEMONT	00061586	02/09/2010						0,00			
		SOLEMONT	00061586	02/09/2010				505,00					
		SOLEMONT	00061586	02/09/2010							7,80		
		SOLEMONT	00061586	02/09/2010		0,00							
		SOLEMONT	00062771	23/11/2010						0,00			

	SOLEMONT	00062771	23/11/2010		0,00							
	SOLEMONT	00062771	23/11/2010				511,00					
	SOLEMONT	00062771	23/11/2010							7,80		
	SOLEMONT	00062771	23/11/2010						0,00			
	SOLEMONT	00062771	23/11/2010	0,00								
	SOLEMONT	00062771	23/11/2010								0,39	
	SOLEMONT	00063959	28/02/2011				508,00					
	SOLEMONT	00063959	28/02/2011		0,00							
	SOLEMONT	00063959	28/02/2011								1,30	
	SOLEMONT	00063959	28/02/2011						0,00			
	SOLEMONT	00063959	28/02/2011	0,00								
	SOLEMONT	00063959	28/02/2011							7,80		
	SOLEMONT	00063959	28/02/2011					0,00				
	SOLEMONT	00064133	08/03/2011				482,00					
	SOLEMONT	00064133	08/03/2011						0,00			
	SOLEMONT	00064133	08/03/2011	0,00								
	SOLEMONT	00064133	08/03/2011		0,00							
	SOLEMONT	00064133	08/03/2011								0,37	
	SOLEMONT	00064133	08/03/2011							7,90		
	SOLEMONT	00064133	08/03/2011					0,00				
	SOLEMONT	00064961	12/05/2011				499,00					
	SOLEMONT	00064961	12/05/2011					0,00				
	SOLEMONT	00064961	12/05/2011	0,00								
	SOLEMONT	00064961	12/05/2011						0,00			
	SOLEMONT	00064961	12/05/2011							7,85		
	SOLEMONT	00064961	12/05/2011		0,00							
	SOLEMONT	00064961	12/05/2011								0,24	
	SOLEMONT	00066776	14/09/2011								0,31	
	SOLEMONT	00066776	14/09/2011				512,00					
	SOLEMONT	00066776	14/09/2011		0,00							
	SOLEMONT	00066776	14/09/2011						0,00			
	SOLEMONT	00066776	14/09/2011							0,00		
	SOLEMONT	00066776	14/09/2011	0,00								
	SOLEMONT	00066776	14/09/2011								7,85	

	SOLEMONT	00072211	24/10/2012				559,00						
	SOLEMONT	00073589	27/02/2013						0,00				
	SOLEMONT	00073589	27/02/2013			0,00							
	SOLEMONT	00073589	27/02/2013							0,00			
	SOLEMONT	00073589	27/02/2013			0,00							
	SOLEMONT	00073589	27/02/2013				513,00						
	SOLEMONT	00073589	27/02/2013								7,85		
	SOLEMONT	00073589	27/02/2013									0,19	
	SOLEMONT	00074799	03/06/2013									0,50	
	SOLEMONT	00074799	03/06/2013			0,00							
	SOLEMONT	00074799	03/06/2013				508,00						
	SOLEMONT	00074799	03/06/2013						0,00				
	SOLEMONT	00074799	03/06/2013								7,75		
	SOLEMONT	00074799	03/06/2013			0,00							
	SOLEMONT	00074799	03/06/2013							0,00			
	SOLEMONT	00075087	19/06/2013			0,00							
	SOLEMONT	00075087	19/06/2013								7,80		
	SOLEMONT	00075087	19/06/2013						0,00				
	SOLEMONT	00075087	19/06/2013									0,28	
	SOLEMONT	00075087	19/06/2013			0,00							
	SOLEMONT	00075087	19/06/2013				512,00						
	SOLEMONT	00075087	19/06/2013							0,00			
	SOLEMONT	00076804	15/10/2013							0,00			
	SOLEMONT	00076804	15/10/2013									0,49	
	SOLEMONT	00076804	15/10/2013								7,70		
	SOLEMONT	00076804	15/10/2013						0,00				
	SOLEMONT	00076804	15/10/2013			0,00							
	SOLEMONT	00076804	15/10/2013				531,00						
	SOLEMONT	00078753	24/03/2014									0,48	
	SOLEMONT	00078753	24/03/2014			0,00							
	SOLEMONT	00078753	24/03/2014							0,00			
	SOLEMONT	00078753	24/03/2014			0,00							
	SOLEMONT	00078753	24/03/2014				0,00						

		SOLEMONT	00078753	24/03/2014					0,00				
		SOLEMONT	00078753	24/03/2014							7,90		
		SOLEMONT	00078753	24/03/2014				523,00					
		SOLEMONT	00080245	02/07/2014							7,80		
		SOLEMONT	00080245	02/07/2014	0,00								
		SOLEMONT	00080245	02/07/2014						0,00			
		SOLEMONT	00080245	02/07/2014			0,00						
		SOLEMONT	00080245	02/07/2014				501,00					
		SOLEMONT	00080245	02/07/2014		0,00							
		SOLEMONT	00080245	02/07/2014								0,24	
		SOLEMONT	00080245	02/07/2014					0,00				
		SOLEMONT	00081248	29/09/2014						0,00			
		SOLEMONT	00081248	29/09/2014							7,60		
		SOLEMONT	00081248	29/09/2014			0,00						
		SOLEMONT	00081248	29/09/2014				537,00					
		SOLEMONT	00081248	29/09/2014	0,01								
		SOLEMONT	00081248	29/09/2014		0,00							
		SOLEMONT	00081248	29/09/2014								0,17	
		SOLEMONT	00081248	29/09/2014					0,00				
		SOLEMONT	00082583	02/02/2015			0,00						
		SOLEMONT	00082583	02/02/2015								0,20	
		SOLEMONT	00082583	02/02/2015		0,00							
		SOLEMONT	00082583	02/02/2015				545,00					
		SOLEMONT	00082583	02/02/2015					0,00				
		SOLEMONT	00082583	02/02/2015							7,80		
		SOLEMONT	00082583	02/02/2015	0,00								
		SOLEMONT	00082583	02/02/2015						0,00			
		SOLEMONT	00084065	09/06/2015								0,49	
		SOLEMONT	00084065	09/06/2015							7,80		
		SOLEMONT	00084065	09/06/2015	0,00								
		SOLEMONT	00084065	09/06/2015						0,00			
		SOLEMONT	00084065	09/06/2015			0,00						
		SOLEMONT	00084065	09/06/2015		0,00							
		SOLEMONT	00084065	09/06/2015									
		SOLEMONT	00084065	09/06/2015				534,00					

		SOLEMONT	00084065	09/06/2015				0,00				
		SOLEMONT	00085922	20/10/2015			500,00					
		SOLEMONT	00085922	20/10/2015	0,00							
		SOLEMONT	00085922	20/10/2015				0,00				
		SOLEMONT	00085922	20/10/2015			0,00					
		SOLEMONT	00085922	20/10/2015					7,90			
		SOLEMONT	00085922	20/10/2015						0,55		
		SOLEMONT	00085922	20/10/2015		0,00						
		SOLEMONT	00085922	20/10/2015	0,00							
		SOLEMONT	00087257	23/02/2016				0,00				
		SOLEMONT	00087257	23/02/2016	0,00							
		SOLEMONT	00087257	23/02/2016			497,00					
		SOLEMONT	00087257	23/02/2016					7,90			
		SOLEMONT	00087257	23/02/2016				0,00				
		SOLEMONT	00087257	23/02/2016		0,00						
		SOLEMONT	00087257	23/02/2016						0,31		
		SOLEMONT	00087257	23/02/2016	0,00							
		SOLEMONT	00088889	30/06/2016						0,13		
		SOLEMONT	00088889	30/06/2016				0,00				
		SOLEMONT	00088889	30/06/2016		0,00						
		SOLEMONT	00088889	30/06/2016	0,00							
		SOLEMONT	00088889	30/06/2016			512,00					
		SOLEMONT	00088889	30/06/2016	0,01							
		SOLEMONT	00088889	30/06/2016					7,80			
		SOLEMONT	00088889	30/06/2016				0,00				
		SOLEMONT	00089846	20/09/2016						0,20		
		SOLEMONT	00089846	20/09/2016	0,00							
		SOLEMONT	00089846	20/09/2016				0,00				
		SOLEMONT	00089846	20/09/2016			475,00					
		SOLEMONT	00089846	20/09/2016					7,80			
		SOLEMONT	00089846	20/09/2016	0,00							
		SOLEMONT	00089846	20/09/2016					0,00			
		SOLEMONT	00089846	20/09/2016		0,00						
		SOLEMONT	00091877	28/02/2017		0,00						

		SOLEMONT	00091877	28/02/2017		0,00							
		SOLEMONT	00091877	28/02/2017				534,00					
		SOLEMONT	00091877	28/02/2017								0,17	
		SOLEMONT	00091877	28/02/2017					0,00				
		SOLEMONT	00091877	28/02/2017							7,80		
		SOLEMONT	00091877	28/02/2017						0,00			
		SOLEMONT	00091877	28/02/2017	0,00								
		SOLEMONT	00092862	23/05/2017							0,00		
		SOLEMONT	00092862	23/05/2017	0,00								
		SOLEMONT	00092862	23/05/2017					0,00				
		SOLEMONT	00092862	23/05/2017			0,00						
		SOLEMONT	00092862	23/05/2017								0,18	
		SOLEMONT	00092862	23/05/2017				496,00					
		SOLEMONT	00092862	23/05/2017		0,00							
		SOLEMONT	00092862	23/05/2017							7,80		
		SOLEMONT	00094280	30/08/2017			0,00						
		SOLEMONT	00094280	30/08/2017		0,00							
		SOLEMONT	00094280	30/08/2017								0,17	
		SOLEMONT	00094280	30/08/2017				490,00					
		SOLEMONT	00094280	30/08/2017					0,00				
		SOLEMONT	00094280	30/08/2017							7,70		
		SOLEMONT	00094280	30/08/2017						0,00			
		SOLEMONT	00094280	30/08/2017	0,00								
		SOLEMONT	00096467	19/03/2018							0,00		
		SOLEMONT	00096467	19/03/2018	0,00								
		SOLEMONT	00096467	19/03/2018		1,00							
		SOLEMONT	00096467	19/03/2018				510,00					
		SOLEMONT	00096467	19/03/2018								0,09	
		SOLEMONT	00096467	19/03/2018			0,00						
		SOLEMONT	00096467	19/03/2018							7,90		
		SOLEMONT	00096467	19/03/2018					0,00				
		SOLEMONT	00097226	22/05/2018			0,00						
		SOLEMONT	00097226	22/05/2018								0,50	
		SOLEMONT	00097226	22/05/2018		0,00							

		SOLEMONT	00097226	22/05/2018					0,00				
		SOLEMONT	00097226	22/05/2018							8,10		
		SOLEMONT	00097226	22/05/2018				509,00					
		SOLEMONT	00097226	22/05/2018	0,00								
		SOLEMONT	00097226	22/05/2018						0,00			
		SOLEMONT	00119494	24/09/2018	0,00								
		SOLEMONT	00119494	24/09/2018							0,00		
		SOLEMONT	00119494	24/09/2018			0,00						
		SOLEMONT	00119494	24/09/2018				0,00					
		SOLEMONT	00119494	24/09/2018								0,13	
		SOLEMONT	00119494	24/09/2018						0,00			
		SOLEMONT	00119494	24/09/2018				464,00					
		SOLEMONT	00119494	24/09/2018							7,90		
		SOLEMONT	00119859	16/10/2018				0,00					
		SOLEMONT	00119859	16/10/2018			0,00						
		SOLEMONT	00119859	16/10/2018								0,59	
		SOLEMONT	00119859	16/10/2018						0,00			
		SOLEMONT	00119859	16/10/2018								7,70	
		SOLEMONT	00119859	16/10/2018				459,00					
		SOLEMONT	00119859	16/10/2018						0,00			
		SOLEMONT	00119859	16/10/2018	0,00								
		SOLEMONT	00121106	28/01/2019				0,00					
		SOLEMONT	00121106	28/01/2019						0,00			
		SOLEMONT	00121106	28/01/2019								0,43	
		SOLEMONT	00121106	28/01/2019							8,00		
		SOLEMONT	00121106	28/01/2019						0,00			
		SOLEMONT	00121106	28/01/2019	0,00								
		SOLEMONT	00121106	28/01/2019				510,00					
		SOLEMONT	00121106	28/01/2019			0,00						
		SOLEMONT	00122827	27/05/2019			0,00						
		SOLEMONT	00122827	27/05/2019				0,00					
		SOLEMONT	00122827	27/05/2019							7,90		
		SOLEMONT	00122827	27/05/2019						0,00			
		SOLEMONT	00122827	27/05/2019								0,28	

		SOLEMONT	00122827	27/05/2019						0,00		
		SOLEMONT	00122827	27/05/2019	0,00							
		SOLEMONT	00122827	27/05/2019				515,00				
		SOLEMONT	00125435	22/10/2019						2,00		
		SOLEMONT	00125435	22/10/2019					0,00			
		SOLEMONT	00125435	22/10/2019							0,90	
		SOLEMONT	00125435	22/10/2019	0,00							
		SOLEMONT	00125435	22/10/2019				517,00				
		SOLEMONT	00125435	22/10/2019						7,80		
		SOLEMONT	00125435	22/10/2019			3,00					
		SOLEMONT	00125435	22/10/2019		2,00						
		SOLEMONT	00126145	09/12/2019		0,00						
		SOLEMONT	00126145	09/12/2019					0,00			
		SOLEMONT	00126145	09/12/2019				528,00				
		SOLEMONT	00126145	09/12/2019							0,27	
		SOLEMONT	00126145	09/12/2019						7,80		
		SOLEMONT	00126145	09/12/2019					0,00			
		SOLEMONT	00126145	09/12/2019	0,00							
		SOLEMONT	00126145	09/12/2019			0,00					
		SOLEMONT	00126588	27/01/2020		0,00						
		SOLEMONT	00126588	27/01/2020			0,00					
		SOLEMONT	00126588	27/01/2020	0,00							
		SOLEMONT	00126588	27/01/2020					0,00			
		SOLEMONT	00126588	27/01/2020							1,90	
		SOLEMONT	00126588	27/01/2020				511,00				
		SOLEMONT	00126588	27/01/2020						8,00		
		SOLEMONT	00126588	27/01/2020					0,00			
		SOLEMONT	00127880	25/05/2020							1,00	
		SOLEMONT	00127880	25/05/2020		0,00						
		SOLEMONT	00127880	25/05/2020					0,00			
		SOLEMONT	00127880	25/05/2020						7,90		
		SOLEMONT	00127880	25/05/2020				511,00				
		SOLEMONT	00127880	25/05/2020	0,00							
		SOLEMONT	00127880	25/05/2020						0,00		

	SOLEMONT	00127880	25/05/2020			0,00						
	SOLEMONT	00129731	02/10/2020						0,00			
	SOLEMONT	00129731	02/10/2020							7,80		
	SOLEMONT	00129731	02/10/2020			470,00						
	SOLEMONT	00129731	02/10/2020				0,00					
	SOLEMONT	00129731	02/10/2020								0,28	
	SOLEMONT	00129731	02/10/2020		0,00							
	SOLEMONT	00129731	02/10/2020			0,00						
	SOLEMONT	00129731	02/10/2020	0,00								
	SOLEMONT	00130700	07/12/2020			0,00						
	SOLEMONT	00130700	07/12/2020		0,00							
	SOLEMONT	00130700	07/12/2020			474,00						
	SOLEMONT	00130700	07/12/2020				0,00					
	SOLEMONT	00130700	07/12/2020								0,00	
	SOLEMONT	00130700	07/12/2020	0,00								
	SOLEMONT	00130700	07/12/2020							7,60		
	SOLEMONT	00132651	17/05/2021				0,00					
	SOLEMONT	00132651	17/05/2021							7,80		
	SOLEMONT	00132651	17/05/2021								0,81	
	SOLEMONT	00132651	17/05/2021			492,00						
	SOLEMONT	00132651	17/05/2021				0,00					
	SOLEMONT	00132651	17/05/2021		0,00							
	SOLEMONT	00132651	17/05/2021			0,00						
	SOLEMONT	00132651	17/05/2021	0,00								
	SOLEMONT	00132885	13/07/2021			515,00						
	SOLEMONT	00132885	13/07/2021							7,80		
	SOLEMONT	00132885	13/07/2021						0,00			
	SOLEMONT	00132885	13/07/2021	0,00								
	SOLEMONT	00132885	13/07/2021		2,00							
	SOLEMONT	00132885	13/07/2021					0,00				
	SOLEMONT	00132885	13/07/2021			0,00						
	SOLEMONT	00132885	13/07/2021								0,30	
	SOLEMONT	00134647	15/11/2021								0,40	

		SOLEMONT	00134647	15/11/2021				0,00				
		SOLEMONT	00134647	15/11/2021			0,00					
		SOLEMONT	00134647	15/11/2021		0,00						
		SOLEMONT	00134647	15/11/2021				505,00				
		SOLEMONT	00134647	15/11/2021					0,00			
		SOLEMONT	00134647	15/11/2021	0,00							
		SOLEMONT	00134647	15/11/2021						8,00		
		SOLEMONT	00135502	25/01/2022						7,80		
		SOLEMONT	00135502	25/01/2022					0,00			
		SOLEMONT	00135502	25/01/2022	0,00							
		SOLEMONT	00135502	25/01/2022				523,00				
		SOLEMONT	00135502	25/01/2022					0,00			
		SOLEMONT	00135502	25/01/2022							0,37	
		SOLEMONT	00135502	25/01/2022			0,00					
		SOLEMONT	00135502	25/01/2022	0,00							
		SOLEMONT	00136552	12/04/2022						7,60		
		SOLEMONT	00136552	12/04/2022		0,00						
		SOLEMONT	00136552	12/04/2022					0,00			
		SOLEMONT	00136552	12/04/2022			9,00					
		SOLEMONT	00136552	12/04/2022							0,88	
		SOLEMONT	00136552	12/04/2022					0,00			
		SOLEMONT	00136552	12/04/2022	0,00							
		SOLEMONT	00136552	12/04/2022				504,00				
		SOLEMONT	00138474	26/09/2022	0,00							
		SOLEMONT	00138474	26/09/2022					0,00			
		SOLEMONT	00138474	26/09/2022					0,00			
		SOLEMONT	00138474	26/09/2022			0,00					
		SOLEMONT	00138474	26/09/2022						7,50		
		SOLEMONT	00138474	26/09/2022	0,00							
		SOLEMONT	00138474	26/09/2022							0,00	
		SOLEMONT	00138474	26/09/2022				461,00				
		SOLEMONT										
UDI												

BILAN DES PRINCIPAUX PARAMETRES DU CONTROLE SANITAIRE

Nom et code de l'UGE : 0810 PMA SEPM

Type et nom de l'installation : UDI SOLEMONT

				AMMONIUM (EN NH4)	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	BACT. ET SPORE SULFITO-RÉDU./100ML	CONDUCTIVITÉ À 25°C	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	PH	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NTU
20/03/2000	00015566	SOLEMONT	MAIRIE		0,00		518,00	0,00		7,82		0,80
27/06/2000	00016802	SOLEMONT	MANGE JOSEPH		0,00		566,00	0,00		7,81		0,61
09/11/2000	00018414	SOLEMONT	ECOLE		0,00		574,00	0,00		7,74		1,62
20/02/2001	00019525	SOLEMONT	MAIRIE		0,00		608,00	0,00		7,67		0,39
10/04/2001	00020121	SOLEMONT	WC MAIRIE		0,00		538,00	0,00		7,58		0,72
03/07/2001	00021221	SOLEMONT	DE LUCCA BRIGITTE		0,00		559,00	0,00		7,80		3,80
18/07/2001	00021410	SOLEMONT	ARNOUX JEAN		300,00		555,00	16,00		7,75		1,22
06/06/2002	00024761	SOLEMONT	MR GRILLOT DIDIER		300,00		558,00	50,00		7,73		0,68
08/07/2002	00025033	SOLEMONT	MR GRILLOT DIDIER		0,00		557,00	0,00		7,77		0,47
27/11/2002	00027172	SOLEMONT	MAIRIE		0,00		548,00	0,00		7,67		1,65
10/06/2003	00029257	SOLEMONT	MAIRIE		0,00		537,00	0,00		7,92		0,50
13/08/2003	00030579	SOLEMONT	M.GIRARD 2 RUE DE LA FONTAI		0,00		499,00	0,00		7,83		0,90
08/09/2003	00030351	SOLEMONT	MR GRILLOT DIDIER		2,00		490,00	0,00		7,62		0,30
04/11/2003	00030831	SOLEMONT	MAIRIE		300,00		549,00	9,00		7,68		0,80
10/11/2003	00030887	SOLEMONT	MR RENAT JEAN MARIE		0,00		560,00	0,00		7,63		0,40
23/03/2004	00032142	SOLEMONT	MAIRIE	0,00	0,00		531,00	0,00	0,00	8,04		0,90
19/05/2004	00033095	SOLEMONT	MME MANGE MARIE THERESE	0,00	0,00		540,00	0,00	0,00	7,67		0,70
13/10/2004	00035759	SOLEMONT	ATELIERS MUNICIPAUX	0,00	0,00		540,00	0,00	0,00	7,75		0,40
31/01/2005	00037147	SOLEMONT	ATELIER MUNICIPAL	0,00	0,00		536,00	0,00	0,00	7,65		0,50
03/05/2005	00038403	SOLEMONT	ATELIER MUNICIPAL	0,00	0,00		506,00	0,00	0,00	7,77		0,30
30/08/2005	00039946	SOLEMONT	MAIRIE	0,00	0,00		534,00	0,00	0,00	7,73		0,50
18/04/2006	00042855	SOLEMONT	MAIRIE	0,00	0,00		510,00	0,00	0,00	7,65		0,80
08/08/2006	00044309	SOLEMONT	GAEC MANGE : ROBINET VIEILL	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	7,55		0,70
07/11/2006	00045608	SOLEMONT	MAIRIE : ROBINET TOILETTES	0,00	0,00		545,00	0,00	0,00	7,85		0,70
21/02/2007	00047059	SOLEMONT	ATELIER MUNICIPAL	0,00	0,00		560,00	0,00	0,00	7,70	0,60	
17/07/2007	00048593	SOLEMONT	MAIRIE : ROBINET TOILETTES	0,00	0,00		565,00	0,00	0,00	7,60	0,70	
04/12/2007	00050364	SOLEMONT	MAIRIE : ROBINET TOILETTES	0,00	0,00		580,00	0,00	0,00	7,70	0,50	
13/02/2008	00051246	SOLEMONT	MAIRIE : ROBINET TOILETTES	0,00	0,00		534,00	0,00	0,00	7,70	0,65	
05/06/2008	00052182	SOLEMONT	ATELIER COMMUNAL	0,00	0,00		529,00	0,00	0,00	7,95	1,40	
16/10/2008	00053582	SOLEMONT	M. SOCIE GEORGES - CUISINE	0,00	0,00		527,00	0,00	0,00	7,60	0,22	
19/01/2009	00054547	SOLEMONT	RERAT JACQUELINE - CUISINE	0,00	0,00		515,00	0,00	0,00	7,75	0,31	
12/05/2009	00055657	SOLEMONT	ATELIER COMMUNAL	0,00	0,00		506,00	0,00	0,00	7,70	2,70	
26/08/2009	00057166	SOLEMONT	MAIRIE : TOILETTES	0,00	0,00		494,00	0,00	0,00	7,90	0,56	
31/08/2009	00057269	SOLEMONT	MR GRILLOT - MAIRE	0,00	0,00		474,00	0,00	0,00	7,95	0,46	

BILAN DES PRINCIPAUX PARAMETRES DU CONTROLE SANITAIRE

16/02/2010	00059117	SOLEMONT	MAIRIE - TOILETTES	0,00	100,00		499,00	3,00	4,00	7,75	0,31	
17/03/2010	00059433	SOLEMONT	MME RERAT	0,00	0,00		494,00	0,00	0,00	7,95	0,27	
02/09/2010	00061586	SOLEMONT	SOCIE GEORGES - CUISINE	0,00	0,00		505,00	0,00	0,00	7,80	0,50	
23/11/2010	00062771	SOLEMONT	MAIRIE : TOILETTES	0,00	0,00		511,00	0,00	0,00	7,80	0,39	
28/02/2011	00063959	SOLEMONT	MAIRIE - TOILETTES	0,00	0,00		508,00	0,00	0,00	7,80	1,30	
08/03/2011	00064133	SOLEMONT	MR LE MAIRE	0,00	0,00		482,00	0,00	0,00	7,90	0,37	
12/05/2011	00064961	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH 4 RUE BA	0,00	0,00		499,00	0,00	0,00	7,85	0,24	
14/09/2011	00066776	SOLEMONT	MAIRIE TOILETTE	0,00	0,00		512,00	0,00	0,00	7,85	0,31	
31/01/2012	00068514	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH CUISINE	0,00	0,00		490,00	0,00	0,00	7,90	0,31	
16/04/2012	00069444	SOLEMONT	MAIRIE TOILETTE	0,00	0,00		502,00	0,00	0,00	7,95	0,47	
24/04/2012	00069583	SOLEMONT	MR LE MAIRE	0,00	0,00		502,00	0,00	0,00	7,95	0,22	
30/08/2012	00071272	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH CUISINE	0,00	3,00		520,00	0,00	0,00	7,65	0,21	
24/10/2012	00072211	SOLEMONT	MR LE MAIRE	0,00	0,00		559,00	0,00	0,00	7,75	0,11	
27/02/2013	00073589	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH CUISINE	0,00	0,00		513,00	0,00	0,00	7,85	0,19	
03/06/2013	00074799	SOLEMONT	MAIRIE TOILETTES	0,00	0,00		508,00	0,00	0,00	7,75	0,50	
19/06/2013	00075087	SOLEMONT	M. LE MAIRE	0,00	0,00		512,00	0,00	0,00	7,80	0,28	
15/10/2013	00076804	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH CUISINE	0,00	0,00		531,00	0,00	0,00	7,70	0,49	
24/03/2014	00078753	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH CUISINE	0,00	0,00	0,00	523,00	0,00	0,00	7,90	0,48	
02/07/2014	00080245	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH CUISINE	0,00	0,00	0,00	501,00	0,00	0,00	7,80	0,24	
29/09/2014	00081248	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH CUISINE	0,01	0,00	0,00	537,00	0,00	0,00	7,60	0,17	
02/02/2015	00082583	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH CUISINE	0,00	0,00	0,00	545,00	0,00	0,00	7,80	0,20	
09/06/2015	00084065	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH CUISINE	0,00	0,00	0,00	534,00	0,00	0,00	7,80	0,49	
20/10/2015	00085922	SOLEMONT	MAIRIE TOILETTE	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	7,90	0,55	
23/02/2016	00087257	SOLEMONT	DOMICILE	0,00	0,00	0,00	497,00	0,00	0,00	7,90	0,31	
30/06/2016	00088889	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH 4 RUE BA	0,01	0,00	0,00	512,00	0,00	0,00	7,80	0,13	
20/09/2016	00089846	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH 4 RUE BA	0,00	0,00	0,00	475,00	0,00	0,00	7,80	0,20	
28/02/2017	00091877	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH 4 RUE BA	0,00	0,00	0,00	534,00	0,00	0,00	7,80	0,17	
23/05/2017	00092862	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH 4 RUE BA	0,00	0,00	0,00	496,00	0,00	0,00	7,80	0,18	
30/08/2017	00094280	SOLEMONT	SOCIE MARIE JOSEPH 4 RUE BA	0,00	0,00	0,00	490,00	0,00	0,00	7,70	0,17	
19/03/2018	00096467	SOLEMONT	Mairie	0,00	1,00	0,00	510,00	0,00	0,00	7,90	0,09	
22/05/2018	00097226	SOLEMONT	Mairie	0,00	0,00	0,00	509,00	0,00	0,00	8,10	0,50	
24/09/2018	00119494	SOLEMONT	Lentz 2 rue des Campenottes	0,00	0,00	0,00	464,00	0,00	0,00	7,90	0,13	
16/10/2018	00119859	SOLEMONT	Mairie	0,00	0,00	0,00	459,00	0,00	0,00	7,70	0,59	
28/01/2019	00121106	SOLEMONT	Socié Georges, 4 rue de la Barbèc	0,00	0,00	0,00	510,00	0,00	0,00	8,00	0,43	
27/05/2019	00122827	SOLEMONT	Rerat Jean-Marie 11 rue de la Bart	0,00	0,00	0,00	515,00	0,00	0,00	7,90	0,28	
22/10/2019	00125435	SOLEMONT	Salle des Fêtes	0,00	2,00	3,00	517,00	0,00	2,00	7,80	0,90	
09/12/2019	00126145	SOLEMONT	Mairie	0,00	0,00	0,00	528,00	0,00	0,00	7,80	0,27	
27/01/2020	00126588	SOLEMONT	RERAT 1 Rue de l'Eglise	0,00	0,00	0,00	511,00	0,00	0,00	8,00	1,90	
25/05/2020	00127880	SOLEMONT	Mairie	0,00	0,00	0,00	511,00	0,00	0,00	7,90	1,00	
02/10/2020	00129731	SOLEMONT	Mange Madeleine 1 rue de la barbu	0,00	0,00	0,00	470,00	0,00	0,00	7,80	0,28	
07/12/2020	00130700	SOLEMONT	Mairie	0,00	0,00	0,00	474,00	0,00	0,00	7,60	0,00	

BILAN DES PRINCIPAUX PARAMETRES DU CONTROLE SANITAIRE

17/05/2021	00132651	SOLEMONT	GRONDIN Valérie 5 rue de la font	0,00	0,00	0,00	492,00	0,00	0,00	7,80	0,81	
13/07/2021	00132885	SOLEMONT	Schwartzmann Laura, 4 rue de la F	0,00	2,00	0,00	515,00	0,00	0,00	7,80	0,30	
15/11/2021	00134647	SOLEMONT	Mairie	0,00	0,00	0,00	505,00	0,00	0,00	8,00	0,40	
25/01/2022	00135502	SOLEMONT	Grondin Ludovic 5 rue de la fontair	0,00	0,00	0,00	523,00	0,00	0,00	7,80	0,37	
12/04/2022	00136552	SOLEMONT	Rerat Jean-Marie 11 rue de la Bart	0,00	0,00	9,00	504,00	0,00	0,00	7,60	0,88	
26/09/2022	00138474	SOLEMONT	Mairie	0,00	0,00	0,00	461,00	0,00	0,00	7,50	0,00	
Moyenne:				0,00	12,47	0,40	518,65	0,96	0,09	7,79	0,47	0,85
Nombre:	00138474			66	81	30	81	81	66	81	57	24
Minimum:				0,00	0,00	0,00	459,00	0,00	0,00	7,50	0,00	0,30
Maximum:				0,01	300,00	9,00	608,00	50,00	4,00	8,10	2,70	3,80

Annexe 2 :

**Base de calcul du potentiel de dissolution du
plomb**

BASES DE CALCUL DU POTENTIEL DE DISSOLUTION DU PLOMB

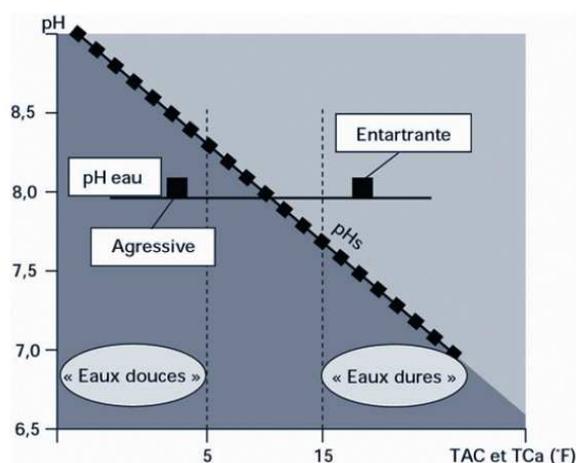
La solubilité du plomb dépend des caractéristiques physico-chimiques de l'eau et ce en particulier vis à vis de sa position par rapport à l'équilibre calco-carbonique.

En effet, à une minéralisation donnée (TH et TAC définis), il existe un pH de saturation (pH_s) ou d'équilibre au-delà duquel il va être observé une précipitation des carbonates de calcium.

Si le pH est inférieur au pH_s , des réactions de dissolution du carbonate de calcium peuvent se produire et l'eau est dite agressive.

Si le pH est supérieur au pH_s , des réactions de précipitation du carbonate de calcium peuvent se produire et l'eau est dite entartrante.

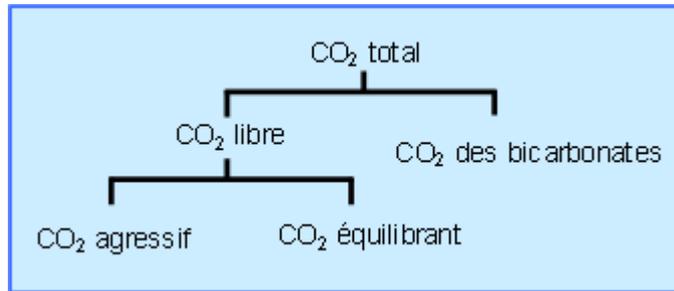
L'objectif pour toute eau sortant d'une usine de traitement est d'être à l'équilibre voire légèrement incrustante mais en respectant des valeurs de pH compatibles avec la potabilité de l'eau ($pH < 8,5$) ou avec la dissolution d'autres sels tel le plomb qui est susceptible d'apparaître dès $pH < 7,5$. Ainsi, l'eau ne devra être ni trop dure, ni trop douce.



Une eau de distribution, légèrement entartrante permettant la formation d'une fine couche de protection (couche de Tillmans) doit donc présenter les caractéristiques suivantes :

$8 < TAC < 15 \text{ } ^\circ\text{F}$,
 $8 < TH < 15 \text{ } ^\circ\text{F}$
 $pH \geq pH_s + 0,2$

Une eau à l'équilibre contient une quantité faible mais non nulle de gaz carbonique (CO_2) dit équilibrant. Une eau agressive contiendra donc plus de CO_2 qu'une eau à l'équilibre et l'on définit alors le CO_2 agressif comme la différence entre le CO_2 libre et le CO_2 à l'équilibre.



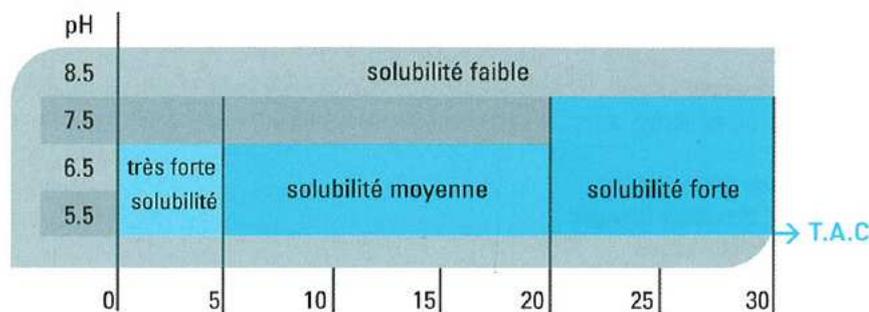
Ainsi, l'appréciation du niveau risque de dissolution du plomb qui s'effectue en première approche par l'étude du pH peut être affinée par l'évaluation de la position d'une eau vis à vis de l'équilibre calco-carbonique et ce en particulier lorsque le pH est inférieur à 8.

$\text{pH} < 7.0$	Risque très élevé	[pb] moyen $> 50 \mu\text{g/l}$
$7 < \text{pH} < 7.5$	Risque élevé	[Pb] moyen $> 25 \mu\text{g/l}$
$7.5 < \text{pH} < 8$	Risque moyen	[Pb] moyen $> 10 \mu\text{g/l}$
$\text{pH} > 8$	Risque faible	

Dans ce dernier cas, une eau proche de l'équilibre, légèrement entartrante, offre un niveau de risque de dissolution du plomb faible.

Dans le cas d'eaux dures à très dures (teneur en bicarbonate importante, $\text{TAC} > 20 \text{ }^\circ\text{F}$) présentant des $\text{pH} < 7,5$, le niveau de risque augmente. En effet, à partir d'une certaine concentration en bicarbonate au voisinage de la paroi, il peut se former du carbonate de plomb puis de l'hydroxycarbonate de plomb dissous mobile dans les eaux de distribution.

Ainsi, quatre classes de solubilité permettent de caractériser le risque de dissolution du plomb dans l'eau :



Le tableau présenté permet, à partir des données physico-chimiques obtenues dans le cadre du contrôle sanitaire, d'évaluer la position de l'eau distribuée vis à vis de l'équilibre calco-carbonique et de déduire un certain nombre d'indices d'appréciation :

- Indice de Langelier : $I_L = \text{pH} - \text{pH}_s$

Un indice négatif montre que l'eau est agressive et susceptible de dissoudre le calcaire sous l'action du CO₂ agressif.

Si l'indice est positif, il y a formation d'une couche de protection protégeant les tuyauteries.

- Incide de Ryznar : $I_R = 2\text{pH}_s - \text{pH}$

Cet indice de stabilité permet de définir la tendance agressive ou entartrante d'une eau aérée.

Le tableau suivant montre la relation entre I_R est la tendance incrustante ou corrosive de l'eau.

I_R	Tendance
4 à 5	Entartrage important
5 à 6	Entartrage faible
6 à 7	Équilibre
7 à 7,5	Légère corrosivité
7,5 à 8,5	Corrosivité notable
> 8,5	Corrosivité importante

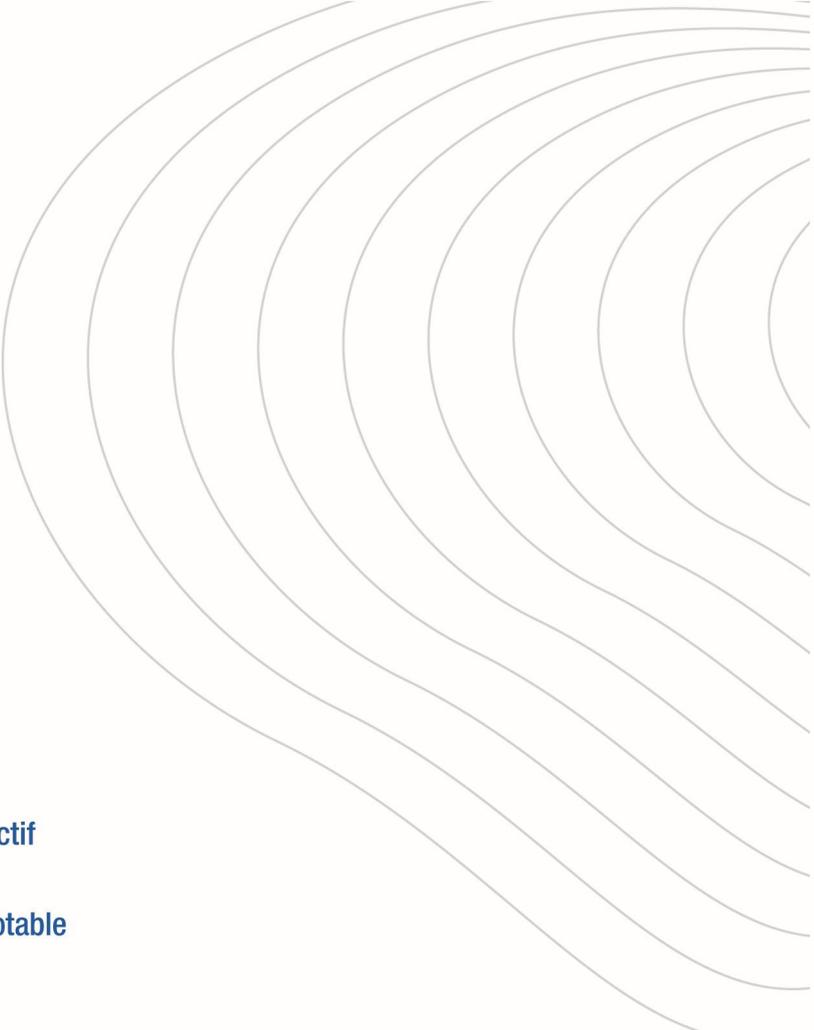
- Indice de Larson

Cet indice, basé sur une formule empirique basée sur des valeurs expérimentales, tient compte de la présence des ions chlorures et sulfates dont la présence peut rendre le dépôt de protection poreux.

$$I_C = ([\text{Cl}^-] + 2 \times [\text{SO}_4^{2-}]) / [\text{HCO}_3^-]$$

I_C	Tendance
< 0,2	Pas de tendance à la corrosion
0,2 à 0,4	Faible tendance
0,4 à 0,5	Légère tendance
0,5 à 1	Tendance moyenne
> 1	Nette tendance à la corrosion

Remarque : Pour certains auteurs, des valeurs d'indices allant jusqu'à 1 sont acceptables.

- 
-  **Énergies renouvelables**
 -  **Aménagement et environnement**
 -  **Déchets, Diagnostics de pollution**
 -  **Carrières, Installations classées**
 -  **Milieu naturel**
 -  **Hydrogéologie**
 -  **Eaux superficielles**
 -  **Assainissement collectif et non collectif**
 -  **Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable**



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
222, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont Ferrand
Tél. +33 (0)4 73 83 69 21
Fax +33 (0)4 73 61 67 78
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 route de Joigny
89113 Fleury-la-Vallée
Tél. +33 (0)3 86 73 17 60
Fax +33 (0)3 86 73 16 37
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Procédure de protection réglementaire des sources du Mont et des Fougerets

Dossier d'enquête publique

Pièce n°6 : Rapport de l'hydrogéologue agréé



Sciences Environnement

 Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Commune de Solemont

Septembre 2023 – Ver 1.3

Besançon, le 12 septembre 2022

Pays de Montbéliard Agglomération - PMA

Protection réglementaire de la source communale de Solemont

Rapport hydrogéologique réglementaire

Rappel

La commune de Solemont est alimentée en eau à partir des sources communales des "Fougerets" et du "Mont" situées à l'aplomb du village.

La population est en forte hausse : 99 habitants en 1968 pour 157 en 2020.

Besoins de la collectivité :

La production à la station est de 30 à 40 m³/j, la commune a parfois manqué d'eau et une meilleure connaissance de l'état du réseau et des rendements est nécessaire

Le réseau :

Les pompes de la station de traitement permettent le refoulement jusqu'au réservoir de 200 m³ qui se trouve à 575 m d'altitude. De ce réservoir, l'eau est distribuée gravitairement, sauf pour la ferme de la Fiautre qui est alimentée par le biais d'un surpresseur.

Le captage (voir schéma joint)

Il date de 1978, il est alimentée par deux sources : source Est (Z=560 m) et source Ouest (Z=550 m), issues chacune d'un blocage en enrochement en bout du dispositif de captage ; elles sont réunies par deux galeries de 63 m de long au total, ces galeries en ovoïde béton de 1 m de haut convergent dans un regard, de 4,65 m de profondeur, d'où partent la canalisation d'amenée vers la station de pompage ainsi que le trop-plein. Les ouvrages sont en bon état.

Lors de notre visite, le 20 octobre 2021, la galerie Ouest était noyée, sans écoulements apparents vers la conduite d'exhaure ; il semble que la pente descendante, continue d'Est en Ouest, ne permette pas le captage de la source Ouest ? Ce point reste à préciser, des travaux sont prévus prochainement.

Géologie - hydrogéologie - vulnérabilité :

Le village de Solemont est installé sur le flanc Nord du vigoureux relief du "Lomont" qui culmine à 834 m d'altitude. Ce relief, prolongement du "Faisceau Bisontin", est constitué d'un anticlinal à cœur Jurassique moyen, interrompu au Sud par une faille Ouest-Est d'un rejet de

près de 200 m ; immédiatement au Sud un synclinal de Jurassique supérieur occupe la forte pente au pied de laquelle se situe le village construit sur un replat de marnes de l'Oxfordien ; c'est à l'occasion du contact marnes-calcaires que se manifestent logiquement les sources captées de Solemont. Le bassin versant du captage est donc à chercher dans les niveaux calcaires du Jurassique Supérieur constituant ce synclinal et plus particulièrement dans l'horizon Argovien qui surplombe les marnes de l'Oxfordien et qui est lui constitué de calcaires marneux et de marnes.

Les traçages, réalisés par le BE Geomega en 1997, à la ferme du Mont et au Fougeret, n'ont pas été détectés aux captages de Solemont ; un traçage réalisé en 1984, à la perte de la Fiautre, par le groupe spéléologique de Mandeure, n'était pas réapparu aux captages de Solemont... ni ailleurs...

Remarque : les résultats du traçage à la Rhodamine du Fougeret nous interpellent ; l'essai a été réalisé à l'amont des captages à une distance de seulement 400 m, la Rhodamine n'est pas réapparue aux captages ni sur les autres points surveillés, contrairement à la Fluorescéine qui a été détectée sur la source de Bellefontaine et au ruisseau de la Forêt : une seule explication est possible, elle tient compte de la particularité de la Rhodamine à se fixer sur les argiles, ce qui en fait un mauvais traceur dans certaines conditions de sol, dans ce cas, les eaux souterraines, drainées par les sources de Solemont, doivent traverser les marnes et les calcaires marneux de l'Argovien ce qui en fait un site où il est déconseillé d'utiliser la Rhodamine.

Qualité des eaux

Le suivi de la qualité du mélange des 2 sources indique des eaux peu turbides, un ph proche de 8, une conductivité assez forte supérieure à 500, des teneurs en nitrates modestes inférieures à 10 mg/l et une nette contamination bactériologique. En distribution, le traitement au chlore s'avère efficace.

Deux analyses plus complètes, **en 2000**, n'ont pas révélé la présence de produits phytosanitaires ni de molécules indésirables ; il serait toutefois souhaitable de renouveler ce type d'analyse, de plus, deux analyses différentielles simples permettraient de singulariser chaque source. **En 2015**, une nouvelle analyse a détecté des traces de diflufénicanil (herbicide) à une concentration de 0,01 µg/l.

Vulnérabilité : le bassin versant des sources est dépourvu d'habitation et de rejets d'eaux usées, l'occupation du sol est exclusivement consacrée à la forêt et à l'herbe, les contaminations ne peuvent provenir que de l'activité agricole : épandages d'effluents d'élevage, présence de bétail et produits phytosanitaires.

PERIMETRES DE PROTECTION : Propositions (voir plan joint)

- **Périmètre de protection immédiate**

Il couvrira la parcelle 458 d'une surface de 35,45 ares, soit la totalité des installations de captage : les sources ainsi que les galeries. Cette parcelle communale sera clôturée et cadénassée, aucune activité n'y sera tolérée, elle sera régulièrement débroussaillée et entretenue. On note que ce périmètre est traversé au Sud, en bordure de la limite aval, par un chemin d'exploitation à une cote supérieure au fil d'eau de la galerie, ce chemin ne sera pas clôturé mais il sera interdit à la circulation sauf pour les ayants-droit.

Toutefois, afin d'éviter cette interdiction, il sera possible d'étanchéifier le fossé du chemin au moyen d'un corroi de matériaux argileux.

- **Périmètre de protection rapprochée (cf carte jointe)**

Le débit des deux sources est mal connu, aucun traçage ne les atteint et, de ce fait, la surface du BAC est difficile à apprécier précisément. Le PPR s'étendra sur les parcelles à l'amont des sources, conformément au plan joint, il concernera toute la section ZB (parcelles 0001 à 0019) ainsi que la partie Nord et Nord-Est de la section OA, soit les parcelles 458 (PPI), 500 et 393 pour partie, pour une surface totale d'environ 340 ha. Cette délimitation est assez proche de ce qu'avait proposé Paul Broquet en 2001.

La réglementation suivante sera appliquée :

Pour les parcelles agricoles : les parcelles en herbe devront rester en herbe ; aucune nouvelle construction ni voirie ne sera autorisée (sauf autorisation de l'ARS), les travaux souterrains de toutes sortes seront interdits : tranchées, fouilles, puits, forages... (sauf autorisation de l'ARS).

Aucun stockage de quelque nature que ce soit ne sera autorisé, ni aucune activité susceptible de porter atteinte à la quantité ou à la qualité de l'eau.

Seront également interdits :

- l'épandage de lisiers, purins et boues de station d'épuration,
- l'utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitements ciblés (rumex, etc...).
- le stockage prolongé de fumiers.

Pour les parties forestières, seront interdits :

- l'usage de produits phytosanitaires,
- le travail du sol,
- la création de nouvelles pistes, excepté dans le cadre d'un plan de desserte forestière,
- l'installation de places à bois même provisoires,
- les coupes à blanc seront réalisées en damier sur des surfaces ne dépassant pas 1 ha.

Conclusions

Sous réserve de l'application des prescriptions ci-dessus citées, je propose de donner un avis favorable à l'usage des sources de Solemont pour l'alimentation en eau potable de la commune.

L'hydrogéologue,

J.P. METTETAL

PJ : Carte, cadastre.

" LE PLAIN DU MONT "

Commune de SOLEMONT

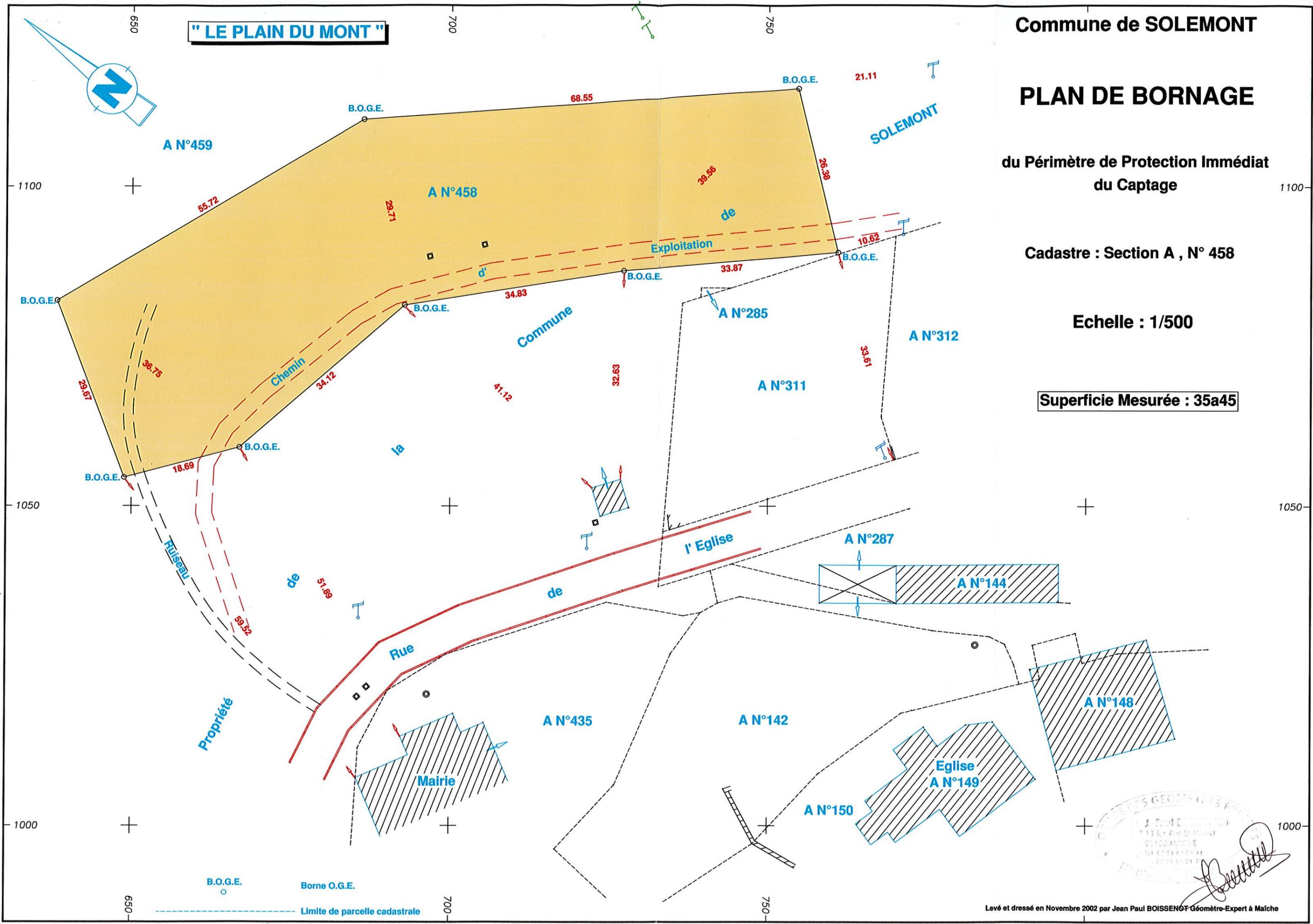
PLAN DE BORNAGE

du Périmètre de Protection Immédiat
du Captage

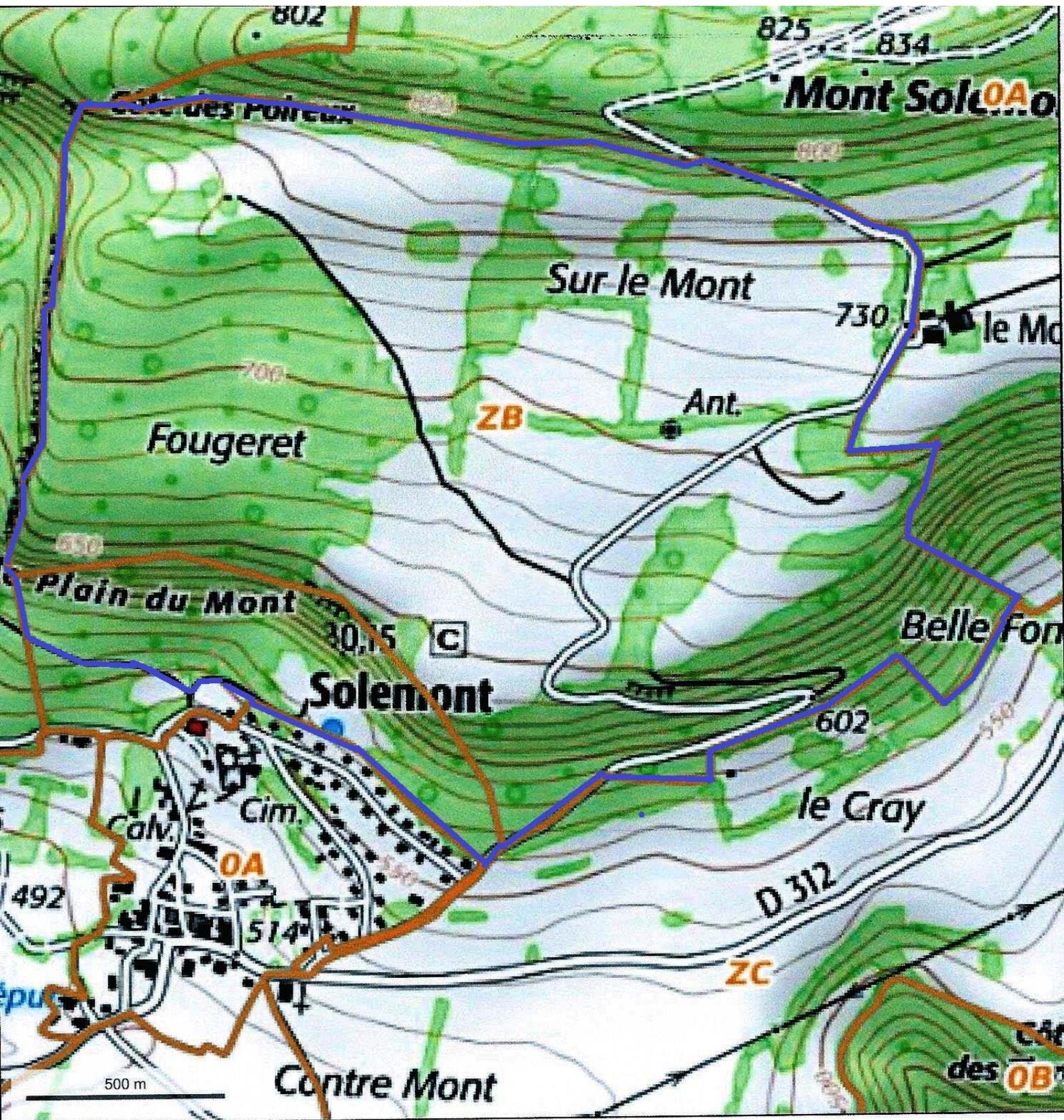
Cadastre : Section A , N° 458

Echelle : 1/500

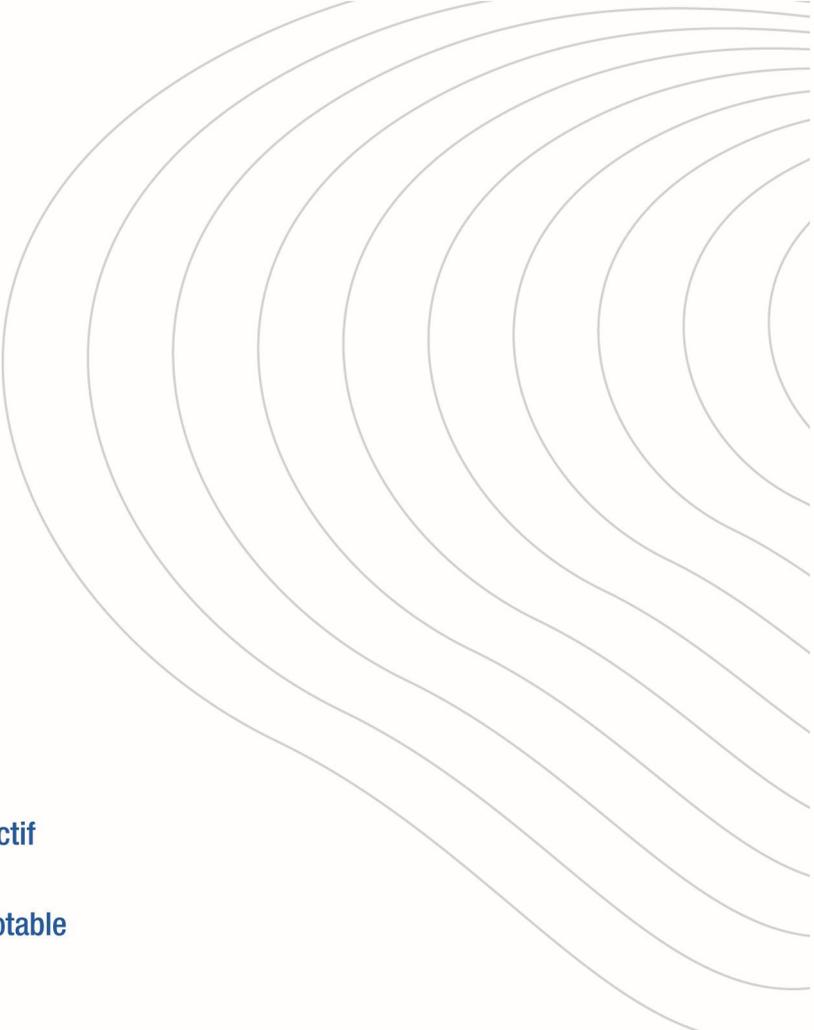
Superficie Mesurée : 35a45



CADE DES GEOMETRES EXPERTS
 J. BOISSENOT
 13 Rue St-Mand
 25100 MAÏCHE
 03 83 41 41 41
 03 83 41 41 41



Sources Solemont PPR

- 
-  **Énergies renouvelables**
 -  **Aménagement et environnement**
 -  **Déchets, Diagnostics de pollution**
 -  **Carrières, Installations classées**
 -  **Milieu naturel**
 -  **Hydrogéologie**
 -  **Eaux superficielles**
 -  **Assainissement collectif et non collectif**
 -  **Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable**



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
222, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont Ferrand
Tél. +33 (0)4 73 83 69 21
Fax +33 (0)4 73 61 67 78
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 route de Joigny
89113 Fleury-la-Vallée
Tél. +33 (0)3 86 73 17 60
Fax +33 (0)3 86 73 16 37
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Procédure de protection réglementaire des sources du Mont et des Fougerets

Dossier d'enquête publique

Pièce n°7 : Evaluation économique



Sciences Environnement

 Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Commune de Solemont

Septembre 2023 – Ver 1.3

Pays de Montbéliard Agglomération Commune de Solemont Protection des sources du Mont et des Fougerets

Procédures de mise en place des périmètres de protection et d'autorisation de prélèvements et de distribution au titre des Codes de la Santé Publique et de l'Environnement

Evaluation économique

Certaines prescriptions du projet de déclaration d'utilité publique nécessitent la réalisation de travaux complémentaires à la charge de la commune.

1 Périmètre de protection immédiate

La mise en place des périmètres de protection immédiate des captages exploités par la commune de Solemont nécessite la réalisation de travaux. Ces travaux sont fixés dans le rapport de l'hydrogéologue agréé (pièce 6) et sont repris par la notice explicative de l'ARS (pièce 4) listant les prescriptions du futur arrêté préfectoral.

La mise en place d'une clôture autour des PPI est préconisé tout comme la réalisation de plusieurs modifications sur les ouvrages.

Les dépenses à réaliser pour mettre en conformité les périmètres de protection immédiate, n'ont pas encore été accomplies.

Le périmètre de protection immédiate des sources du Mont et des Fougerets correspondra à un polygone de 300 m de périmètre.

Il existe un compteur à la station de reprise, les volumes prélevés sont comptabilisés, la mise en place d'un compteur au niveau du captage n'est donc pas nécessaire.

	Prix unitaire	Quantité	Coût total H.T.
Bornage du nouveau PPI	Déjà réalisé		
Mise en place d'une clôture simple torsion d'une hauteur de 2m avec fourniture des poteaux	42 €/mL	300 m	12 600 €
Pose d'un portail double vantail	2000 €	1	2 000 €
Mise en place d'un système de fermeture	600 €	1	600 €
Etanchéification et pose de cadenas sur le regard supérieur	600 €	1	600 €
Mise en place d'une grille anti-intrusion sur le trop-plein du captage	600 €	1	600 €
Abattage des arbres dans un rayon de 3 m autour du captage	800 €	1	800 €
Coût total estimé			17 200 €

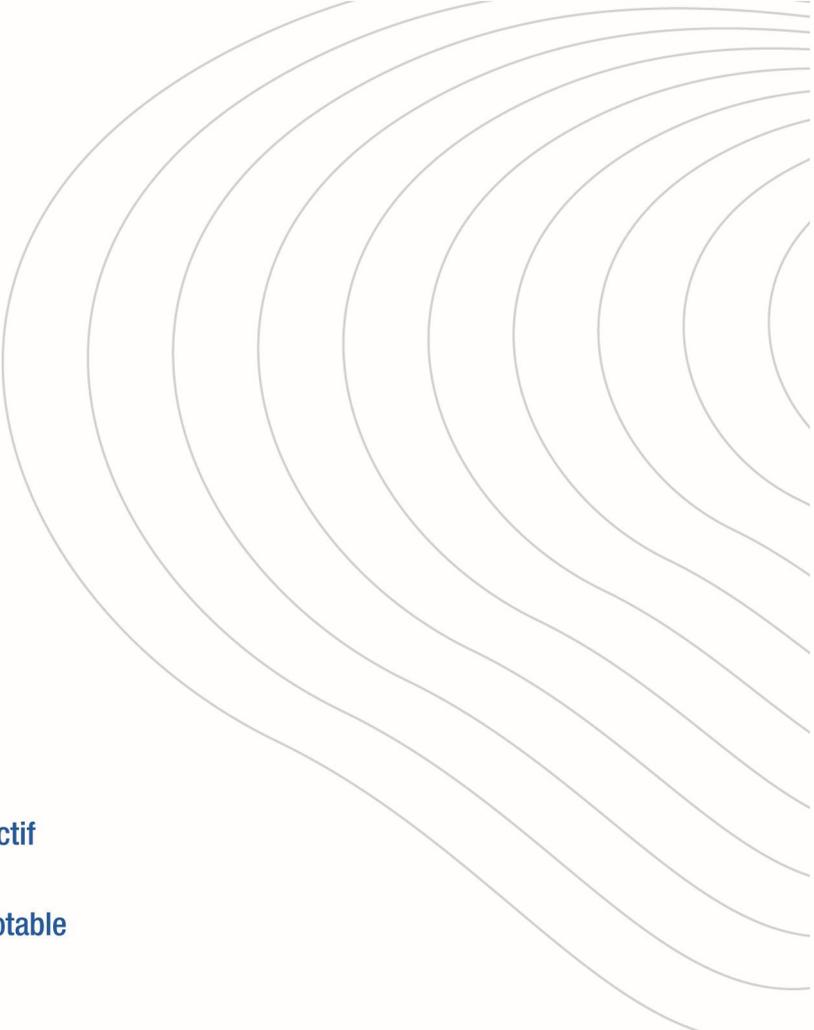
2 Périmètre de protection rapproché

Aucune dépense particulière n'est à prévoir pour la mise en place de ce périmètre.

3 Estimation globale des dépenses

	Prix total H.T.
Périmètre de protection immédiate – sources du Mont et des Fougerets	17 200 €
Périmètre de protection rapproché – sources du Mont et des Fougerets	0
Coût total H.T.	17 200 €
<i>Montant T.V.A. 20%</i>	3 440€
Coût total T.T.C.	20 640 €

Rappel : Les prix proposés correspondent à une estimation.

- 
-  **Énergies renouvelables**
 -  **Aménagement et environnement**
 -  **Déchets, Diagnostics de pollution**
 -  **Carrières, Installations classées**
 -  **Milieu naturel**
 -  **Hydrogéologie**
 -  **Eaux superficielles**
 -  **Assainissement collectif et non collectif**
 -  **Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable**



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
222, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont Ferrand
Tél. +33 (0)4 73 83 69 21
Fax +33 (0)4 73 61 67 78
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 route de Joigny
89113 Fleury-la-Vallée
Tél. +33 (0)3 86 73 17 60
Fax +33 (0)3 86 73 16 37
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

Procédure de protection réglementaire des sources du Mont et des Fougerets

Dossier d'enquête publique

Pièce n°8 : Document parcellaire



Sciences Environnement

 pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Commune de Solemont

Septembre 2023 – Ver 1.3

Pays de Montbéliard Agglomération

Commune de Solemont

Protection des sources du Mont et des Fougerets

**Procédures de mise en place des périmètres de protection
et de déclaration de prélèvements et de distribution
au titre des Codes de la Santé Publique et de l'Environnement**

Liste des parcelles situées en zones de protection immédiate et rapprochée

Captage	Commune	Périmètre	Section	N° de parcelle
Sources du Mont et des Fougerets	Solemont	PPI	A	458
		PPR	A	109, 393p et 500p
			ZB	1 à 12, 14 à 19

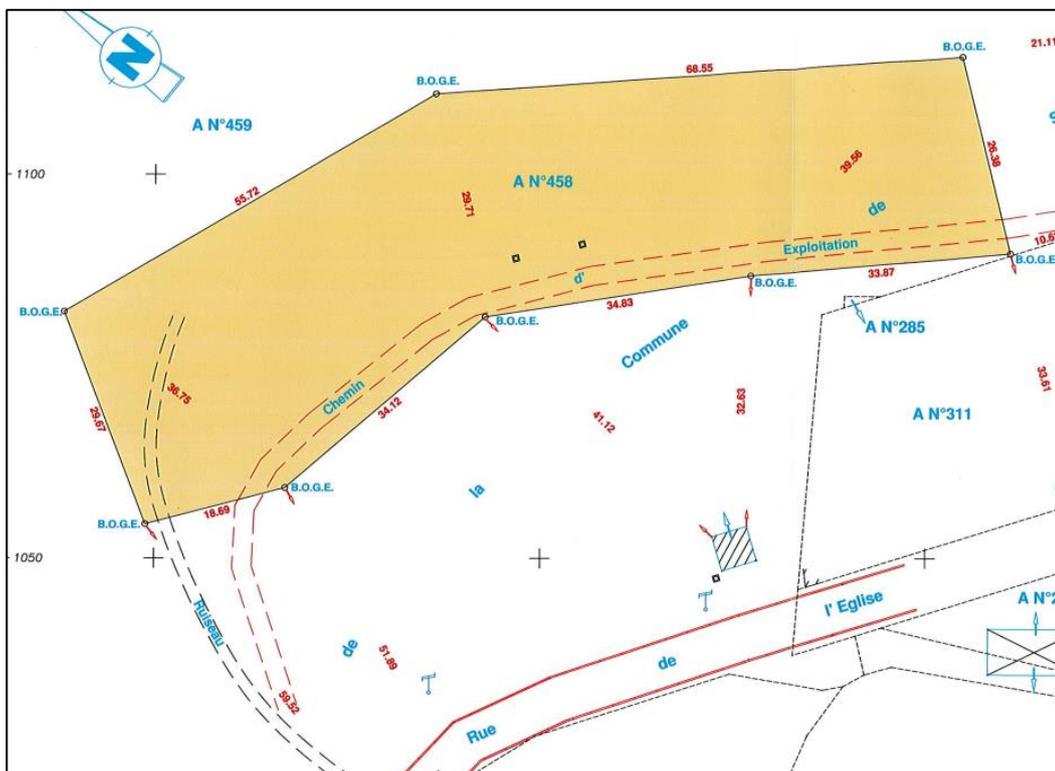
Parcelles situées en zone de protection immédiate de l'ouvrage de captage

Nature du bien	Section	N d'ordre au plan parcellaire	Lieu-dit	Commune	Superficie totale de la parcelle	Superficie en PPI	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Propriétaire	A	458	Le Plain du Mont	Solemont	35 a 45 ca	35 a 45 ca	Commune de SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT

Plan du périmètre de protection immédiate du captage de la source de Vaux



Plan de bornage du périmètre de protection immédiate du captage des sources du Mont et des Fougerets d'après le cabinet de géomètres Jean-Paul Boissenot

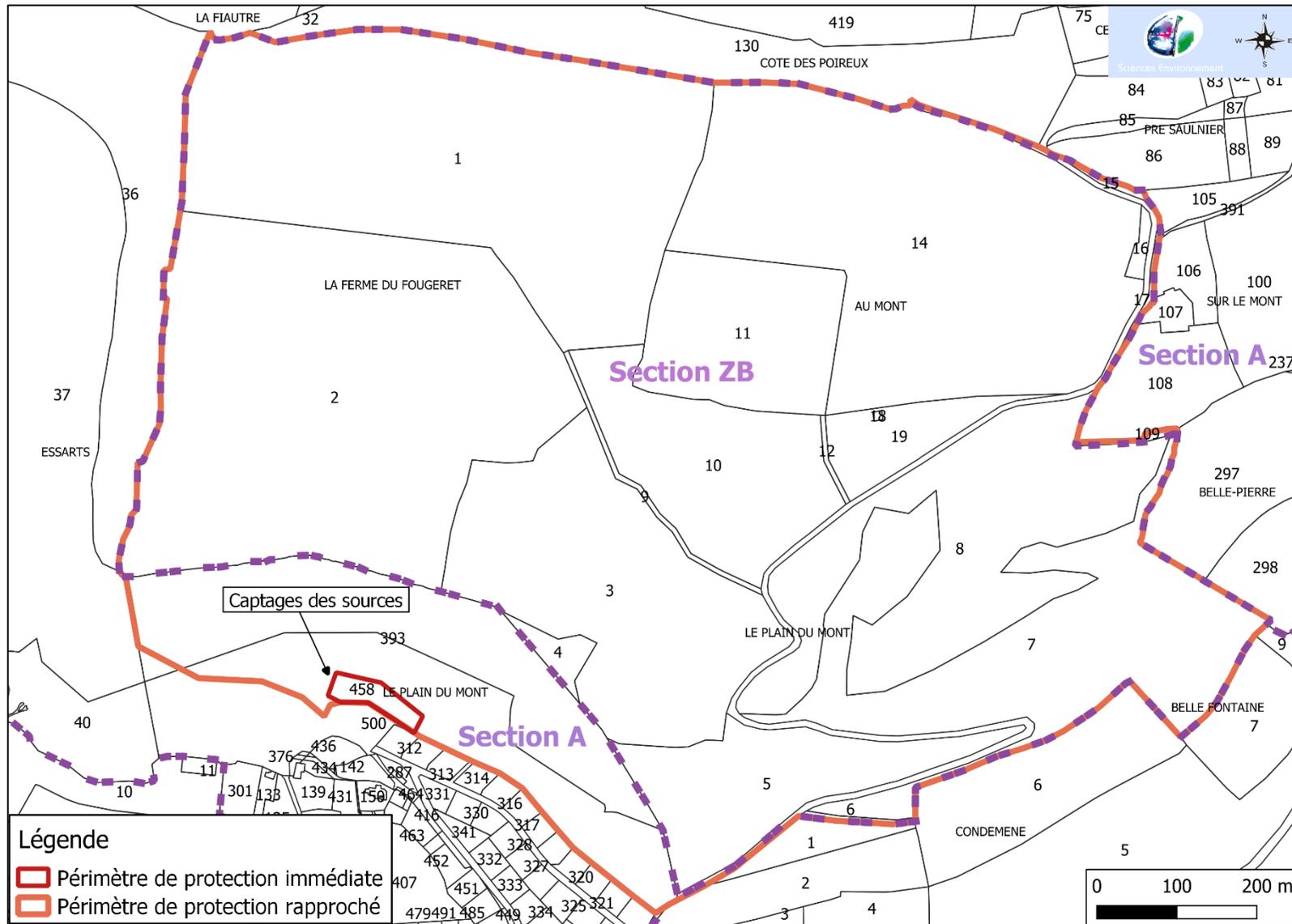


Parcelles situées en zone de protection rapprochée

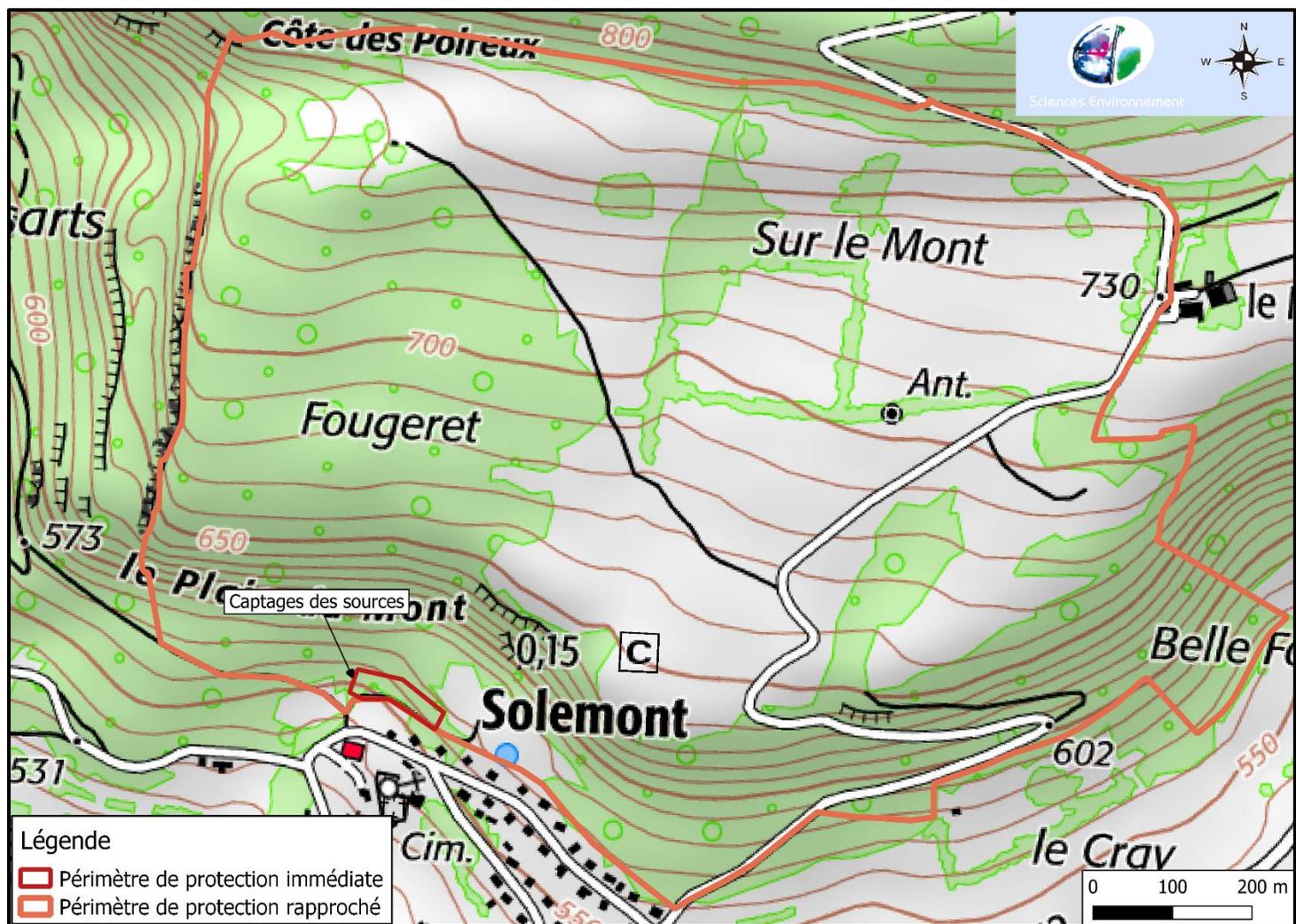
Nature du bien	N du plan	Section	Lieu-dit	Commune	Superficie totale de la parcelle	Superficie concernée par le PPR	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Propriétaire	109	A	Sur le Mont	SOLEMONT	7 a 00 ca	7 a 00 ca	Madame FONQUERNIE Sophie	Sur le Mont	25190	SOLEMONT
Propriétaire	393p	A	Le Plain du Mont	SOLEMONT	6 ha 28 a 17 ca	6 ha 16 a 70 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	500p	A	Le Plain du Mont	SOLEMONT	7 ha 10 a 02 ca		COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Usufruitier	1	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	16 ha 94 a 00 ca	16 ha 94 a 00 ca	Madame ISABEY Marie Madeleine	Verger du Moulin	25190	SOLEMONT
Indivision	1	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	16 ha 94 a 00 ca	16 ha 94 a 00 ca	Madame ISABEY Marie Hélène	2 Rue des Prises	25120	MANCENANS - LIZERNE
Indivision	1	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	16 ha 94 a 00 ca	16 ha 94 a 00 ca	Monsieur ISABEY Fabrice	2 Rue des Cartes	25190	VALONNE
Indivision	1	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	16 ha 94 a 00 ca	16 ha 94 a 00 ca	Monsieur ISABEY Marc Jean Louis	9 rue de la Poste	25520	ARC SOUS CICON
Indivision	1	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	16 ha 94 a 00 ca	16 ha 94 a 00 ca	Monsieur ISABEY Eric	8 Rue de la Libération	25150	PONT DE ROIDE
Indivision	1	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	16 ha 94 a 00 ca	16 ha 94 a 00 ca	Madame ISABEY Céline	1 A Rue Hector Berlioz	11100	NARBONNE
Propriétaire	2	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	19 ha 10 a 00 ca	19 ha 10 a 00 ca	Monsieur JOLY Xavier	3 - 4 Rue de la Fromagerie	25380	BELLEHERBE
Propriétaire	3	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	9 ha 14 a 20 ca	9 ha 14 a 20 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	4	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	39 a 20 ca	39 a 20 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	5	ZB	La ferme de Fougeret	SOLEMONT	4 ha 22 a 50 ca	4 ha 22 a 50 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	6	ZB	Le Plain du Mont	SOLEMONT	7 a 60 ca	7 a 60 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	7	ZB	Le Plain du Mont	SOLEMONT	9 ha 54 a 00 ca	9 ha 54 a 00 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	8	ZB	Le Plain du Mont	SOLEMONT	8 ha 47 a 50 ca	8 ha 47 a 50 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	9	ZB	Au Mont	SOLEMONT	24 a 00 ca	24 a 00 ca	AUPM ASSOCIATION FONCIERE SOLEMONT	En Mairie	25190	SOLEMONT

Nature du bien	N du plan	Section	Lieu-dit	Commune	Superficie totale de la parcelle	Superficie concernée par le PPR	Nom	Adresse	Code postal	Ville
Propriétaire	10	ZB	Au Mont	SOLEMONT	5 ha 10 a 00 ca	5 ha 10 a 00 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	11	ZB	Au Mont	SOLEMONT	4 ha 28 a 40 ca	4 ha 28 a 40 ca	Madame FONQUERNIE Sophie	Sur le Mont	25190	SOLEMONT
Propriétaire	12	ZB	Au Mont	SOLEMONT	6 a 90 ca	6 a 90 ca	AUPM ASSOCIATION FONCIERE SOLEMONT	En Mairie	25190	SOLEMONT
Propriétaire	14	ZB	Au Mont	SOLEMONT	15 ha 64 a 90 ca	15 ha 64 a 90 ca	Madame FONQUERNIE Sophie	Sur le Mont	25190	SOLEMONT
Propriétaire	15	ZB	Au Mont	SOLEMONT	7 a 70 ca	7 a 70 ca	Madame FONQUERNIE Sophie	Sur le Mont	25190	SOLEMONT
Propriétaire	16	ZB	Au Mont	SOLEMONT	14 a 40 ca	14 a 40 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	17	ZB	Au Mont	SOLEMONT	9 a 90 ca	9 a 90 ca	Madame FONQUERNIE Sophie	Sur le Mont	25190	SOLEMONT
Propriétaire	18	ZB	Au Mont	SOLEMONT	1 a 21 ca	1 a 21 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT
Propriétaire	19	ZB	Au Mont	SOLEMONT	1 ha 47 a 39 ca	1 ha 47 a 39 ca	COMMUNE DE SOLEMONT	Le Bourg	25190	SOLEMONT

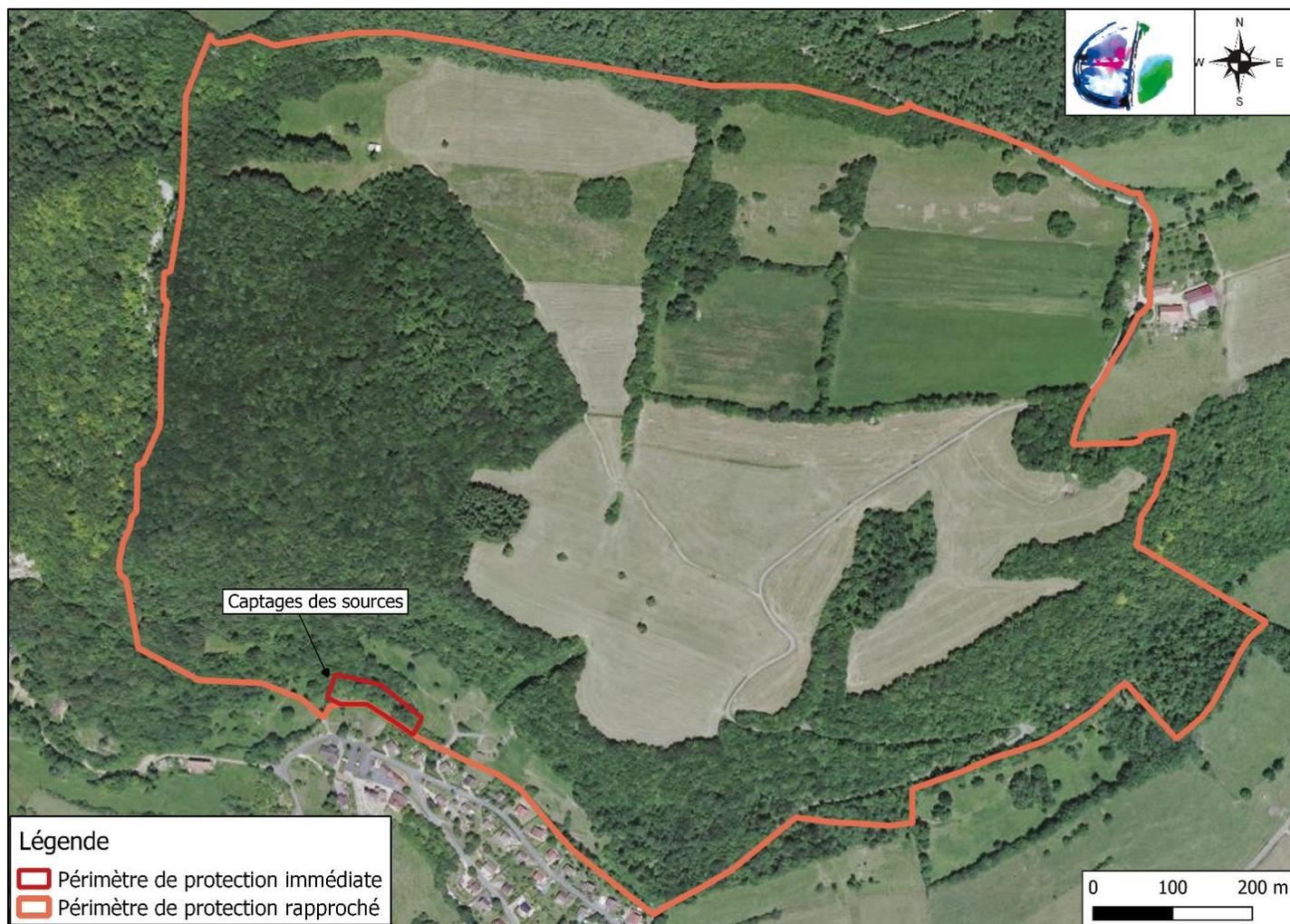
Plan parcellaire du PPR des captages de Solemont

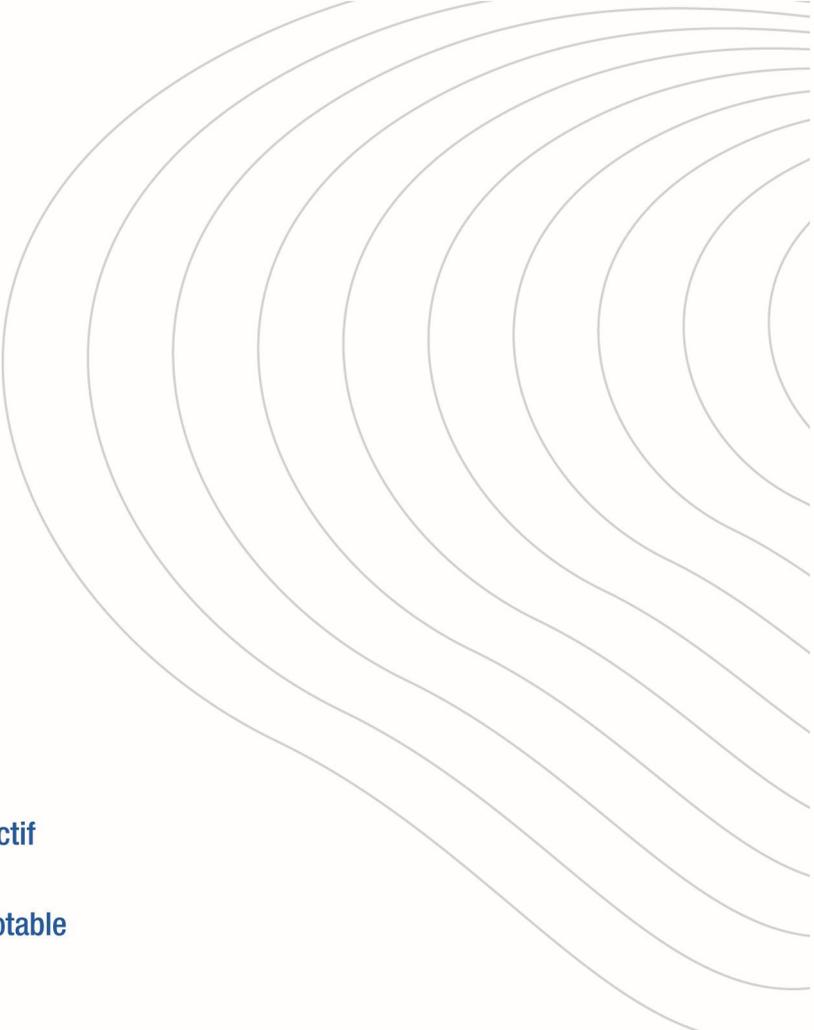


Plan des périmètres de protection de la commune de Solemont



Vue aérienne des périmètres de protection de la commune de Solemont



- 
-  **Énergies renouvelables**
 -  **Aménagement et environnement**
 -  **Déchets, Diagnostics de pollution**
 -  **Carrières, Installations classées**
 -  **Milieu naturel**
 -  **Hydrogéologie**
 -  **Eaux superficielles**
 -  **Assainissement collectif et non collectif**
 -  **Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable**



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
222, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont Ferrand
Tél. +33 (0)4 73 83 69 21
Fax +33 (0)4 73 61 67 78
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 route de Joigny
89113 Fleury-la-Vallée
Tél. +33 (0)3 86 73 17 60
Fax +33 (0)3 86 73 16 37
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr